

---

## **Analyse comparative du traitement médiatique de « l'affaire Natalee Holloway » dans les quotidiens néerlandais De Telegraaf et NRC Handelsblad, et les quotidiens américains The New York Post et The Los Angeles Times**

**Auteur :** Olivier, Chloé

**Promoteur(s) :** Geuens, Geoffrey

**Faculté :** Faculté de Philosophie et Lettres

**Diplôme :** Master en journalisme, à finalité spécialisée en investigation multimédia

**Année académique :** 2023-2024

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/21892>

---

*Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

Université de Liège  
Faculté de Philosophie et Lettres  
Département Médias, Culture et Communication

ANALYSE COMPARATIVE DU TRAITEMENT MÉDIATIQUE DE  
« L’AFFAIRE NATALEE HOLLOWAY » DANS LES QUOTIDIENS  
NÉERLANDAIS *DE TELEGRAAF* ET *NRC HANDELSBLAD*,  
ET LES QUOTIDIENS AMÉRICAINS *THE NEW YORK POST*  
ET *THE LOS ANGELES TIMES*

Mémoire présenté par Chloé OLIVIER, en vue de  
l’obtention du grade de Master en Journalisme,  
Finalité spécialisée en Investigation Multimédia

Année académique 2023-2024

## Remerciements

Par la présente, je souhaite remercier chaleureusement toutes les personnes qui m'ont aidée, de près ou de loin, à présenter aujourd'hui le fruit de ces deux années de Master en Journalisme.

Je tiens tout particulièrement à adresser mes plus sincères remerciements à mon promoteur, le Professeur Geoffrey Geuens, sans qui ce travail n'aurait jamais pu voir le jour. Merci à vous d'avoir cru en moi et en mes projets.

Merci à tous mes camarades de classe, grâce à qui j'ai énormément appris et grandi au cours de ces deux dernières années. Et tout particulièrement à Marine Liégeois et Matteo Agro pour leur soutien sans faille et leurs conseils toujours avisés.

Merci à mon frère, Nathan, dans lequel je me retrouve à chaque instant et qui me démontre que la passion peut déplacer des montagnes. Et merci à ces sœurs que la vie m'a donné la chance de rencontrer : Celya, Valentina, Pelin, Emilie, Mélissa.

Merci également à toutes ces âmes incroyables qui ont croisé ma route, au cours de ces vingt-quatre dernières années, et qui ont contribué à faire de moi celle que je suis aujourd'hui. Je ne peux qu'être émue de voir tout le chemin que j'ai parcouru grâce à vous, et jamais quelques mots ne pourront prétendre rendre justice à tout ce que vous m'avez apporté.

Enfin, merci à Caly et Leia, les meilleurs soutiens à quatre pattes dont on puisse rêver. Chacun des mots que j'écris est empli de l'amour que je vous porte.

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. OBJET DE LA RECHERCHE

En 1992, l'écrivain libano-français Amin Maalouf avançait, dans son roman dystopique *Le premier siècle après Béatrice* : « *Les médias reflètent ce que disent les gens, les gens reflètent ce que disent les médias. Ne va-t-on jamais se lasser de cet abrutissant jeu de miroirs ?* ». Cette relation basée sur la réciprocité et un rapport bidirectionnel entre les médias – traditionnels comme « nouveaux médias » – et leur public est au cœur de nombreuses recherches académiques, menées sous le prisme d'une variété de domaines, tels que les sciences de la communication, la sociologie, l'anthropologie ou encore la philosophie.

Ainsi que l'évoque le philosophe John Fiske dans son ouvrage *Television Culture*, le public consommateur des médias est tout sauf passif dans sa réception de l'information (1987, p. 62-65). L'existence-même d'une audience, en bout de chaîne de production, impacte le contenu médiatique proposé et ce, avant même sa création, *via* un processus d'*agenda-setting* ou « mise à l'agenda » (Coleman et al., 2009). Les choix éditoriaux établis par les rédactions se basent ainsi majoritairement sur les attentes du public, dans une logique de marché et donc, de rentabilité, maintenant les médias à flots (Toussaint Desmoulin, 2015). L'information est en effet soigneusement sélectionnée et filtrée, par différents procédés de *gate keeping*, afin de répondre à une demande de ce public. L'engouement et l'appétence de ce dernier pour un sujet donné sont matérialisés par les ventes, abonnements et *clicks* générés ; le tout, couplé à la publicité, carburant aujourd'hui devenu essentiel à la viabilité de la machine médiatique. Mais s'ils sont influencés par les attentes et préférences de leur audience, les médias et le contenu qu'ils relayent se veulent également de puissants vecteurs de construction pour le public, tant sur un plan social que culturel (Maigret, 2015, p. 121-144). Ainsi, comme dans un dialogue, l'audience consomme ce que les médias ont construit « sur mesure » pour elle, dans un contexte donné – qu'il soit social, politique, économique, culturel. L'audience interprète, fait usage, voire même rejette les contenus qui lui sont proposés, exerçant de ce fait un impact sur les futures prises de décisions liées à la production médiatique. Cette relation qui lie les médias à leur public est donc perpétuellement instable, en incessante renégociation (Lavigne, 2014, p. 2-4).

Malgré cet état de déséquilibre permanent, certaines thématiques semblent susciter un intérêt constant de la part du public. Ces sujets font régulièrement les grands titres de la presse, en raison de leur capacité à attirer l'attention, d'une part, mais également à susciter des

réactions, en provoquant l'émotion ou en invitant à la prise de parole, d'autre part. À l'agenda, on retrouve les sujets liés à la santé, à la politique ou à l'économie, mais également l'actualité criminelle (Jewkes, 2009, p. 24-25). Qu'il s'agisse d'actes violents, de scandales ou d'histoires remplies de mystère, le crime sait captiver l'attention du public. Les faits liés au crime présentent en effet un fort potentiel de médiatisation, puisqu'ils sont susceptibles de répondre favorablement à une série de critères, permettant aux éditeurs des médias de les considérer comme « *newsworthy* », comme des questions d'intérêt public (Greer et Reiner, 2012, p. 262). Diverses études menées par des experts criminologues ont permis de mettre en lumière quatre critères principaux, soit : (I) des faits se produisant en temps réel, (II) des faits ayant un fort potentiel dramatique et de captation de l'attention de l'audience, (III) des faits ayant un impact sur les personnes et, enfin, (IV) des faits se produisant dans un environnement identifié comme « familier » par le public potentiel (Dantinne, 2009, p. 302-304).

Greer et Reiner définissent le crime à haut potentiel de médiatisation comme suit : « Le crime est n'est digne d'intérêt médiatique parce qu'il choque, effraie, ou titille. C'est plutôt le rapport médiatique du crime qui offre aux consommateurs l'opportunité de s'engager dans des exercices moraux rituels quotidiens, afin de tester leur propre grandeur morale. »<sup>1</sup> (2012, p. 263)

Ainsi, les « grandes affaires » criminelles sont souvent couvertes sur la longueur, à la manière de romans-feuilletons prenant vie sous la plume des journalistes. Les faits réels se voient transformés en épisodes de récits, auxquels il devient aisé pour le public de s'identifier. Au cours de ce processus de construction, les victimes de crimes deviennent des visages presque familiers, suscitant l'empathie, et les auteurs, des figures sur lesquelles se réverbèrent des préoccupations d'ordre social et sociétal, une volonté de justice.

Ce travail a pour objectif de se pencher sur ces figures de « victime » et d' « auteur » de crime, au travers du traitement médiatique qui leur est accordé. Pour ce faire, nous nous intéresserons aux productions de quatre quotidiens distincts, *De Telegraaf*, *NRC Handelsblad*, *The Los Angeles Times* et *The New York Post*, autour de l'une des « grandes affaires » ayant marqué au fer rouge l'actualité criminelle de ces vingt dernières années : l' « affaire Natalee Holloway ». Au travers d'une analyse en trois temps – détaillée ci-après – des discours véhiculés par ces différents médias d'information quotidiens, nous chercherons à identifier les

---

<sup>1</sup> Il s'agit ici de notre traduction personnelle de la citation initiale, rédigée en langue anglaise.

dynamiques de construction narrative à l'œuvre autour des principaux protagonistes de cette affaire aux dimensions tout à fait particulières – de par sa durée particulièrement longue et de l'attention qu'elle a pu retenir au fil des années.

Dès ses débuts, l'« affaire Natalee Holloway » a su captiver, indigner, tenir en haleine. Mais avant de devenir l'un des *cold cases* les plus connus de sa génération, le nom de « Natalee Holloway » est avant tout celui d'une jeune femme de 18 ans à peine, lycéenne à Mountain Brook, dans l'Alabama. En mai 2005, alors fraîchement diplômée, Natalee s'envole pour un voyage scolaire de fin d'études à Aruba, une île située dans les Antilles Néerlandaises. Le séjour est festif, marqué par les soirées – souvent alcoolisées – dans les boîtes de nuit locales, mais tout se déroule pour le mieux. Tout du moins, jusqu'au 30 mai, dernière soirée avant de rentrer aux États-Unis, et une sortie au « Carlos 'n Charlie's ». L'endroit est l'un de ces petits clubs où les jeunes Américains, pas encore majeurs au bercail, peuvent commander à boire tant qu'ils le désirent. Cette nuit-là, alors que la fête bat son plein, Natalee se volatilise. Dès le lendemain matin, l'alerte est donnée et la jeune femme est déclarée comme « personne disparue ».

Les dernières personnes en compagnie de qui Natalee est aperçue ce fameux soir du 30 mai ne sont pas des camarades de classe, mais trois « locaux » : Joran van der Sloot, 17 ans, un étudiant néerlandais résidant à Aruba, et deux frères originaires de l'île, Deepak et Satish Kalpoe. Dès le départ, les trois hommes sont suspectés d'enlèvement et surveillés par les autorités. Malgré plusieurs arrestations ponctuelles et répétées, l'enquête finit par piétiner et s'enliser. Natalee reste introuvable, tandis que la colère et la frustration ne font que grandir chez ses proches. Les années suivant la disparition de la jeune femme sont rythmées par de multiples réouvertures de dossiers, par de nouvelles preuves, mais également par une grande médiatisation autour de l'affaire. En 2007, l'émission de télévision néerlandaise *Opsporing Verzocht* (ou « Enquête Demandée », en langue française), diffuse une vidéo inédite de Joran van der Sloot, dans laquelle ce dernier semble admettre son implication dans la disparition de Natalee. Si Joran van der Sloot ne sera finalement pas inculpé, faute de preuves, le tribunal populaire semble, quant à lui, déjà avoir rendu son verdict, se nourrissant largement des détails qu'a pu rapporter la presse depuis des mois. Un jugement basé sur l'opinion, donc, mais aux dimensions pourtant prémonitoires. Le 30 mai 2010, tout juste cinq ans après la disparition de Natalee Holloway, Joran van der Sloot est arrêté au Pérou, pour le meurtre de Stephany Flores, une étudiante péruvienne de 21 ans. Dans la foulée de l'arrestation, les autorités péruviennes annoncent aux médias que le Hollandais a immédiatement avoué son crime. Van der Sloot aurait

« perdu pied » après avoir découvert, sur son ordinateur personnel, des recherches effectuées par Stephany en lien avec sa potentielle implication dans l'« affaire Holloway ». Pour ce crime, il est condamné à 28 ans de réclusion, en janvier 2012. Son séjour à l'ombre ne l'empêchera cependant pas de rester dans la lumière médiatique.

## 1.2. CONTEXTE DES ÉVÈNEMENTS

Depuis le début de l'« affaire Holloway », presque vingt années se sont écoulées. Le sort de Natalee aurait pu rester un *cold case*, seulement connu par une poignée de *websleuths*<sup>2</sup>, ces passionnés de mystères qui s'échangent des théories sur des forums en ligne. Mais il n'en est rien. Depuis près de deux décennies, le visage de Natalee n'a de cesse de réapparaître dans les médias. Des chaînes d'information en continu telles que *CNN*, *Fox News* ou encore *MSNBC* ont contribué à une diffusion continue de l'affaire, générant une couverture médiatique prolongée de cette dernière.

Natalee Holloway est également l'illustration-type de ce que les médias appellent le « *Missing White Woman Syndrom* », ou « syndrome de la femme blanche disparue » (Slakoff et Fradella, 2019, p. 81-82). Ce concept, théorisé par Sheri Parks, professeure en *American Studies* à l'Université du Maryland, et popularisé par la journaliste américaine renommée Gwen Ifill, désigne le phénomène selon lequel les disparitions de jeunes femmes blanches, souvent considérées comme des « victimes idéales », reçoivent une couverture médiatique disproportionnée par rapport à aux disparitions de personnes issues d'autres groupes démographiques – notamment, les personnes racisées ou les personnes d'un âge plus avancé. Ce concept met en lumière les nombreux biais raciaux et de genre sur lesquels repose le processus de sélection et d'élaboration du contenu médiatique, conduisant souvent à la sous-représentation, voire à l'occultation complète des personnes disparues issues d'autres groupes d'appartenance socio-culturelle. Un phénomène similaire a d'ailleurs pu être constaté plus récemment, dans le cadre de la disparition de Gabrielle Petito, en août 2021. La disparition de cette jeune Américaine de 22 ans avait profondément ému et choqué le public, à échelle internationale. Elle avait également été l'occasion, pour de nombreux activistes des droits des minorités, de rappeler que les « *Missing White Woman* » ne représentent que 30% de l'ensemble des personnes portées disparues, et de dénoncer l'invisibilisation systématique des autres

---

<sup>2</sup> Benjamin Bruel, « Le web sleuthing ou comment des passionnés de faits divers élucident des meurtres », *Konbini*, 28 décembre 2016. <https://www.konbini.com/archive/web-sleuthing-communaute-passionnes-faits-divers-elucider-affaires-criminelles-meurtres/> (consulté le 20 juillet 2024).

victimes. La grande ressemblance physique entre Gabby Petito et Natalee Holloway avait permis à la seconde d'être à nouveau repoussée à la une des médias.

L'engouement qu'a suscité la disparition de Natalee Holloway jusqu'à aujourd'hui s'explique également par l'absence de résolution réelle autour de cette affaire. Si Joran van der Sloot a effectivement été condamné pour le meurtre de Stephany Flores, le corps de Natalee n'a quant à lui jamais été retrouvé. Sans corps, impossible de réaliser une autopsie, qui permettrait d'enfin mettre des mots sur les horreurs subies par la jeune femme dans ses derniers instants. Il ne subsiste alors que des inconnues, offrant autant d'espace à l'élaboration d'une multitude de théories et de scénarios de l'hypothétique. Les cas partiellement ou non résolus ont une forte propension à capter l'intérêt public de manière prolongée, puisqu'ils laissent libre court à la spéculation, au débat et donc, à l'imagination (Greer et Reiner, 2012, p. 248-250). À nouveau, le « réel » fleurte ici avec la fiction, laquelle assure sa crédibilité par une adéquation maximale à ce « réel » (Rabatel, 1993, p. 45).

Le personnage médiatique qu'est Joran van der Sloot n'a fait qu'alimenter le brasier médiatique dans lequel il semble inlassablement empêtré. Bien qu'incarcéré, il a régulièrement fait parler de lui par le biais de différents scandales et rebondissements, allant de la rixe entre détenus<sup>3</sup> à son mariage derrière les barreaux<sup>4</sup>. Il est également suspecté d'avoir tenté d'extorquer près de 250.000 dollars à la famille Holloway, en échange d'informations sur l'emplacement du corps de leur fille disparue. Plus récemment encore, en mars 2023, de nouvelles informations émergent, selon lesquelles le Hollandais aurait fourni de nouveaux détails quant à l'endroit où se trouverait le corps de Natalee. Ces révélations auraient pris place dans le cadre de négociations en vue d'une potentielle extradition du Pérou vers les États-Unis, où il serait jugé pour les faits d'extorsion qui lui sont imputés – après un premier échange d'informations aux proches de Natalee contre rémunération. Cependant, jusqu'à présent, ces informations se sont avérées fausses et n'ont pas permis de donner un nouveau sursaut probant à l'enquête.

---

<sup>3</sup> Josh Marcus, « Natalee Holloway killer Joran van der Sloot injured in Peru prison brawl », *The Independent*, 11 avril 2024. <https://www.independent.co.uk/news/world/americas/natalee-holloway-joran-van-der-sloot-peru-b2526796.html> (consulté le 21 juillet 2024).

<sup>4</sup> Greg Botelho et Maria Elena Belaunde, « Convicted killer Joran van der Sloot marries girlfriend in prison », *CNN (World)*, <https://edition.cnn.com/2014/07/04/world/americas/peru-van-der-sloot-wedding/index.html#:~:text=The%20nuptials%20took%20place%20at,to%20the%20lawyer%2C%20Maximo%20Altez.&text=Van%20der%20Sloot%20is%20expected,their%20child%20together%2C%20Altez%20said> (consulté le 21 juillet 2024).



S'intéresser à l' « affaire Holloway » en se focalisant sur une analyse discursive du contenu médiatique qui y est associé nous paraît être une manière de faire revivre, à notre échelle, une figure qui a marqué l'histoire criminelle de notre époque. Natalee Holloway est un visage avec lequel nous avons grandi, au même titre que ceux de Madeleine McCann ou de Maura Murray. Cet impact ne doit d'ailleurs rien au hasard. Le début des années 2000 a été marqué par une évolution des médias, tendant vers une augmentation du nombre de chaînes d'information en continu et de plateformes digitales, dans une volonté de proposer sans cesse de nouveaux types de contenus captivants (Baisnée et Marchetti, 2002, p. 6-10). Au fil du temps, la curiosité que nous éprouvions en tant qu'enfant a fini par se muer en interrogation, à laquelle s'ajoute maintenant une compréhension bien différente du fonctionnement des médias. Nous souhaitons produire un mémoire qui nous fait pleinement sens, et qui s'inscrit dans la lignée directe de ce qui nous anime, soit le monde du journalisme et celui de la criminologie.

Un autre élément a joué un rôle crucial dans notre volonté de travailler autour de cette affaire : sa dimension plurilingue éminemment complexe, découlant d'un ensemble de facteurs interconnectés. Premièrement, l'île d'Aruba constitue une société multilingue où le néerlandais et le papiamentu sont les langues officielles, et où l'anglais et l'espagnol sont parlés couramment. En contraste, l'enquête et la couverture médiatique accordée à cette dernière ont majoritairement été dominées par des acteurs anglophones. Ainsi, les médias anglophones, et principalement américains, ont largement exercé le monopole de la narration de l'affaire, sans toutefois disposer d'une compréhension approfondie des nuances culturelles et linguistiques inhérentes à un lieu tel qu'Aruba. Le système juridique de cette communauté insulaire est quant à lui basé sur le droit civil néerlandais, bien différent du *common law* en vigueur sur le sol américain<sup>5</sup>. Ces divergences systémiques ont grandement impacté les relations entre les deux États impliqués. Lors de notre parcours académique, ayant résulté en l'obtention du grade de Bachelier en Langues et Lettres Germaniques de l'Université de Namur, mais également du grade de *Master in de Taal- en Letterkunde* de l'Université d'Anvers, nous avons consacré plusieurs travaux de recherches avancées sur la question des barrières linguistiques et des disparités relatives aux perceptions culturelles – et médiatiques – faites par différentes communautés linguistiques. Nous voyons de ce fait l'opportunité de travailler sur un corpus

---

<sup>5</sup> Centre de Recherche Juridique de la Faculté de Droit de l'Université Saint-Esprit de Kaslik, *Les grands systèmes juridiques contemporains*, Presses de l'Université de Kaslik, 2016. <https://www.usek.edu.lb/Content/Assets/LesGrandSystemesJuridiques-014244.pdf> (consulté le 24 juillet 2024).

mettant à profit toutes nos compétences comme une chance et comme l'aboutissement de six années d'études et d'horizons explorés.

### 1.3. HYPOTHÈSES

L'objectif principal de ce travail est d'établir et d'analyser les différents traitements médiatiques accordés à la figure de « l'auteur » du crime dans l'« affaire Holloway », soit Joran van der Sloot, dans quatre quotidiens nationaux. Ceux-ci sont issus des deux communautés linguistiques et culturelles distinctes que sont les États-Unis et les Pays-Bas. Différentes hypothèses maîtresses balisent ce travail d'analyse :

1. Chaque communauté linguistique, de même que les médias qui y sont affiliés, tend à apporter une vision la plus nuancée possible des personnes identifiées comme appartenant à l'endogroupe<sup>6</sup> qu'elle représente. Le traitement médiatique accordé à Joran van der Sloot dans les quotidiens néerlandais est donc moins « à charge » que celui qui lui est accordé dans la presse américaine. Il existerait des synergies et accointances idéologiques entre les quotidiens d'une même communauté linguistique.
2. Au sein de chaque communauté linguistique, deux quotidiens sont analysés. L'un possède une ligne éditoriale jugée « conservatrice », comme *De Telegraaf* ou *The New York Post*, l'autre est décrit comme « progressiste », comme *NRC Handelsblad* et *The Los Angeles Times*. Les médias plus conservateurs tendent à proposer une vision plus restreinte de la figure de « l'auteur » d'un fait criminel, en mettant davantage l'accent sur une responsabilité individuelle, là où les médias progressistes insistent sur l'importance d'une variété de facteurs sociaux et systémiques pouvant amener au crime.

---

<sup>6</sup> En psychologie sociale, un « endogroupe » (de l'anglais *in-group*) désigne un groupe auquel un individu appartient, et auquel il s'identifie. Dans le contexte de ce travail de recherche, chaque média identifie son public-cible en qualité d'endogroupe, soit une communauté partageant l'orientation et les valeurs véhiculées par le média en question. Par définition, les membres d'un même endogroupe tendent à voir leur groupe sous un jour positif, et à ressentir envers lui des sentiments de solidarité, de loyauté et d'appartenance, et ce, par opposition aux « exogroupes » (ou *out-groups*). Ces derniers désignent les groupes auxquels un individu n'appartient pas – ou tout du moins, ne pense pas appartenir – et avec lesquels il ne s'identifie pas. Ces « exogroupes » sont souvent perçus de manière moins favorable, voire même négative. Les membres d'un endogroupe tendent ainsi à stéréotyper, manifester des préjugés, ou même discriminer les membres d'un exogroupe (Salès-Wuillemin, 2006, p. 43-45).

3. Les quatre médias s'inscrivent dans des lignes éditoriales très différentes et distinctes, fruits de leur ancrage au sein d'une communauté linguistique et un système de valeurs qui leur sont propres. Le traitement médiatique de l'information opéré par chacune de ces instances médiatiques reflète cette différence.
4. Les quatre médias tendent à proposer une construction stéréotypée des figures de « victime » et « d'auteur » de crime, en embrassant des biais stéréotypés tels que le « *Missing White Woman Syndrom* » ou la figure du « coupable idéal ».

## 2. CORPUS ET MÉTHODOLOGIE

Au cours de cette seconde partie, nous allons décrire l'ensemble des méthodes utilisées afin de constituer le corpus d'articles de presse sur lequel s'appuient nos analyses et, *de facto*, nos conclusions. Nous détaillerons ensuite l'élaboration de notre grille d'analyse, mise en place dans le but d'identifier les différents procédés discursifs rencontrés lors de l'étude approfondie du corpus.

Les articles composant ce corpus, s'élevant au nombre total de 236 unités, sont le produit de deux méthodes distinctes de collecte de données, utilisées selon la communauté linguistique au sein de laquelle les recherches ont été effectuées. Pour les quatre médias sélectionnés, sans distinction linguistique, nous avons choisi de procéder à une collecte de la totalité des articles existant autour de l'« affaire Holloway », depuis ses débuts jusqu'à la fin du mois de juin 2010, et aux événements successifs au meurtre de Stephany Flores – moment où le nom de Joran van der Sloot a à nouveau fait les grands titres de la presse.

Les quotidiens américains *The New York Post* et *The Los Angeles Times* proposant des productions libres d'accès, nous avons pu collecter les articles en utilisant directement les moteurs de recherche mis à disposition sur les sites Internet respectifs de ces organes de presse. Les quotidiens néerlandais n'offraient, quant à eux, pas de possibilité de libre consultation pour une majorité de leurs articles. Nous avons donc fait le choix de solliciter les bases de données de l'agence de presse *Belga*, via le site *Belga.press*, dont le moteur de recherche permet l'obtention de résultats pointus, et contourne tout problème d'accessibilité potentiel. Pour l'ensemble des recherches effectuées, les termes « Natalee Holloway » et « Joran van der Sloot » ont été usités, de même que les opérateurs booléens « AND/OR ». Les résultats obtenus peuvent donc contenir le nom d'un seul de ces protagonistes, ou bien les deux. Le corpus initial se veut donc exhaustif, puisqu'il reprend l'ensemble des articles contenant ces termes, écrits entre le 1<sup>er</sup> mai 2005 et le 30 juin 2010 inclus.

Les quatre organes de presse choisis dans le cadre de ce travail de recherches ont été sélectionnés au terme d'un mûr processus de réflexion et de phases d'essais-erreurs – dans une logique d'accessibilité la plus optimale possible. Si notre choix définitif s'est finalement porté sur ces médias en particulier, cela est essentiellement dû au fait qu'ils soient tous des quotidiens axés sur un format « presse écrite » – bien que certains articles disponibles en version numérique soient étayés par du contenu multimédia. Dans un second temps, nous avons

également veillé à sélectionner, pour chaque communauté linguistique, un quotidien proposant une ligne éditoriale conservatrice, et l'autre, s'inscrivant davantage dans une dynamique progressiste. Pour les médias conservateurs, nous avons donc sélectionné *De Telegraaf* et *The New York Post*, tandis que *NRC Handelsblad* et *The Los Angeles Times* ont été choisis en qualité de médias progressistes. Il est important de préciser, dans ce contexte, que ces qualifications « progressistes » et « conservatrices » ne sont aucunement le fruit d'un regard personnel et subjectif posé sur lesdits médias. Afin de sélectionner ces quotidiens, nous avons reposé notre approche sur les conclusions présentées par des groupes tels que AllSide et Media Bias/Fact Check, connus pour leur connaissance pointue de la presse internationale, basée sur une analyse rigoureuse des titres, lignes éditoriales ou encore intérêts économiques, entre autres, relatifs à un vaste nombre de médias et ce, à échelle globale. Au cours de notre processus d'analyse, nous entendons adopter la même approche systématique, et la plus objective possible – le tout en pleine conscience qu'aucun processus d'analyse, au même titre que tout processus rédactionnel, ne peut se targuer d'être parfaitement neutre. Après avoir collecté les articles, nous avons veillé à réaliser un graphique représentant le ratio d'articles issus de chaque communauté linguistique, mais également de chaque média envisagé de façon indépendante<sup>7</sup>.

*NRC Handelsblad* est un quotidien néerlandais réputé pour son contenu journalistique jugé qualitatif, ainsi que son approche analytique et approfondie de l'actualité. Si le journal adopte une position centriste à légèrement libérale, il se concentre sur une « couverture rigoureuse et factuelle des nouvelles nationales comme internationales », en soignant particulièrement son traitement autour de sujets liés à la culture, à l'économie, aux sciences, mais également à la politique (NRC, 2024). *NRC Handelsblad* appartient au groupe Mediahuis, qui possède plusieurs journaux et médias aux Pays-Bas, mais également en Belgique, avec des titres bien connus tels que *Het Nieuwsblad*, *De Standaard*, *Het Belang van Limburg* ou *De Gazet van Antwerpen*. *De Telegraaf*, quant à lui, est l'un des journaux les plus populaires aux Pays-Bas, et est principalement connu pour ses reportages aux accents sensationnalistes. Sa ligne éditoriale se veut généralement conservatrice, avec des thématiques populaires et d'intérêt général. *De Telegraaf* est également connu pour ses positionnements souvent critiques vis-à-vis de l'immigration et des politiques progressistes. Il appartient au *Telegraaf Media Group*, filiale aujourd'hui incorporée à Mediahuis. Le groupe belgo-néerlandais s'impose donc comme un

---

<sup>7</sup> En ANNEXE I, le graphique relatif au ratio entre les différents médias analysés, p. 113.

véritable géant médiatique, prêt à diversifier ses titres et lignes éditoriales pour toucher une audience la plus large possible (Mediahuis, 2024).

De l'autre côté de l'Atlantique, *The New York Post* partage ces valeurs conservatrices, en proposant des articles connus pour leur sensationnalisme, leur ton populiste et leurs titres accrocheurs, mais également pour ses contenus emplets de critique envers les politiques libérales. Le *N.Y. Post* est la propriété du groupe News Corp, une société internationale fondée par le magnat des médias australo-américain Rupert Murdoch – l'un des entrepreneurs les plus influents au monde (The New York Post, 2024). News Corp possède également d'autres médias influents, tels que *The Wall Street Journal* et *Fox News*, pour ne citer qu'eux (News Corp, 2024). Le *Los Angeles Times*, de son côté, est un quotidien reconnu pour sa couverture multiscalaire, tendant vers une perspective libérale et progressive. Il porte une attention toute particulière aux questions sociales, aux droits civiques et aux politiques publiques (The Los Angeles Times, 2024). Le *L.A. Times* est détenu depuis 2018 par la société Nant Capital du milliardaire américano-sud-africain d'origine chinoise Patrick Soon-Shiong (NantWorks, 2024).

Afin d'étayer notre analyse, nous nous baserons ici sur différents ouvrages relatifs à l'analyse du discours, tels que *L'analyse du discours : Histoire et pratiques* de Francine Mazière et *Le discours d'information médiatique – La construction du miroir social* de Patrick Charaudeau. Les ouvrages *The Oxford Handbook of Criminology*, édité par Mike Maguire, Rod Morgan et Robert Reiner, ainsi que *Crime and Media*, édité par Yvonne Jewkes, nous ont permis d'étoffer notre analyse au moyen de notions criminologiques pertinentes, en lien direct avec le monde médiatique. À ces publications de référence s'ajoutent une série d'articles et de recherches nous permettant d'appuyer encore nos observations et conclusion d'analyse.

Cette analyse se veut divisée en trois parties distinctes : une analyse des titres, une analyse des intervenants et une analyse de commentaires journalistiques, compilés dans notre corpus de recherche. Pour l'analyse des titres des coupures de presse collectées au sein dudit corpus, nous avons accompli de passer au peigne fin les tournures lexicales employées, mais également leur tonalité et ce qu'elles véhiculent – comme les allusions, les préjugés ou les symboles, pour ne citer que ces éléments. Dans un second temps, pour l'analyse des intervenants, nous travaillerons avec un corpus volontairement réduit à 80 articles, tous datés du mois de juin 2010 – mois suivant le meurtre de Stephany Flores par Joran van der Sloot – afin de garantir une analyse la plus qualitative possible. Nous tâcherons de mettre en lumière

les différents intervenants ayant reçu une tribune médiatique dans le cadre de cette affaire, et de comprendre en quoi le discours de ces individus a pesé dans la balance – favorablement ou non – de Joran van der Sloot, à l’heure de son procès. La parole de ce dernier sera également analysée rigoureusement. Enfin, nous porterons notre regard sur les commentaires journalistiques, en travaillant toujours sur ce même corpus restreint à dessein. Durant cette troisième étape, nous tenterons de vérifier notre hypothèse de départ, selon laquelle les différents médias passés à la loupe proposeraient différentes constructions des protagonistes de l’ « affaire Holloway ». Nous tâcherons également de déterminer la teneur du propos des journalistes travaillant pour différents médias, et alignant de ce fait leurs travaux à des lignes éditoriales variées.

Avant d’entamer l’analyse du corpus en elle-même, nous tenons à revenir brièvement sur les conventions d’écriture que nous respecterons, afin de clarifier notre propos. Lorsque nous citerons des extraits d’articles, nous veillerons à en proposer une traduction quasi-systématique entre parenthèses – à moins que le terme rapporté ne soit absolument identique dans la langue française. Lorsque nous indiquerons le nombre de fois où un terme donné s’est présenté au sein du corpus, nous mentionnerons également ledit nombre entre parenthèses. Lors de notre constitution du corpus, nous avons veillé à attribuer un numéro à chaque article. Lorsqu’un extrait sera mentionné dans notre analyse, le numéro de l’article duquel il provient sera mentionné entre crochets. Enfin, dernier point important : les articles composant le corpus restreint sont surlignés dans le listing détaillé de celui-ci<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Disponible en annexe, à la page n°94.

### 3. PREMIÈRE PARTIE : ANALYSE DES TITRES

#### 3.1. *NRC HANDELSBLAD* : ANALYSE DE LA TITRAILLE D'UN QUOTIDIEN PROGRESSISTE NÉERLANDOPHONE<sup>9</sup>

Les termes revenant le plus régulièrement dans les titres du quotidien néerlandais *NRC Handelsblad* sont tout d'abord « *verdacht* » (ou « soupçonné », « suspect ») (3), « *doodslag* » (« homicide involontaire ») (2), « *moord* » (« meurtre ») (2) et « *zaak* » (« affaire ») (2). L'ensemble de ces termes se rapporte au champ lexical du crime et, par extension, à la manière dont la presse rapporte le crime en s'appropriant certains éléments de terminologie issus de la sphère judiciaire, notamment en utilisant le substantif « affaire » pour désigner les faits évoqués. Ce terme est d'ailleurs toujours suivi du nom de la victime à laquelle l'affaire en question se rapporte, c'est-à-dire Natalee Holloway. Dans la totalité des cas où le terme « affaire » est utilisé, on retrouve donc le nom « Holloway » (3) comme élément associé. Utiliser cette qualification dans le titre d'un article permet au journaliste et auteur du papier en question de capter immédiatement l'attention du lectorat, qui sait immédiatement à quels événements initiaux le contenu de l'article se rapporte.

La majorité des occurrences les plus redondantes dans les titres de ce quotidien sont des noms propres associés à des acteurs de l'affaire, au même titre qu'« Holloway » : « Van der Sloot » (9), « Joran » (7) et « Natalee » (2). Il est intéressant de noter que, pour la majorité des titres de *NRC*, les protagonistes de l'affaire sont soit identifiés par leurs noms de famille, soit par leurs prénoms respectifs. Cette désignation par les prénoms évoque une certaine proximité entre le lectorat et l'affaire. Cela peut s'expliquer par le fait que l'ensemble des articles disponibles et récoltés pour le quotidien *NRC* aient été rédigés au cours de l'année 2010. En cinq années durant lesquelles les noms de Joran van der Sloot et Natalee Holloway sont revenus de multiples fois sur le devant de la scène médiatique, le public a pu se familiariser avec les faits. Ce choix d'utiliser les prénoms des différents protagonistes afin de les évoquer au sein même des titres se veut toutefois assez singulier. En effet, il est d'usage, pour les journalistes endossant le rôle de chroniqueurs judiciaires, de désigner les différents acteurs d'un fait criminel par leurs noms de famille, ce qui est d'ailleurs le cas lorsque l'on parle d'« affaire Holloway ». L'utilisation privilégiée des prénoms est quant à elle majoritairement préconisée lorsqu'un journaliste désire maintenir l'anonymat de certains acteurs d'un procès ou d'un fait

---

<sup>9</sup> En *ANNEXE II*, le graphique relatif aux titres de *NRC Handelsblad*, p. 113.



judiciaire. Ce procédé est d'usage lorsque la presse souhaite diffuser des informations relatives à une affaire en cours, sans interférer dans une enquête qui serait menée par la police, ou toute instruction judiciaire en cours. Le prénom d'un suspect ou d'une victime peut alors être utilisé, seul ou suivi de l'initiale par laquelle débute son nom de famille. L'anonymisation de protagonistes mineurs est également l'une des raisons pour lesquelles un journaliste est légalement tenu de recourir à une labellisation par le prénom, dans une volonté évidente de protéger ces individus n'ayant pas encore atteint la majorité, que ces derniers soient acteurs ou témoins de faits préjudiciables<sup>10</sup>.

Il est également opportun de souligner que tout individu cité par la presse dans le cadre d'une affaire, peu importe son statut de victime, de témoin, de suspect, d'accusé ou de condamné, bénéficie du « droit à l'oubli »<sup>11</sup>. Toute personne citée dans le cadre d'une affaire peut légitimement demander la suppression de toute mention de son identité, dans un ensemble d'articles de presse donné. Toutefois, différents critères entrent en jeu dans la prise en compte de cette demande. Premièrement, l'« intérêt public actuel » des faits relatés ; si des faits présentent, à un moment précis, un intérêt pour le public, il sera difficile pour les personnes mentionnées d'obtenir une suppression, voire même une anonymisation de leur identité, d'autant plus si la personne concernée endosse un rôle de figure publique. Dans le cas de Joran van der Sloot, il semble difficilement envisageable de solliciter une anonymisation médiatique, tant son visage et son nom sont devenus des incontournables des titres de presse. Un article daté du 19 juin 2010 s'intéresse d'ailleurs à la popularité en chute libre du prénom Joran aux Pays-Bas [13] ; témoignage, si besoin est, de l'empreinte durable qu'a laissée Joran van der Sloot dans les consciences populaires. Dans un second article, Joran van der Sloot est d'ailleurs présenté comme « *de bekendste verdachte van Nederland* » (ou « le suspect le plus connu des Pays-Bas ») [3]. Ce titre met à nouveau l'accent sur la notoriété de celui qui semble être devenu, au fil des années, un véritable personnage médiatique. Durant les cinq années séparant l'« affaire Holloway » du meurtre de Stephany Flores à Lima, Joran continue d'être une figure d'intérêt médiatique, comme le suggère le titre « *Joran blijft voorpaginanieuws* » (« Joran reste dans les grands titres de la presse ») [14]. Ces derniers termes mettent en évidence l'obsession médiatique autour de la personne de Van der Sloot.

---

<sup>10</sup> Conseil de Déontologie Journalistique, « *Code de déontologie journalistique* » (3<sup>e</sup> édition), 2013, <https://www.lecdj.be/wp-content/uploads/05-2023-Code-de-deontologie-version-2023.pdf> (consulté le 27 juillet 2024).

<sup>11</sup> *Ibid.*

Pour l' « affaire Holloway », tout comme dans le cas d'autres affaires criminelles au long court et de grande ampleur – comme l' « affaire Maddie McCann », certaines pratiques journalistiques courantes d'identification sont donc mises de côté, au profit d'une labellisation claire et sans détour. Ce choix se veut vraisemblablement délibéré, puisque répandu au fil des différents titres. À nouveau, la célébrité de l'affaire peut être un élément pertinent à évoquer afin de justifier un tel choix rédactionnel.

Le titre étant la vitrine première de tout article de presse, il se doit d'être le plus évocateur possible, mais remplit également une fonction visant à alpaguer l'intérêt du lecteur, à qui une masse considérable de bribes d'information est proposée à chaque instant, dans la presse papier comme dans les articles web. Il n'est donc pas anodin de constater une telle décision éditoriale ; d'autant plus lorsque le média analysé couvre une affaire en particulier avec assiduité, depuis plusieurs mois, voire plusieurs années. Dans l'ensemble, les titres de *NRC Handelsblad* semblent présenter une utilisation stratégique de certains éléments de langage, dans une volonté de capter un maximum cette attention du public. Cette volonté se matérialise par une simplification ou par une dramatisation des faits évoqués (Greer et Reiner, 2012, p. 270). Ils oscillent tantôt entre une approche dramatique de l'affaire, avec des termes comme « *ijselijk liefdesspel* » (« jeu romantique glaçant ») [2] ; un choix lexical particulièrement interpelant, créant un oxymore renforçant la nature sinistre de la relation liant les protagonistes de l'affaire, Joran et Natalee. On retrouve ici une approche médiatique similaire que celle qui se veut régulièrement appliquée aux faits divers se déroulant dans la sphère de l'intime, entre des couples. Les médias sont régulièrement pointés du doigt pour le traitement genré et euphémistique des faits de violence commis entre conjoints, les qualifiant bien souvent de « drames familiaux » ou « d'histoires d'amour trop passionnelles »<sup>12</sup>. Ces tournures sont d'ailleurs de purs produits médiatiques, puisqu'elles ne se réfèrent en aucun cas à une terminologie utilisée par les forces de l'ordre ou par la justice pour désigner des faits de violence conjugale. Dans le cadre de l' « affaire Holloway », il n'existe à ce jour aucune évidence selon laquelle Joran et Natalee auraient eu une relation de nature romantique, même ponctuelle. Même constat pour le titre « *Dumpen of gedumpt worden* » (« larguer ou être largué ») [1], utilisant un registre particulièrement informel suggérant une relation amoureuse la plus banale qui soit, pour désigner l'une des affaires les plus mystérieuses que les Pays-Bas

---

<sup>12</sup> Carole Boinet, « Pourquoi l'expression 'crime passionnel' pose-t-elle problème ? », *Les Inrockuptibles*, 16 mars 2021, <https://www.lesinrocks.com/actu/pourquoi-l'expression-crime-passionnel-pose-t-elle-probleme-132496-01-02-2018/> (consulté le 1 août 2024).

aient jamais connue. Le contraste entre le titre et les faits relatés crée de ce fait une tension sémantique, qui attire l'attention. L'ironie et le cynisme sont ici utilisés à dessein afin d'éveiller la curiosité et l'intérêt du lectorat.

La suite des termes les plus usités par les journalistes de *NRC Handelsblad* est à nouveau composée de noms propres, cette fois relatifs à des localisations géographiques. Ainsi, on retrouve « *Peru* » (pour « Pérou ») (5), « *Nederland* » (« Pays-Bas ») (5) et « *Aruba* » (2). Couplés aux identifications des différents acteurs par leurs noms complets, ces éléments permettent au lecteur d'immédiatement situer une affaire sur la carte. Pourtant, les journalistes de *NRC* ne mentionnent pas systématiquement la nationalité de Joran van der Sloot. S'il est identifié à plusieurs reprises comme étant un ressortissant néerlandais, ce nombre ne se démarque aucunement de la mention d'autres localités. Ces localités apportent une contextualisation à l'affaire, mais permettent également sa dramatisation ; à la manière d'une pièce de théâtre, on identifie des unités d'action, de temps et d'espace – un « *ici et maintenant* » (Mazière, 2010, p. 16) . Ces éléments géographiques ne servent pas uniquement à habiller les titres, mais jouent un rôle crucial dans le récit de l'affaire. Ils en soulignent la portée internationale et le réseau complexe de juridictions impliquées. Ils mettent également en exergue le fait que l'« affaire Holloway » et le meurtre de Stephany Flores se déroulent dans des contextes culturels et géopolitiques distincts, présentant des différences notables et dont l'impact sur l'instruction pèse lourd. La famille de Natalee Holloway a d'ailleurs régulièrement pointé du doigt le manque de convergence entre les différents États impliqués, mais également les disparités existant entre leurs systèmes respectifs, comme l'un des principaux éléments justifiant la non-résolution de la disparition de leur proche. L'internationalisation des crimes de Joran van der Sloot, associée à des lieux spécifiques tels que le Pérou, le Chili ou l'île d'Aruba, aide à renforcer l'idée que les faits transcendent les frontières, et captent l'attention du monde entier.

Les titres de *NRC Handelsblad* comportent également leur lot de sous-entendus et présupposés, pouvant orienter la perception du lecteur. Avec une tournure telle que « *Joran weer van moord verdacht* » (« Joran à nouveau suspecté de meurtre ») [4], le journaliste implique directement une dimension de récidive (avec « *weer* »), qui renforce le fait que Joran van der Sloot serait déjà un criminel, avant même son implication dans le décès de Stephany Flores. Notons toutefois l'emploi du terme « suspecté », en lieu et place de celui d'« accusé » ; ce dernier laisse la porte ouverte à une dimension de doute, qui peut être interprétée comme une

volonté de l’auteur de faire preuve d’une certaine prudence, face au manque de certitudes entourant la potentielle culpabilité de Joran van der Sloot dans l’ « affaire Holloway ». D’autres titres revêtent un biais ou une orientation spécifique, comme « *Ook zaak-Holloway kan rol spelen in Peru* » (« l’affaire Holloway peut également jouer un rôle au Pérou ») [5]. Ce titre suggère que l’ « affaire Holloway », pourtant irrésolue, peut encore peser dans la balance lors de la condamnation de Joran van der Sloot. L’usage de « *kan* » (« peut ») indique une dimension de spéculation, mais attire l’attention sur un potentiel lien entre les deux affaires, orientant le lectorat vers une hypothèse de continuité – et de récidive – dans les actions criminelles de Van der Sloot. Dans « *Joran blijft voorpaginanieuws* » [14], le verbe « *blijft* » (« reste ») suggère que Van der Sloot continue d’être une figure médiatique. Cela met davantage en évidence l’obsession médiatique autour de sa personne, plutôt que sur le traitement des victimes ou les aspects juridiques des affaires évoquées. La formulation « *belangrijkste Nederlandse exportproduct* » (« produit d’exportation le plus important des Pays-Bas ») [12] repose sur une volonté d’employer une tournure empreinte de cynisme, et déshumanisant l’individu auquel elle se rapporte – donc, Joran van der Sloot – en le réduisant à un objet. Cela contribue à soulever une critique quant à l’importance très relative du personnage de Van der Sloot, parvenant malgré tout à créer un scandale qui a attiré l’attention internationale.

### 3.2. DE TELEGRAAF : ANALYSE DE LA TITRAILLE D’UN QUOTIDIEN CONSERVATEUR NÉERLANDOPHONE<sup>13</sup>

Les termes les plus régulièrement répétés dans les titres du quotidien *De Telegraaf* sont « *zaak* » (8), « *weer* » (6), « *televisie* » (4) et « *leugen* » (pour « mensonge ») (4). Si la dimension judiciaire est mise en avant avec la notion d’ « affaire » (« *zaak* »), nous pouvons constater que *De Telegraaf* semble également vouloir mettre l’accent son aspect éminemment médiatique, avec la mention de la « télévision » à différentes reprises. L’implication du « mensonge » offre directement une perspective chargée de subjectivité ; Joran van der Sloot est implicitement catégorisé comme un menteur, ce qui contribue à dresser un portrait assombri de sa personne. À ces éléments s’associent d’autres termes, toutefois légèrement moins redondants : « *schuld* » (« culpabilité ») (3), « *bewijs* » (« preuve ») (3), « *politie* » (3) et « *justitie* » (3). L’ensemble de ces éléments se rapporte directement au jargon juridique, soulignant un processus prolongé de suspicion et de recherche de vérité autour des événements dans lesquels Joran van der Sloot est impliqué, et ancrant fermement le discours dans un registre criminel. À cette terminologie liée

---

<sup>13</sup> En ANNEXE III, le graphique relatif aux titres du *Telegraaf*, p. 114.

à l'enquête, dans laquelle on retrouve d'autres termes comme « *onderzoek* » (« enquête ») ou « *verdachte* » (« suspect »), s'additionne un lexique de l'incertitude, maintenant une ambiance de suspicion constante, *via* l'usage de mots tels que « *geen bewijs* » (« aucune preuve ») ou « *mogelijk* » (« probable »). Le récit se voit donc orienté vers une quête perpétuelle d'une vérité qui semble à ce jour, toujours insaisissable. Cela contribue invariablement à attiser la curiosité, ainsi qu'une « fascination morbide » chez le lecteur, qui suit le déroulé des faits comme un roman ou une série d'enquête policière (Chazal, 1997).

Les titres du *Telegraaf* mettent Joran van der Sloot au centre-même du discours médiatique qu'ils relaient, en le présentant majoritairement comme un protagoniste solitaire dans l'« affaire Holloway ». Son seul prénom revient à 39 reprises dans l'ensemble des titres du quotidien conservateur et souligne le rôle central que tient Joran dans les faits : « *Joran weer aangehouden* » [17], « *Joran geeft geen krimp* » [24], « *Joran nu officieel moordverdachte* » [46], « *Joran in de tang* » [23]. L'omission presque systématique du nom de famille de Joran crée également une proximité avec le lectorat, en rendant le suspect moins insaisissable et plus humain. Un tel procédé permet une personnalisation de l'affaire criminelle, en changeant cette dernière en une saga médiatique où Joran est non seulement le principal suspect, mais aussi une figure familière. Le lecteur s'identifie et souhaite ainsi savoir ce qu'il advient de cet homme avec qui il semble présenter une relative proximité. Toutefois, l'humanisation de Joran van der Sloot s'accompagne d'un effritement des figures humaines que sont les autres protagonistes, dont Natalee Holloway et ses proches, ou encore Stephany Flores, qui se voient davantage reléguées au rôle de victimes progressivement anonymisées. Cet aspect humain de l'accusé est d'ailleurs renforcé par les mentions répétées de sa mère, dont le témoignage larmoyant est récolté à plusieurs reprises. Le titre « *Had Joran maar naar mij geluisterd* » (« si seulement Joran m'avait écoutée ») [99] est d'ailleurs une citation directe des propos de la mère de Joran van der Sloot. Dans ce contexte, « Joran » n'est plus uniquement le prénom d'un homme accusé de deux meurtres sur des jeunes femmes, mais devient un fils, dont la famille pleure le sort et la disparition. Le *Telegraaf* propose d'ailleurs d'autres titres semblant s'intéresser à Van der Sloot avec un abord presque compatissant, comme par exemple « *Hoge bomen vangen wind* » (pour l'expression française « aux grandes portes battent les grands vents ») [72] ou « *Hele dag in cel uit angst voor aanslag* » (« toute la journée en cellule de peur d'être agressé ») [97]. À ces éléments s'ajoute le titre « *Natalee snoof cocaïne en viel van het balkon* » (« Natalee a sniffé de la cocaïne et est tombée du balcon ») [79] ou « *Natalee bezweek aan prostaatvocht* » (« Natalee a succombé au liquide prostatique ») [42], chargeant la victime plutôt que l'auteur.

À nouveau, l'humanisation de Joran van der Sloot se fait au détriment de ses supposées victimes.

*De Telegraaf* fait largement usage d'un langage sensationnaliste dans ses titres, avec une dramatisation réellement omniprésente, dans une volonté de recherche d'amplification du suspense et de l'émotion. L'idée est, à nouveau, de captiver le lecteur au maximum. Les titres « *Joran naar hel van Lima* » (« Joran en route vers l'enfer de Lima ») [93] ou « *Natalee bezweek prostaatvocht* » [42] sont lourdement chargés. Des termes comme « enfer » et « succomber » introduisent des connotations particulièrement dramatiques, liées aux champs lexicaux de la souffrance, de la tragédie et de la fatalité. Le tout amplifie sans équivoque le drame et sa construction médiatique. D'autre part, des éléments de titraille comme « *Mogelijk doorbraak in zaak Holloway* » (« possible percée dans l'affaire Holloway ») [18] ou « *Sonaarboot zoekt naar Natalee* » (« un bateau équipé d'un sonar cherche Natalee ») [60] semblent, de prime abord, bien moins sensationnalistes. Malgré tout, ils reposent entièrement sur de nouveaux rebondissements survenus dans l'affaire et les recherches menées autour de cette dernière, et capitalisent sur l'éveil de la curiosité du public, afin d'attirer ce dernier, qui souhaite être tenu informé du destin tragique de Natalee – et voir ce *cold case* enfin résolu.

Si certains des titres semblaient viser à dépeindre Joran van der Sloot comme un individu à part entière, et non comme un potentiel meurtrier uniquement, d'autres semblent appuyer, non pas sur la présomption d'innocence de ce dernier dans l'« affaire Holloway », mais bien sur sa supposée culpabilité. Ainsi, de nombreux titres procèdent à une « criminalisation implicite » de Van der Sloot, en suggérant directement ou indirectement sa culpabilité et ce, avant même que les preuves ne soient établies et confirmées par des sources officielles et institutionnelles. Un tel traitement influence sans aucun doute possible la perception que le lecteur peut se faire de Joran van der Sloot, en le voyant décrit comme tel : « *schuld van Joran staat vast, maar bewijs ontbreekt* » (« culpabilité de Joran avérée, mais les preuves manquent ») [80], « *Joran besprak zaak Natalee met vrienden* » (« Joran a parlé de l'affaire Natalee avec des amis ») [19]. Le premier de ces deux titres est d'ailleurs particulièrement révélateur, puisqu'il affirme que la culpabilité de Joran van der Sloot est « établie » (« *staat vast* »), malgré l'absence de preuves concrètes retrouvées par les enquêteurs. Cela peut d'ailleurs sembler tout à fait paradoxal, Joran van der Sloot restant d'ailleurs présumé innocent, comme aucun corps ni aucune image à charge n'ont pu être retrouvés. Dans ce contexte, *De Telegraaf* choisit donc de se faire juge et juré,

présentant un papier teinté d'opinion pouvant fortement orienter négativement le jugement de son public à l'encontre de Joran van der Sloot.

Dans une même optique, les titres du quotidien conservateur soulignent à de multiples reprises les mensonges racontés par Joran van der Sloot, construisant une image de personnage déloyal et manipulateur à ce dernier : « *Ik lieg nog steeds* » (« Je continue de mentir ») [15], « *De leugens van Joran* » (« les mensonges de Joran ») [26], « *Zoveelste leugen Joran* » (« énième mensonge de Joran ») [52]. Ces titres mentionnent non seulement le fait que Joran soit un menteur, mais aussi le caractère répété de ses mensonges. Cela contribue à créer un personnage incorrigible et trompeur, façonnant une image négative persistante de ce protagoniste dans l'esprit du lecteur. Le premier titre, « *Ik lieg nog steeds* » [15], est d'ailleurs une citation littérale reprise de la bouche de Joran, en discours direct. Le fait qu'il évoque lui-même être un baratineur joue encore plus en sa défaveur, puisqu'il est présenté par le journaliste comme étant conscient de ses actions. En effet, s'il se sait menteur, il choisit délibérément de l'être, et ne subit aucune forme d'aliénation mentale qui justifierait qu'il soit incapable de raconter la vérité, ou de percevoir une différence entre le réel et l'imaginaire. Il est alors présenté comme un tricheur, dont les propos ne peuvent pas être pris sans méfiance. Comme dans une pièce de théâtre, à nouveau, le récit médiatique choisit d'appuyer sa construction de la figure d'antagoniste sur des éléments spécifiques, liés aux thèmes de la manipulation et du mensonge. En manipulant autrui et en lui faisant croire à quelque chose de faux, l'« antagoniste » d'un récit justifie une dynamique de méfiance et de conflit à son encontre (Assala et Mouange, 2019, p. 359-360). Ce mensonge peut d'ailleurs revêtir une dimension systématique ; la confrontation constate à des éléments fallacieux rend difficile pour quiconque est confronté à ce discours de discerner la vérité. Cela installe un climat de suspicion envers l'ensemble des actions du personnage à l'origine du mensonge. Le « contrôle de l'information » est également un élément important à souligner ; d'autant plus, dans le cadre de la récupération de techniques de narration par les médias traditionnels. La figure de l'antagoniste peut contrôler l'accès à l'information, déformer à souhait la vérité ou cacher des faits essentiels. Les titres du *Telegraaf* construisent le personnage de Joran van der Sloot sur cette logique, en le décrivant quand un menteur dont les actions sont délibérées. Si nous considérons cependant la dimension d'humanisation qui lui était attribuée dans d'autres titres, et que nous évoquions précédemment, nous découvrons alors

un individu aux multiples facettes, construit au fil des mois comme un véritable Janus<sup>14</sup> ; à la fois jeune homme désorienté et meurtrier sanguinaire.

L'ambiguïté et le doute sont volontairement maintenus dans certains titres, comme « *Mogelijk doorbraak in zaak Holloway* » [18], « *Veroordeling Joran twijfelachtig* » (« la condamnation de Joran qui suscite des doutes ») [38] ou « *Natalee mogelijk levend gedumpt* » [41]. La récurrence du terme « *mogelijk* » (« possible », « potentiel ») dans deux de ces titres introduit une incertitude, laissant entendre qu'une découverte cruciale pourrait survenir, sans toutefois la confirmer. Cela maintient un suspense constant autour de l'affaire et, *de facto*, l'intérêt du public dans tout potentiel futur rebondissement que le journal pourrait décider de relater.

Les nom et prénom de Natalee reviennent à de nombreuses reprises dans les titres du quotidien, bien que le nombre d'occurrences de ces derniers soit nettement plus réduit que pour ceux de Joran van der Sloot. Ainsi, « Natalee » et « Holloway » reviennent respectivement à dix reprises dans les résultats de recherche de termes redondants. Ils ne sont pas systématiquement utilisés ensemble, « Holloway » désignant plutôt l'affaire et étant donc associé à « *zaak* », en qualité de « désignant d'évènement » (Calabrese, 2010), tandis qu'il est fait usage du prénom « Natalee » pour se référer directement à la victime, et placer sa figure dans une situation donnée, comme dans le cas du titre « *Natalee kreeg drankje met 75 procent alcohol* » (« Natalee a reçu une boisson avec 75 pourcents d'alcool ») [44], ou « *Moeder Natalee werd afgeperst* » (« la maman de Natalee a été extorquée ») [87].

Dans le cas de ce dernier titre [87], les termes utilisés reflètent une implication forte des journalistes avec les émotions ressenties par les proches de Natalee Holloway. Les familles des jeunes femmes disparues sont victimisées à l'extrême, créant de ce fait un lien émotionnel fort avec le lectorat. Le fait de lire que la mère de Natalee Holloway a été victime d'extorsion, alors même qu'elle a à porter l'un des fardeaux les plus douloureux imputés à un individu – soit la disparition d'un proche, qui plus est un enfant – suscite invariablement l'empathie du public. Les enfants victimes de crime sont d'ailleurs les personnes les plus représentées dans l'actualité criminelle, de même que les auteurs (Greer et Reiner, 2012, p. 255).

---

<sup>14</sup> Dans la mythologie romaine, Janus est dieu possédant deux visages.



Des titres comme « *Trap na voor wanhopige moeder* » (« l'étape d'après pour une mère désespérée ») [21] et « *Ouders van Natalee Holloway: 'Uitspraken justitie misleidend'* » (« parents de Natalee Holloway : 'déclarations trompeuses du pouvoir judiciaire' ») [29] accentuent la souffrance des parents et, en particulier, de la mère de Natalee. Le terme « *wanhopige* » (« désespérée ») éveille la sympathie à l'égard de cette maman éplorée, et contraste drastiquement avec l'image négative de Joran van der Sloot.

Dans les titres du *Telegraaf*, la représentation des protagonistes féminines est particulièrement éloquente, en particulier les représentations de Natalee Holloway et de Stephany Flores. Ces dernières sont souvent représentées de manière extrêmement passives, dans une position de victimes uniquement. Les titres ne les dévoilent que comme les personnes ayant subi les faits, et n'expriment jamais de développement de leur personnalité ou des actions menées par ces femmes de leur vivant. Ainsi, « *Joran pokerde met Stephany* » (« Joran a joué au poker avec Stephany ») [83], et non l'inverse – Joran reste le nœud central autour duquel les actions prennent place. Dans un même ordre d'idée, « *Joran doodde Stephany in woedeaanval* » (« Joran a tué Stephany sur le coup de la colère ») [90] ; l'emploi d'un temps de conjugaison passif relègue à nouveau Stephany Flores au rang d'objet sur lequel s'exerce une action, et non comme un sujet actif. Du côté de Natalee, le titre « *Natalee snoof cocaïne en viel van het balkon* » [79] illustre un biais de genre, suggérant qu'elle pourrait être partiellement responsable de son propre sort. Cette stratégie discursive peut être perçue comme un moyen de détourner l'attention de Joran, en dépeignant les victimes sous un jour potentiellement négatif ou, tout du moins, suscitant moins l'empathie. La totalité des verbes rencontrés dans les titres évoqués ci-dessus est d'ailleurs conjuguée au passé. Des temps tels que le passé simple de l'indicatif ou l'imparfait sont opportuns à utiliser dans un objectif narratif. Par cette narration, les journalistes entreprennent de raconter des événements ayant une certaine distance temporelle, nettement séparée, avec le présent – là où un temps tel que le passé composé implique davantage une dimension de répercussion dans le temps présent et renforce l'idée de conséquences durables et d'une continuité dans le récit.

Si nous nous attardons encore quelques instants sur les temps de conjugaison utilisés dans les titres du *Telegraaf*, au-delà d'une analyse genrée, nous pouvons constater une utilisation très large du présent. Recourir au présent de l'indicatif permet de créer un effet d'immédiateté et d'actualité, même lorsque les faits relatés se sont déroulés et achevés dans une temporalité entièrement passée. Ce temps du présent permet de rendre les informations plus

urgentes et engageantes aux yeux du lecteur. C'est notamment le cas pour des titres tels que « *Joran geeft geen krimp* » (« Joran ne bronche pas ») [24]. Le titre, au présent de l'indicatif, se rapporte au comportement de Joran van der Sloot lors de son arrestation pour le meurtre de Stephany Flores, et de l'interrogatoire qui en a découlé. L'idée est d'indiquer au lecteur, non pas que l'interrogatoire soit toujours en cours, mais bien que Van der Sloot ait activement résisté à la pression exercée par les enquêteurs au cours dudit interrogatoire. Dans ce cas particulier, l'utilisation du présent permet au titre d'être plus direct et impactant pour le public, tout en dépeignant Joran van der Sloot comme un individu stoïque.

Dans un registre similaire, différents verbes de modalités sont utilisés dans la titraille du *Telegraaf* ; ces derniers sont des véhicules sémantiques particulièrement impactants, puisqu'ils sont naturellement chargés de sens, sans nécessiter l'usage systématique d'adverbes ou de mots-liens remplissant des fonctions hyperboliques. Dans le cas de « *Joran zal zijn straf ontlopen* » (« Joran va échapper à sa condamnation ») [49], l'utilisation du verbe modal « *zal* » indique une certitude quant à une action future. Le verbe de modalité « *zullen* » est souvent utilisé à des fins de renforcement d'une idée d'inévitabilité ou de prédiction ; l'issue d'une situation décrite par le biais de ce verbe est fort peu incertaine. Dans ce titre, le journaliste évoque donc la quasi-certitude avec laquelle Joran van der Sloot parviendra à échapper à la justice. Cela peut amener à créer une certaine frustration chez le lecteur. En effet, comme pour tout récit, la chronique judiciaire est balisée par différents éléments. Des protagonistes, comme nous l'évoquions précédemment, mais également une situation initiale matérialisée par le crime, des péripéties prenant la forme d'une investigation judiciaire allant de la découverte d'une scène de crime à l'élaboration de la personnalité des victimes et des suspects, mais surtout une phase de dénouement, durant laquelle le public comme les victimes voit la justice s'exercer sur les coupables (Marcandier-Colard, 1998). Les attentes du lectorat ne sont donc pas rencontrées avec ce titre, qui suggère qu'il n'y aura pas de dénouement heureux pour Natalee, et que son présumé bourreau passera à nouveau entre les mailles du filet.

Le modal « *kan* » évoque quant à lui la possibilité, notamment dans les titres « *Natalee kan claimen* » (« Natalee peut encore prétendre ») [43] ou « *Joran kan nog spreken* » (« Joran peut encore parler ») [48]. « *Kan* » indique une éventualité, ajoutant une dimension de spéculation et de doute, une idée de « porte laissée ouverte ». Ce n'est pas le cas du modal « *moeten* », exprimant l'obligation et la nécessité. « *Om te kunnen liegen moet je de waarheid kennen* » (« pour pouvoir mentir, tu dois connaître la vérité ») [48] évoque le fait systématique

selon lequel il faut connaître la véracité d'un fait si l'on souhaite la transformer. Enfin, l'utilisation du modal « *willen* » exprime une intention ou un désir pouvant révéler des motivations sous-jacentes ou des stratégies, mais également orienter l'opinion sur les intentions réelles des protagonistes. Dans le cas du titre « *Joran wil praten met de politie* » (« Joran veut parler avec la police ») [48], le journaliste indique le désir et l'intention de Joran de parler avec les autorités, et sous-entend également une stratégie mise en place par ce dernier pour manipuler les événements à son avantage. La totalité de ces verbes de modalité oriente les titres vers une perspective plutôt négative à l'encontre de Joran van der Sloot. L'ensemble de ces modaux, associés à l'utilisation des temps de conjugaison évoqués ci-dessus, renforce une narration dramatique et polarisée, où les actions de Joran sont souvent présentées comme déterminées par des forces et intentions calculées et néfastes. Le tout contribuant à sa diabolisation et augmentant le contraste entre lui et la figure de Natalee ou celle de Stephany, représentées sous le prisme de la victimisation.

Enfin, il est intéressant de noter la présence de titres dénotant tout particulièrement du reste du corpus, puisqu'ils se focalisent plutôt sur le rayonnement socio-culturel de l'« affaire Holloway ». Les faits, souvent traités comme un spectacle médiatique, sont évoqués en nature de références à la culture populaire. C'est le cas des exemples suivants : « *Natalee, de musical!* » (« Natalee, la comédie musicale ») [74] et « *Ingelaste uitzending Joran* » (« diffusion programmée de Joran ») [98]. Dans ces deux cas, l'affaire a véritablement transcendé les limites judiciaires et journalistiques, pour devenir un événement relaté par le biais de médias à la dimension culturelle, et apparentés au monde du spectacle. La labellisation de « comédie musicale » en particulier trivialise le drame, en le rendant consommable sous une forme de divertissement. Il s'agit là d'un nouveau témoignage de l'empreinte indélébile qu'a laissé le visage de Natalee dans l'esprit des citoyens, à échelle internationale.

### 3.3. *THE LOS ANGELES TIMES* : ANALYSE DE LA TITRAILLE D'UN QUOTIDIEN PROGRESSISTE ANGLOPHONE<sup>15</sup>

Après une analyse de la récurrence des mots constituant les titres du quotidien américain *The Los Angeles Times*, différents termes se démarquent lorsqu'il s'agit d'en souligner l'occurrence répétée. Ainsi, le mot le plus souvent rencontré lors de l'analyse du média progressiste

---

<sup>15</sup> En ANNEXE IV, le graphique relatif aux titres du *Los Angeles Times*, p. 114.

anglophone sont « *teen* » (« adolescente ») (18), « *case* » (« affaire ») (12), « *missing* » (« disparue ») (9), mais également « *arrest* » (7), « *suspect(s)* » (7) et « *disappearance* » (7).

La redondance de la mention faite à l'adolescence s'explique par le contexte de l'affaire, dont Natalee Holloway est l'un des visages principaux. Le nom « Holloway » revient d'ailleurs à 7 reprises également, dans l'ensemble des échantillons passés au crible pour *The Los Angeles Times*. Les autres mots se placent dans le champ lexical de l'enquête et du crime, évoquant le déroulé de l'affaire et les différents protagonistes. Le terme « *police* » n'est utilisé que 3 fois, cependant, ce qui semble indiquer que les termes évoqués précédemment sont largement récupérés par le média à la sphère judiciaire ; l'attention n'étant pas focalisée sur les dires de la police quant à l'affaire, mais plutôt sur les différents protagonistes mis en lumière dans les différentes chroniques judiciaires. Les titres de ces mêmes chroniques ne répondent ainsi pas à la logique d'une instruction judiciaire, souhaitant avant tout s'appuyer sur des faits extrêmement concrets afin de déterminer la culpabilité ou non d'un suspect et la nature des événements investigués, mais à une logique de rentabilité, de génération de trafic – et de revenus, par extension – pour le *Los Angeles Times*. La reprise des codes et du lexique juridique permet aux journalistes de rester précis, tout en construisant un récit ne respectant pas systématiquement le temps de l'instruction. De ce fait, les temps judiciaires et médiatiques sont nettement séparés, bien qu'envisagés en parallèle, dans une logique de présentation de l'actualité. L'« affaire » (« *case* ») n'est de ce fait pas traitée de la même manière par un journaliste qu'elle le serait par un magistrat. Une double dynamique de simplification et de narration est alors à l'œuvre ; les termes juridiques repris sont connus du grand public et aident ce dernier à facilement s'orienter dans le récit médiatique fait des événements.

Les titres du *Los Angeles Times* se focalisent essentiellement, non pas sur le « *case* », mais sur Natalee en tant qu'individu, et sur ce que représente la disparition de cette dernière pour les citoyens américains. Si les États-Unis sont évoqués à 4 reprises dans les titres du quotidien, l'île d'Aruba n'est mentionnée que 2 fois et les Pays-Bas, jamais directement. C'est la nationalité néerlandaise qui peut être comptabilisée 4 fois, quant à elle. Toutefois, les références faites à ces lieux spécifiques sont pertinentes, puisque chargées sémantiquement. Les mentions récurrentes à Aruba, comme dans « *Something Bad Happened to Teen in Aruba* » (« quelque chose de grave est arrivé à une adolescente à Aruba ») [105] ou « *In Holloway case, Aruba also suffers* » (« dans l'affaire Holloway, Aruba souffre également ») [136], démontrent la dimension personnelle de l'affaire, mais aussi une problématique affectant la perception et

l'image de l'île d'Aruba. En effet, la localité s'est vue décrite comme très dangereuse par les médias internationaux, à la suite de l'« affaire Holloway ». Cela a contribué à créer un biais culturel et une stigmatisation d'Aruba aux yeux du grand public, notamment auprès des citoyens américains. Or, ces derniers représentaient, avant le début de l'affaire, la majorité des touristes se rendant sur l'île. Dans les titres mentionnés ci-dessus, Aruba n'est plus uniquement un endroit où se produisent des faits de nature criminelle, mais elle devient presque une entité à part entière. Elle est envisagée en tant que communauté, et non pas comme un simple point placé sur une carte du monde.

Les résultats obtenus lors de cette analyse du nombre de termes utilisés sont ici bien différents de ceux qui se voulaient le produit d'un travail autour des échantillons néerlandophones. Ici, les occurrences « Joran » et « Van der Sloot », qu'elles soient envisagées ensemble ou distinctement, ne font aucunement partie des termes revenant le plus régulièrement. Là où Joran van der Sloot semblait être le principal protagoniste de l'affaire du côté des médias néerlandais, c'est Natalee qui semble endosser ce rôle dans la sphère médiatique d'Outre-Atlantique.

Cependant, elle est souvent évoquée de manière indirecte, par le biais du terme « *teen* ». De nombreux titres du *Los Angeles Times* font référence à Natalee comme « une adolescente », ce qui tend à la dépersonnaliser. La jeune femme n'est alors plus qu'une personne disparue, dans des titres comme « *Police Charge 2 in U.S. Teen's Disappearance* » (« la police inculpe deux personnes dans le cadre de la disparition d'une adolescente américaine ») [102] ou « *Dutch Official Arrested in Teen's Disappearance* » (« un représentant officiel néerlandais arrêté dans la disparition d'une adolescente ») [111]. L'identité de la victime se voit alors réduite à une caractéristique d'âge. Cela se place dans la lignée du concept que nous évoquions et présentions brièvement lors de l'introduction de ce travail de recherche : le « *Missing White Women Syndrom* ». Si Natalee est extensivement mise en avant par les médias, c'est d'abord et avant tout car elle est une femme blanche, mais aussi pour son jeune âge. Natalee est un « visage de l'Amérique » : répondant aux standards de beauté classiques, incarnant un idéal de réussite académique, faisant partie d'une classe sociale aisée, et surtout, arrachée à un avenir qui n'aurait pu être que prometteur. Natalee a tout de l'adolescente américaine typique, et il n'est donc pas surprenant de ne la voir labellisée que comme telle dans les titres de ces articles. Notons également la récurrence de ce même terme « *teen* », tandis que Natalee était âgée de 18 ans. Si la majorité est fixée à 21 ans sur le sol américain, il est plutôt courant de voir les personnages

âgées de plus de 18 ans catégorisées en tant que « *young adults* » (« jeunes adultes »), notamment dans la sphère médiatique et littéraire. Or, la grande majorité des titres du *Los Angeles Times* dépeignent Natalee comme ayant toujours un pied dans l'enfance, ce qui ajoute à la dimension dramatique des faits dont elle semble avoir été victime.

Une même volonté de dramatisation est également constatable lorsque nous envisageons les titres du *L.A. Times* de manière chronologique, cette fois. Le vocabulaire utilisé devient de plus en plus alarmant et caricatural, au fur et à mesure de l'avancée de l'affaire. De « *something bad happened* » [105], nous constatons une progression sémantique dramatique, jusqu'à obtenir un titre tel que « *BET ON A BOMBSHELL* » (« parier sur une bombe ») [144]. Ce changement de ton souligne une escalade de tension et d'émotions autour de l'« affaire Holloway ». Dans un même ordre d'idée, un « effet de manchette » est constatable dans la formulation d'une majorité de titres, avec l'utilisation répétée de termes tels que « *charge* » (« inculpe »), « *arrest* » (« place sous mandat d'arrêt ») et « *search* » (« recherche »). Tous ces éléments de langage, à nouveau inspiré par le jargon judiciaire, impliquent une dimension de progression dans l'affaire. Sans même avoir lu l'article, le lecteur peut supposer que des éléments nouveaux ont été découverts, et ont finalement conduit à une inculpation. Son intérêt est donc suscité, et sa curiosité, piquée.

Le mystère de la disparition de Natalee Holloway reste pourtant irrésolu à ce jour, comme l'indique l'usage régulier du terme « *disappearance* » (« disparition »). Aux yeux de la loi, même si sa famille a finalement obtenu de la déclarer officiellement décédée depuis le 12 janvier 2012, Natalee n'était, au moment de la publication des articles constituant notre corpus de recherche, pas considérée comme morte, mais bien comme « personne disparue ». Le fait d'opter pour ce terme, plutôt que de mettre l'accent sur un hypothétique décès, oriente le récit médiatique vers un mystère non résolu, une intrigue permanente encourageant à un suivi de l'évolution des événements. Le titre « *Accident Considered in Disappearance* » [103] insinue une possible résolution accidentelle, contrastant avec d'autres scénarios, plus sombres, évoqués dans d'autres titres, se référant plutôt à l'« affaire Holloway ».

Le *Los Angeles Times* semble également donner libre cours à une variété de présupposés dans sa titraille. Premièrement, une culpabilité implicite est imputée à Van der Sloot, de par l'utilisation répétée de termes tels qu'« *arrest* », « *suspect* » ou « *charge* », que nous évoquions déjà préalablement. Un tel lexique peut présupposer une certaine implication, voire même une

culpabilité avérée des personnes mentionnées et ce, avant toute preuve ou tout jugement définitif.

Dépeindre un suspect de la sorte exerce une influence sur la perception que le public se fait de l'individu en question. Il paraît alors opportun d'opposer les notions de « justice » et de « presse », en distinguant l'espace que représente un tribunal institutionnel, de celui composé par les médias et l'opinion publique, connu sous les termes de « tribunal populaire » ou « tribunal médiatique ». La notion de « vérité » se scinde alors également en deux entités distinctes avec, d'une part, une « vérité judiciaire », composée de faits avérés, de preuves et de témoignages récoltés au cours d'une instruction judiciaire et, d'autre part, une « vérité médiatique ». Cette dernière peut également être catégorisée de « fiction du réel », puisqu'elle construit un récit autour de faits concrets et avérés, « inspiré de faits réels » (Pélissier et Eyriès, 2014, p. 1-6). Ces deux espaces, au même titre que ces deux facettes d'une « vérité universelle », sont intrinsèquement liées. Si les médias se nourrissent de ce qui se passe au sein-même des hauts-lieux d'exercice de la justice, « aucune analyse objective ne peut soutenir que la Justice échappe à l'influence médiatique », de son côté (Dantinne, 2009, p. 309). Les magistrats présents au sein du théâtre d'une cour de justice sont, sous leurs vêtements de travail, des individus normaux et, par extension, sociaux. Ils sont dotés d'une subjectivité, qu'ils construisent tout au long de leur vie, et au sein d'un environnement social, culturel, économique et politique déterminé, et propre à chacun d'eux. Cette subjectivité se retrouve partout, puisqu'elle « repose sur des marques ou des faisceaux de marques ou d'indices hétérogènes, dont l'interprétation est complexifiée en contexte dialogique » (Rabatel, 1993, p. 45), et que « chaque énoncé rend possible une infinité d'interprétations » (Krieg-Planque, 2017)<sup>16</sup>.

En tant qu'êtres sociaux, ces mêmes magistrats subissent l'influence de l'opinion publique, dont l'un des vecteurs essentiels est la presse. Il est donc inconcevable de prétendre que la construction de la figure médiatique des différents protagonistes d'une affaire criminelle médiatisée n'ait aucun impact de quelque nature que ce soit sur le déroulé d'une instruction judiciaire, encore moins sur son délibéré. Cette affirmation est d'autant plus vraie dans le cadre d'un procès dans le cadre duquel un jury populaire est désigné pour remettre un jugement. Si les magistrats apprennent, au cours de leur formation, à appréhender les journalistes et à co-exister avec les médias, le grand public peut ne pas être sensibilisé à la question des biais

---

<sup>16</sup> Ne disposant que de la version *e-book* de l'ouvrage, il ne nous est pas possible de fournir avec précision le numéro de page consultée.

médiatiques. À nouveau, il paraît irréaliste d'affirmer qu'aucun citoyen appelé à endosser le rôle de juré ne prenne connaissance de ce qui se dit dans la presse, autour de l'affaire qu'il est appelé à juger. À ce titre, certaines informations sont volontairement gardées sous embargo par le pouvoir judiciaire, afin de ne pas nuire au déroulé d'un procès ; les médias passant outre cette forme de censure momentanée se voyant souvent pointés du doigt pour leur côté sensationnaliste.

Dans une même volonté d'exprimer une critique autour du fonctionnement des médias, *The Los Angeles Times* présente des titres comme « *Cable's fall from Grace* » (littéralement, « la perte de prestige du câble », faisant donc référence à l'information produite par la télévision) [126] ou encore « *Is this the cable news we deserve?* » (« est-ce donc l'information télévisée que nous méritons ? ») [135]. Ces tournures de phrases suggèrent une introspection sur la manière dont les médias – et spécifiquement, la télévision – traitent des affaires judiciaires, en se posant des questions de nature méta-réflexive sur la manière dont les notions d' « éthique journalistique » et de « saturation médiatique » (Padis, 2007, p. 47) sont réellement envisagées par les instances médiatiques, dans les processus de sélection et de mise en forme de l'information. L'avènement de l'ère de l'information en continu ne fait d'ailleurs qu'appuyer ces questionnements, amenant les journalistes et éditeurs d'organes de presse à réfléchir à la pertinence ou non de bombarder le public au moyen d'une même information, déclinée encore et encore durant une période donnée, relatant « *la vie comme un feuilleton* » (Padis, 2007, p. 47).

Si nous nous penchons maintenant sur l'utilisation des verbes dans les titres du *Los Angeles Times*, nous pouvons remarquer que le présent simple de l'indicatif est largement utilisé, comme dans les cas suivants : « *Authorities close Holloway inquiry* » (« les autorités clôturent l'affaire Holloway ») [141] ou « *Suspect in Teen's Death is Released* » (« le suspect dans le décès d'une adolescente est libéré ») [133]. Cet usage permet, à nouveau, de présenter les faits comme actuels. Comme dans le cadre du second titre, la forme passive de ce même indicatif présent est utilisée à de nombreuses reprises, avec des exemples tels que « *3 Suspects Arrested in Teen's Disappearance* » [104] ou « *Dutch Official Arrested* » [111]. L'usage du présent passif, renforcé par l'omission récurrente de l'auxiliaire « être », continue de donner l'impression d'une mise à jour immédiate. Cela est rendu possible par une focalisation de l'attention du lecteur, non pas sur l'agent de l'action, mais sur cette action en tant que telle.



L'utilisation du prétérite, ou passé composé, peut également être soulignée dans nos échantillons de recherche. Avec une tournure telle que « *something bad happened* » (« quelque chose de grave est arrivé ») [105], la dimension passé des événements est mise en avant, au même titre que les répercussions qu'engendrent ces derniers dans le temps présent. « *Happened* », conjugué au passé, indique que l'évènement est déjà survenu, et contribue à orienter le lecteur vers un potentiel dénouement tragique, mais dont la nature précise reste floue au moment de la rédaction de l'article. Une telle tournure nous permet donc d'identifier la subjectivité du journaliste à l'initiative de l'article qui, laissant une trace d'énonciation en choisissant cette tournure de phrase, semble penser qu'il est non seulement arrivé malheur à Natalee, mais que le pire est à craindre. La tournure « *something bad* » s'appuie d'ailleurs sur un euphémisme pour susciter l'imaginaire du lecteur et l'inviter implicitement à la formulation d'hypothèses qui permettraient d'éclairer la nature de ce « quelque chose de grave ». Impliqué moralement, le lecteur est alors investi et enclin à suivre le déroulé des faits, en lisant cet article et ceux qui le suivront.

Enfin, aucun verbe modal n'est utilisé dans les titres du *Los Angeles Times*, le corpus présentant une totale absence de modaux tels que « *will* », « *might* », « *could* », « *should* » ou encore « *must* ». Cette absence n'est pas totalement surprenante, les titres étant le plus souvent concis et visant à rapporter les faits de la manière la plus immédiate possible. Aux modaux sont préférées des tournures présentant ces caractéristiques de concision et d'immédiateté, comme dans le cas de « *It's morning, and it's rowdy* » (« c'est le matin et il y a du tapage ») [107] ou de « *Arrest in Missing-Teen Case Adds to Mystery* » (« une arrestation dans le cas de la disparition d'une adolescente ajoute au mystère ») [128]. Dans le cas du second titre, l'effet de l'arrestation décrite est directement évoqué par « *adds* », sans employer de verbe de modalité. Cela confère une ton plus affirmatif, et assure également la continuité narrative de l'affaire, en exprimant une idée d'addition, d'ajout à des faits que l'auteur ne prend pas la peine de détailler explicitement dans le titre. De plus, même sans utilisation directe de verbes de modalité, certains titres impliquent une dimension modale dans leur construction, comme « *Chat remark led to Holloway rearrests* » (« des discussions ont conduit à des réarrestations dans l'affaire Holloway ») [142]. Le titre utilise « *led* » (« a mené à »), conjugué au passé simple, afin d'impliquer une certitude quant à un lien de cause à effet (Maingueneau, 1979, p. 17). Ce sont de simples conversations informelles qui sont à l'origine de ces nouvelles interpellations. Dans ce cas précis, des modaux tels que « *could* » ou « *might* » auraient également pu être choisis, si l'auteur avait désiré introduire une nuance supplémentaire, ou appuyer sur l'aspect étonnant

que revêtent de telles arrestations, initiées par des bavardages (« *chat* »). Ici, le choix de ne pas recourir à un verbe de modalité renforce l'idée d'une connexion directe et certaines entre les événements décrits.

### 3.4. *THE NEW YORK POST*: ANALYSE DE LA TITRAILLE D'UN QUOTIDIEN CONSERVATEUR ANGLOPHONE<sup>17</sup>

Les termes les plus utilisés par le *New York Post* dans le cadre de l'« affaire Holloway » sont essentiellement des noms propres, liés à des personnes ayant une importance dans l'affaire : « Natalee » (35), « Holloway » (14), « Joran » (10), « Van der Sloot » (20) et « mom » (« maman ») (6). D'autres noms propres, désignant cette fois des localités géographiques, figurent également au plus haut dans le graphique illustrant la fréquence des mots dans les titres du quotidien conservateur : « Aruba » (23) et « Peru » (10). Enfin, ce sont des termes directement issus du champ lexical du crime que l'on retrouve aux côtés de ces noms propres : « *suspect(s)* » (14), « *slay* » (« tuer ») (10), « *confess(ion)* » (7), « *murder* » (7), « *cop(s)* » (« policier(s) ») (6), « *rap* » (« inculpation », « charge ») (6) et « *kill(ed)* » (4). Outre ces termes judiciaires, on retrouve le mot « *teen* » (5), relatif à l'âge adolescent, et désignant Natalee.

Il est intéressant de noter que Natalee Holloway et Joran van der Sloot sont cités à de multiples reprises, mais que c'est cette première qui occupe une place centrale dans les titres du *N.Y. Post*, bien que talonnée par Joran sur base d'une analyse numérique.

D'un point de vue lexical, le *New York Post* semble inscrire ses productions dans une dynamique de sensationnalisme et de dramatisation. Les titres des articles du *Post* utilisent un lexique particulièrement chargé en émotion, avec des termes comme « *bombshell* » [179], mot fort visant à attirer l'attention sur un événement particulièrement choquant. De même, une tournure telle que « *Coldhearted confession* » (« une confession sans cœur ») [120] renforce l'image d'un Joran van der Sloot dénué de toute empathie – ce qui accentue sans aucun doute la gravité des faits rapportés, mais également la perception négative du public quant à Van der Sloot. Dans le cas de « *beauty's sickening & savage slay* » (« le meurtre écœurant et brutal d'une beauté ») [210], les adjectifs très forts que sont « *sickening* » et « *savage* » accentuent

---

<sup>17</sup> En ANNEXE V, le graphique relatif aux titres du *New York Post*, p. 115.

l'atrocité du crime commis, et contribuent à la mise en exergue du terme « *beauty*<sup>18</sup> », en construisant une dynamique d'opposition nette.

Dans l'exemple ci-dessus, il est cependant interpellant d'analyser cette mise en opposition, puisqu'elle se veut le véhicule de biais de genre et de représentation. Stephany Flores, pourtant présentée comme une « beauté », n'est pas épargnée et connaît une fin tragique sous les coups de Joran van der Sloot. La désignation de Stephany par ses atouts corporels dénote avec l'atrocité de la situation dont elle a été la victime. L'aspect révoltant du crime perpétré semble être justifié, aux yeux du journaliste auteur de l'article, par le physique avantageux de Flores. Si Stephany n'est pas une victime tombant immédiatement dans le joug du « *White Women Syndrom* », elle remplit visiblement suffisamment de critères de beauté que pour susciter un intérêt médiatique, ainsi que l'empathie et la pitié du lectorat du *Post*. Elle se voit de ce fait réduite à une enveloppe corporelle et objectivée. Il en va de même pour Natalee, qui n'est plus qu'une victime dans un titre à la dimension particulièrement théâtrale : « *Her Last Kiss* » (« son dernier baiser ») [149]. Ici, Natalee Holloway est présentée de manière presque romantique, entraînant une minimisation de la gravité de sa disparition, réduite à un simple déboire sentimental, comme s'il s'agissait d'une tragédie romantique « à la Orphée et Eurydice ».

Ce choix reflète un biais médiatique récurrent selon lequel les femmes sont régulièrement représentées dans un contexte émotionnel, plutôt que factuel. En témoignent les résultats de nombreux travaux de recherches, menés autour du traitement médiatique des cas avérés de féminicides<sup>19</sup>, notamment en France et en Belgique, mais dont les conclusions sont pertinentes et applicables à un très large panel de médias à travers le monde. En se focalisant sur une dimension sentimentale, les articles de presse renvoient les meurtres de femmes à la sphère privée. Ces mêmes meurtres tendent alors également à être considérés comme des formes extrêmes d'aboutissement d'une histoire d'amour. Or, comme nous le précisons précédemment, il n'existait vraisemblablement aucune relation de cette nature entre Natalee Holloway et Joran van der Sloot. À la manière d'une tragédie à l'eau de rose, le journaliste décrit l'interaction entre les deux adolescents comme le moment du « dernier baiser » que

---

<sup>18</sup> La femme désignée par le qualificatif de « beauté » est Stephany Flores.

<sup>19</sup> La loi belge « Stop Féminicides » de 2022, mise en place à l'initiative de l'ex-Secrétaire d'État à l'Égalité des Genres, l'Égalité des chances et à la Diversité Sarah Schlitz, définit la notion de « féminicide » comme la « *forme la plus extrême de violence de genre* », consistant en « *l'acte de tuer une femme parce qu'elle est une femme* ».

Natalee eut à échanger de sa vie. Cela sonne particulièrement hors propos, d'autant plus que les principales hypothèses autour de l'affaire penchent pour un crime dont le motif serait sexuel. Pas question ici de romance ni de consentement, donc.

Autre trope fréquent dans la représentation des femmes dans les médias : l'usage de tournures possessives pour marquer leur dépendance. C'est par exemple le cas pour « *Natalee's Mom* » (« la maman de Natalee ») [172], où la forme génitive « 's » désigne l'appartenance, la possession. Le possessif est ici employé pour désigner une femme par son unique rôle de mère. Le prénom de l'intéressée, « Elisabeth », n'est d'ailleurs aucunement mentionné dans la suite du titre, ce qui renforce l'idée selon laquelle l'entière de son identité est liée à sa relation avec la victime, et à son statut dans la sphère privée. Un tel effacement pose d'autant plus question qu'Elisabeth Twitty est l'un des visages les plus connus de l'« affaire Holloway ». Médiatisée dès les premières heures de l'enquête autour de la disparition de sa fille, elle n'a eu de cesse de se donner à connaître en arpentant les plateaux de télévision, en multipliant les conférences de presse et en étant à l'initiative de différents mouvements de solidarité à destination des familles éprouvées par la disparition d'un proche.

Le corpus du *New York Post* comporte également une variété d'articles dont les titres s'inscrivent dans l'emploi d'une rhétorique de l'urgence et, par extension, du suspense. Une tension dramatique, indiquant une situation critique ou irréversible, est créée par l'emploi de certaines constructions. Dans « *Finding Teens is 'No. 1 Goal* » (« trouver les adolescents est l'objectif premier ») [148], l'expression « *No. 1 Goal* » suggère que la recherche des adolescents disparus est une priorité absolue, créant un sentiment d'urgence. C'est une même idée de temps limité que l'on retrouve dans « *Time Running Out For Natalee Cops* » (« le temps est presque écoulé pour les policiers de l'affaire Natalee ») [178], où l'horloge tourne dangereusement vite pour les enquêteurs. Dans un titre tel que « *Authorities set to charge van der Sloot* » (« les autorités sont prêtes à inculper Van der Sloot ») [209], l'utilisation de l'expression « *set to charge* » indique une action imminente et souligne une tension autour des charges qui s'appêtent à peser sur les épaules de Joran van der Sloot. Enfin, il est parfois fait mention de délais plus spécifiques, comme dans l'exemple « *Cops have week to charge van der Sloot* » (« les policiers ont une semaine pour inculper Van der Sloot ») [202]. Il est alors question d'un sentiment de pression temporelle, renforçant l'idée d'urgence dans la procédure judiciaire.

Dans le même exemple évoqué ci-dessus, on constate une construction lexicale se reposant entièrement sur une binarité entre la figure des « bons », représentés par les policiers, et celle du « méchant », qu'est Joran van der Sloot. Cette opposition manichéenne présente l'action des forces de l'ordre comme une quête de justice, au terme de laquelle Van der Sloot sera finalement écroué. Nous pouvons ici constater l'influence du public sur le procédé de construction et de rédaction de l'information. Le journaliste présuppose que le lectorat souhaite voir Joran derrière les barreaux, et propose un titre mettant ce potentiel futur évènement en avant, en qualité de dénouement potentiel. Les actions criminelles de Joran van der Sloot ne sont plus uniquement supposées, mais semblent presque avérées avec certitude, sans nuance intermédiaire. Il n'est pas non plus question de respect de la présomption d'innocence dans le cadre d'un titre tel que « *Joran's psycho slay tale* » (« l'histoire du meurtre psychopathe de Joran ») [221]. Ce dernier présuppose la culpabilité de Van der Sloot avant même que la justice n'ait statué sur son sort. L'emploi de termes comme « *psycho* » et « *slay* » déshumanise l'accusé et influence à nouveau la perception du lecteur, avant même que ce dernier ne se plonge dans l'article et ne voit les faits lui être présentés.

Certains articles du *New York Post* présentent également une dimension que nous n'avions jusqu'ici pas rencontrée dans les autres fragments de notre corpus de recherche : la mention du statut social de Joran van der Sloot, par le biais de son père. Le père de Joran van der Sloot est un avocat réputé, installé depuis de nombreuses années à Aruba. S'il est totalement occulté du récit dans les trois premiers médias que nous avons entrepris d'analyser, ce n'est pas le cas du *Post*, qui le décrit en qualité de « *Hot-Shot Aruba Dad* » (« un père snob d'Aruba ») [152] ou de « *Aruba's Bigwig* » (« un gros bonnet d'Aruba ») [153]. Ces termes mettent l'accent sur le statut social élevé du père de Joran van der Sloot, qui n'était alors décrit que comme un « jeune suspect ». Cette catégorisation nouvelle suggère un scandale complexe, à multiples facettes, où la notoriété des individus mis en cause peut peser dans la balance judiciaire, et rendre l'affaire encore plus retentissante.

Les termes « *bigwig* » et « *hot-shot* » se veulent relativement informels, tout comme le titre « *You da man, Mr. Mom!* » (« vous êtes mon homme, Mr. Mom ») [201]. L'utilisation d'un langage familier et d'expressions culturelles spécifiques permet de faire résonner l'information auprès d'un certain lectorat, principalement américain et urbain, correspondant au public-cible du *New York Post*. En revanche, un tel emploi de termes chargés culturellement peut conduire à l'exclusion ou à l'aliénation d'autres publics, moins familiers de ces références, et qui

rencontreraient plus de difficulté à suivre le feuilleton de l'affaire tel que relaté par le quotidien conservateur.

En nous attardant maintenant sur des aspects grammaticaux, nous pouvons constater que le présent simple de l'indicatif est régulièrement utilisé, afin de créer un effet de « généralisation dramatique ». L'information relatée dans un titre tel que « *Van der Sloot confesses* » (« Van der Sloot avoue ») [206] transporte avec elle un sentiment d'actualité, bien que le temps de la confession soit passé lorsque le public lit le titre en question. Ce temps grammatical permet donc de rendre l'information rapportée plus immédiate et incontestable. La voix active se veut également prédominante dans le corpus du *Post*. De ce fait, les titres attribuent directement les actions aux personnes impliquées, avec par exemple : « *Sloot says he'll point the way* » (« Sloot dit qu'il montrera la voie ») [211]. L'emploi de la voix active dans les titres renforce ainsi l'idée selon laquelle les événements sont le résultat d'actions délibérées et conscientes des individus, contribuant à la construction d'une narration au sein de laquelle les protagonistes sont non seulement clairement identifiés, mais également jugés.

La dynamique narrative du *New York Post* repose également sur l'utilisation d'une série de verbes forts, comme « *nabbed* » (« harponnés ») [148], « *confesses* » [206] ou « *rips* » (« déchire ») [161]. Tous impliquent une narration au sein de laquelle les actions sont présentées sous le prisme de l'agressivité, augmentant ainsi l'intensité perçue des événements. Enfin, nous pouvons retrouver des verbes exprimant le doute, comme dans l'exemple « *may have killed* » (« pourrait avoir tué ») [227], où le modal « *may* » introduit une incertitude. Même constat pour l'exemple « *Officials doubt Natalee Holloway suspect's latest confession* » (« les autorités doutent de la dernière confession du suspect de l'affaire Natalee Holloway ») [191] ; un suspense est maintenu par l'emploi de « *doubt* », tout en évitant au journaliste en charge de l'article d'affirmer directement un élément qui pourrait finalement s'avérer incorrect.

### 3.5. ANALYSE COMPARATIVE DES TITRES DES QUATRE MÉDIAS ÉTUDIÉS

L'analyse des titres des quatre quotidiens que sont *NRC Handelsblad*, *De Telegraaf*, *The Los Angeles Times* et *The New York Post* révèle des différences notables dans la construction du récit criminel, qu'il s'agisse des tournures de phrases employées, comme du champ lexical utilisé, mais également de l'angle privilégié par chacune des rédactions. Ces décisions sont des reflets pertinents, non seulement de l'orientation éditoriale de chaque publication mais

également de l'approche distincte adoptée par chaque média dans la couverture médiatique de l'« affaire Holloway ».

Tout d'abord, *NRC Handelsblad*, en qualité de quotidien progressiste, privilégie des tournures de phrases structurées et formelles, souvent axées vers une précision juridique. Les titres de ce journal comprennent fréquemment des termes techniques, issus des champs lexicaux du droit et du crime, tels que « *doodslag* » (« homicide involontaire ») ou « *verdacht* » (« suspect »). *NRC Handelsblad* propose de ce fait un encadrement particulièrement rigoureux de l'« affaire Holloway », et plus spécifiquement du personnage médiatique qu'est Joran van der Sloot. Le journal progressiste néerlandophone tend à personnaliser les faits qu'il relate, en désignant les protagonistes par leurs prénoms, et en créant de ce fait une proximité entre l'affaire et le lectorat. La présence d'une variété de noms propres désignant des localisations géographiques renforce la dimension internationale du crime, accentuant l'ampleur de l'affaire au-delà des frontières. Dans la majorité de ses titres, *NRC* semble davantage se concentrer sur l'aspect procédural des événements et sur une objectivation des faits, sans tomber dans le sensationnalisme – mais n'hésitant pas à recourir à des procédés discursifs permettant au public de se sentir émotionnellement impliqué dans l'affaire, et curieux d'en connaître les tenants et aboutissants.

En revanche, *De Telegraaf* opte majoritairement pour des tournures de phrases plus dynamiques et chargées émotionnellement, visant à captiver le lecteur par le biais d'une intensification volontaire de la dimension dramatique des événements relatés. Le *Telegraaf* délaisse quelque peu le jargon judiciaire, au profit d'un langage évocateur, marqué par des termes tels que « *leugen* » (« mensonge »). La mention fréquente du terme « *televisie* » souligne également l'importance accordée à l'aspect médiatique de l'affaire par le quotidien conservateur. Les titres du *Telegraaf* tendent régulièrement à l'humanisation de Joran van der Sloot, en faisant presque systématiquement usage de son seul prénom, ainsi que d'expressions suggérant une potentielle proximité, voire familiarité entre le suspect et les lecteurs. Cette approche crée une connexion émotionnelle forte, rendant l'affaire plus personnelle et intrigante encore.

*The Los Angeles Times* privilégie quant à lui une approche centrée sur les protagonistes principaux et, plus spécifiquement sur Natalee. Il insiste sur l'adolescence de cette dernière, en employant très régulièrement le terme « *teen* ». Ses titres mettent en avant une majorité de

termes empruntés au jargon judiciaire, comme c'était également le cas pour *NRC Handelsblad*. Cependant, ces termes sont plutôt employés dans une optique d'engagement émotionnel autour du fait criminel, plutôt que dans une volonté de labelliser les faits en respectant une dimension strictement juridique. En usant de termes principalement accessibles et familiers, le *Los Angeles Times* semble tenter de répondre à une logique de rentabilité et de captation maximale de l'intérêt du public. « Simplicité » et « accessibilité » de l'information semblent être les maîtres-mots dans le traitement journalistique opéré par le quotidien autour de l'« affaire Holloway », tout en conservant un impact émotionnel concret.

*The New York Post*, enfin, capitalise sur des expressions aux connotations plus populaires et sur un lexique sensationnaliste. En ce sens, il rejoint son homologue conservateur néerlandophone. S'il embrasse une série de biais genrés, également retrouvés dans *De Telegraaf*, il apporte une dimension novatrice en se penchant sur des considérations sociales entourant la personne de Joran van der Sloot. Natalee Holloway reste cependant la figure principale des titres du *N.Y. Post*, bien qu'essentiellement présente de manière passive dans les faits relatés.

Sur la totalité des 236 titres envisagés lors de cette première étape d'analyse, nous pouvons constater nettement des similarités existant entre les médias appartenant à une même communauté linguistique. Chaque communauté tend davantage à mettre en avant ses ressortissants, à la défaveur des figures « étrangères ». Ainsi, Natalee est la figure principale des récits criminels anglophones, bien que souvent reléguées au simple rôle d'innocente victime, à laquelle aucune action concrète n'est imputée. Côté Pays-Bas, maintenant, c'est Joran van der Sloot qui fait les grands titres. Cela ne signifie cependant pas qu'il soit systématiquement décrit sous un jour positif. Le choix de mettre en avant le protagoniste issu de sa propre communauté peut être analysé d'un point de vue sociologique, en faisant à nouveau appel aux notions d'« endogroupe » et d'« exogroupe », que nous mobilisons en introduction de cette analyse (Salès-Wuillemin, 2006, p. 43-45). En tant qu'individus évoluant au sein d'une communauté déterminée, dans le cadre de laquelle ils se socialisent, les lecteurs tendent à s'identifier aux codes et usages de ladite communauté. Susciter l'intérêt de ces lecteurs passe donc, pour les journalistes, par un retour à cette communauté d'appartenance et aux figures qui y sont associées, qu'elles véhiculent une image positive ou non. Les citoyens de nationalité néerlandaise seront, selon cette logique, tentés de connaître le sort de leur compatriote, bien



qu'ils n'expriment pas forcément une quelconque sympathie à son égard. Même constat pour les médias implantés aux États-Unis ; c'est Natalee qui apparaît en haut de leurs titres.

Au-delà de cette distinction ancrée sur une logique nationale, nous pouvons cependant constater des similitudes entre médias issus de communautés linguistiques distinctes, mais s'inscrivant dans une mouvance idéologique similaire, qu'elle se veuille progressiste ou conservatrice. En effet, *De Telegraaf* et *The New York Post* présentent une variété de titres aux accents dramatiques, destinés à susciter l'émotion et la réaction chez le lecteur. Un abord que ne partagent pas les quotidiens progressistes, qui choisissent des tournures plus sobres et factuelles, et propose une information plus directe. Toutefois, aucun des titres, qu'il provienne de n'importe lequel de ces quatre médias, ne peut être considéré comme tendant vers une quelconque neutralité sémantique. Chacun d'entre eux reflètent une variété de choix, opérés tant dans le processus de sélection de l'information véhiculée dans le titre analysé, que dans la préférence accordée à un certain champ lexical, plutôt qu'à un autre. Chaque titre est à la fois le produit d'une réflexion anthropique, menée par le journaliste, et le résultat d'un ensemble d'attentes et d'exigences du public. Les titres sont ainsi produits « pour » et « par » ce public, dont il se nourrit avant de le nourrir à son tour, dans une dynamique d'échange résolument cyclique.

#### 4. DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE DES INTERVENANTS

Dans tout article de presse, les intervenants sollicités et mentionnés par le journaliste jouent un rôle absolument déterminant dans la construction du récit et de l'argumentaire. Que leurs propos soient exprimés sous la forme d'un discours direct ou indirect, ces intervenants contribuent à asseoir la crédibilité globale du travail journalistique, mais également à apporter une dimension de représentativité au discours rapporté. Selon Patrick Charaudeau, les intervenants sont caractérisés par le fait d'être des acteurs sociaux, « jugés dignes, par les médias d'être rendus visibles » ; le journaliste jugeant cette « dignité » au regard de critères de « crédibilité » et de « captation » (Charaudeau, 1997, p. 158).

Lorsqu'il mobilise la présence et le propos d'un intervenant, le journaliste veille ainsi à choisir ce dernier pour sa capacité à apporter des informations pertinentes et précises, une analyse bien fondée, ainsi que d'une opinion éclairée sur un sujet donné. Le « bon intervenant-type » se matérialise souvent en une figure d'expert, reconnu dans le domaine vers lequel le journaliste angle son article (Charaudeau, 1997, p. 158). Cet expert peut ainsi être un universitaire, un professionnel ou un acteur de terrain impliqué directement dans le sujet traité. Cet intervenant éclaire le propos général de l'article, en y apportant son expertise et son expérience personnelle ; le tout, prenant la forme d'une « vérité normalisée » (Charaudeau, 1997, p. 55) reposant également sur la capacité de cette figure d'expertise à communiquer efficacement, de manière la plus claire et informative possible. La littérature académique souligne par ailleurs l'importance de la crédibilité de ces intervenants et sources. En effet, la sélection d'intervenants crédibles est une étape absolument essentielle à tout travail de nature journalistique, puisqu'elle permet d'établir la confiance des lecteurs envers l'information qu'ils s'approprient à recevoir et à consommer (Maier, 2005, p. 533-535). Dans cette optique, un intervenant se doit d'être en mesure de représenter le point de vue qu'il incarne ; cette représentativité passant par le fait que l'intervenant en question dispose d'une légitimité concrète, reconnue par l'audience-cible de l'article. À l'opposé, un « mauvais intervenant » peut donc être quelqu'un dont l'expertise ou la légitimité est contestable, voire tout bonnement insuffisante que pour parvenir à décortiquer correctement le sujet dont il est question. Il peut manquer de qualifications, exprimer des opinions sans fondement ou être perçu comme ayant des biais pouvant potentiellement nuire à l'objectivité du discours rapporté. L'intégrité d'un article peut ainsi se voir compromise si le journaliste choisit de faire appel à des intervenants ne disposant pas de l'autorité nécessaire que pour s'exprimer. Selon Kovach et Rosenstiel

(2007)<sup>20</sup>, une mauvaise sélection d'intervenants peut conduire à une distorsion globale du message véhiculé par l'article, ainsi qu'à une perte de crédibilité pour le média.

Une représentativité optimale passe donc par l'inclusion d'une variété d'intervenants, dont la diversité de provenances et de propos permet d'éviter les biais de représentation ; la somme de ces intervenants reflète alors un éventail complet de perspectives (Hermida, 2010, p. 5). En parallèle de cette « valeur de représentativité », Patrick Charaudeau développe les concepts de « valeur d'expression » et de « valeur polémique », que peuvent également revêtir les intervenants (1997, p. 158). La valeur d'expression se réfère à la capacité d'un intervenant à articuler une idée, une opinion ou une émotion de manière claire, convaincante et pertinente dans un contexte médiatique. Selon Charaudeau, cette valeur dépend de la légitimité de l'intervenant, mais également de sa position sociale, de son expertise et de sa capacité à capter l'attention du public (1997, p. 158). Plus la valeur d'expression d'un intervenant est élevée, plus de ce dernier se montre en mesure de rendre ses propos mémorables et influents. La valeur d'expression est de ce fait souvent liée à l'autorité conférée à l'intervenant dans le domaine discuté. La valeur polémique, quant à elle, est directement liée à la capacité d'un intervenant à susciter le débat, la controverse ou la réaction du public. De ce fait, les médias choisissent leurs intervenants, non seulement pour la validité de leurs propos, mais parfois aussi pour leur potentiel dans la génération du débat public ; parfois même, au risque de provoquer des divisions ou des tensions (Charaudeau, 1997, p. 45). La valeur polémique devient donc un concept stratégique permettant de maintenir l'intérêt du public.

Dans le cadre d'un article relatant un fait criminel, ou une actualité en lien direct avec ce dernier, différents types d'intervenants pertinents peuvent être envisagés. Un enquêteur de police ou un porte-parole des forces de l'ordre serait, selon Chermak (1995, p. 104), un « bon intervenant », puisqu'il s'avèrerait en mesure de fournir des détails factuels autour d'une enquête en cours, comme par exemple, les preuves recueillies, l'état des investigations menées ou l'identité de certains suspects – si tant est que les services de police souhaitent communiquer autour de cette dernière question. Les policiers sont ainsi souvent perçus comme détenant des informations privilégiées et jouant un rôle direct dans la résolution des affaires criminelles. Il en va de même pour les avocats et juristes, surtout dans le cas où l'article de presse élaborerait autour des aspects légaux d'une affaire, comme le droit des accusés, la nature des procédures

---

<sup>20</sup> Ne disposant que de la version *e-book* de l'ouvrage, il ne nous est pas possible de fournir avec précision le numéro de page consultée.

judiciaires, ou encore les implications légales potentielles d'un crime. Ces professionnels de la sphère juridique permettent d'apporter une « compréhension nuancée des enjeux juridiques » et de renforcer la crédibilité générale d'un article, en lui conférant une dimension d'analyse basée sur la loi (Greer, 2003, p. 34-35). Enfin, l'expert psychologue ou l'expert en criminologie, spécialisés dans l'analyse du comportement criminel, peuvent être envisagés. Leur analyse éclairée sur le profil psychologique d'un criminel, les motivations existant derrière le crime, mais également les dynamiques sociales à l'œuvre dans le cas d'un passage à l'acte criminel sont autant d'éléments rendant leur propos intéressant et particulièrement éclairant. Au-delà des considérations factuelles autour de l'affaire, l'implication de ces derniers intervenants peut ajouter une profondeur nouvelle à un article, *via* une contextualisation du crime par le biais de théories et de modèles comportementaux.

La mobilisation du propos de certains intervenants peut cependant soulever des questionnements, notamment si ces derniers sont des proches de la victime ou du suspect. Ces personnes, directement impliquées dans les événements, peuvent ne pas disposer des capacités suffisantes que pour se distancer des faits et produire un discours qui ne serait pas majoritairement marqué par l'émotion. Bien que ces témoignages puissent ajouter une dimension humaine à un article, ils se doivent d'être envisagés précautionneusement, pour éviter de tomber dans le sensationnalisme. Il en va de même pour les interventions de témoins n'ayant aucun lien direct avec le crime, comme des voisins, des passants, ou simplement des citoyens à qui le journaliste demande l'avis sous la forme d'une interview « micro-trottoir ». Bien que ces personnes puissent parfois apporter des précisions contextuelles autour d'une affaire, elles peuvent également véhiculer des rumeurs et spéculations, des éléments non-fondés pouvant nuire à la qualité de l'information rapportée. Ces « témoignages anecdotiques » peuvent *in fine* déformer la perception du public quant à la nature ou à la gravité d'un crime. Ils se basent cependant également sur une série de stéréotypes et opinions préconçues auxquelles le public adhère, et qui l'amène à consommer ce type de contenu, ainsi que l'évoque Jan Van Dijk, par le biais de la théorie des « *mirrors and moulders* » (« miroirs et moules ») :

« Les moyens d'information de masse seraient des « miroirs » (*mirrors*) de l'opinion publique plutôt que des « moules » (*moulders*), du fait que les destinataires (potentiels) des messages des moyens d'information s'ouvrent exclusivement aux informations et aux opinions qui sont conformes à leurs propres perceptions et à leurs propres opinions. » (Van Dijk 1980, p. 109)

Il en va de même lorsqu'un média choisit de donner la parole à une personne suspectée ou condamnée pour un crime. Il s'agit là d'un intervenant tout particulier, dont la présence se veut à la fois centrale au sein du récit, mais également problématique en termes de crédibilité. De ce fait, les journalistes doivent naviguer entre, d'une part, la nécessité de rapporter des faits de la manière la plus complète et nuancée possible et, d'autre part, le risque d'accorder une tribune médiatique à un individu accusé d'actes répréhensibles. Le discours criminel doit donc être déconstruit avec grande prudence, et abordé avec un regard critique ; si cela est réalisé de manière pertinente, cela peut même renforcer la crédibilité d'un média, en démontrant qu'il ne se contente pas simplement de relayer des propos à haute valeur polémique, mais qu'il les traite et les analyse avec recul et pondération.

#### 4.1. LES INTERVENANTS DANS LES ARTICLES DE *NRC HANDELSBLAD*<sup>21</sup>

Dans les articles de *NRC Handelsblad*, les intervenants disposant d'une valeur de représentativité concrète, soit « les auteurs appartenant à des groupes reconnus de pouvoir ou contre-pouvoir » (Charaudeau, 1997, p. 158), constituent 74,07 % de la masse globale d'intervenants sollicités, soit 20 intervenants sur un total de 27. Ces intervenants sont les détenteurs du discours institutionnel, et appartiennent au gouvernement, aux forces de l'ordre ou à la magistrature. Ce chiffre contient également les propos tenus par d'autres médias, et repris par *NRC*.

Joran van der Sloot n'est, quant à lui, appelé à témoigner qu'une unique fois (3,7 % des sources). Sa parole, ainsi que celle de ses proches, est considérée comme ayant davantage une valeur polémique. Ses faits et gestes, de même que ses prises de parole, sont donc essentiellement commentées par des tiers.

Notons qu'il n'est logiquement pas possible de prétendre rencontrer le propos des victimes directes de Joran van der Sloot au cours de cette analyse, ces dernières ayant perdu la vie. Les familles et proches des jeunes femmes disparues sont donc notre seule source de discours provenant des victimes. Toutefois, au vu des critères évoqués en introduction de cette seconde partie d'analyse, nous nous devons d'également considérer ces propos comme ayant une valeur polémique évidente, du fait de l'implication émotionnelle indéniable de ces acteurs.

---

<sup>21</sup> En ANNEXE VI, le graphique relatif aux intervenants de *NRC Handelsblad*, p. 115.

Les intervenants à forte valeur d'expression que sont les figures d'expertise représentent, quant à elles, 11,11 % de la masse d'intervenants.

#### 4.1.1. *Joran van der Sloot*

Joran van der Sloot, en sa qualité de protagoniste principal de l'« affaire Holloway », est évoqué de manière systématique dans chacun des articles analysés. Cependant, le droit à la parole ne lui est accordé que dans un seul des articles du corpus restreint analysé, dans le cadre de cette seconde partie de notre travail d'analyse. Il n'est donc que très faiblement représenté de manière directe.

La majorité du temps, les journalistes de *NRC Handelsblad* semblent tenter d'éviter à tout prix de relayer le propos de Joran van der Sloot, préférant se concentrer sur d'autres acteurs, capables d'évoquer sa pensée et ses paroles de manière indirecte. Il s'agit bien souvent d'acteurs institutionnels, entrés directement en contact avec Joran van der Sloot dans le cadre de l'enquête, comme durant des interrogatoires, par exemple. À ce titre, Van der Sloot est d'ailleurs presque systématiquement évoqué comme « *de hoofdverdachte* » (« le suspect principal ») [10] dans l'« affaire Holloway » et, par la suite, de l'enquête autour de la mort violente de Stephany Flores. La nature et la teneur de son propos, mais surtout sa véracité, sont hautement questionnables, dans le cadre d'une affaire où il est considéré comme un meurtrier potentiel. Le fait, pour un média, de donner la parole à un intervenant si controversé peut être critiquée pour une série de raisons éthiques. Nous pouvons en effet présupposer qu'en prenant la parole, Joran van der Sloot désire avant tout se justifier, voire tenter de redorer son image, ternie par les enquêtes dans lesquelles il est cité.

Lors de son unique prise de parole dans le corpus de *NRC Handelsblad*, Joran van der Sloot n'est pas amené à revenir sur la question de son innocence présumée, puisqu'il est immédiatement décrit comme coupable des faits qui lui sont reprochés. De cette manière, le journaliste en charge de l'article peut se permettre de le citer directement, puisque l'intéressé ne cherchera pas à se défendre. Son intervention vise avant tout à apporter une dimension explicative aux gestes meurtriers, commis à l'encontre de Stephany Flores. Joran van der Sloot explique donc qu'il « *reageerde impulsief* » (« a réagi de manière impulsive ») [14], en portant plusieurs coups à Flores, qui avait utilisé son ordinateur portable sans l'en informer. Dans la suite du développement de son propos, l'accusé détaille ensuite ce qu'il a fait subir à sa victime : « *Ik was zo kwaad dat ik haar met beide handen bij haar keel pakte et haar wurgde, een minuut*

*lang* » (« j'étais tellement en colère que je l'ai attrapée par la gorge avec mes deux mains et que je l'ai étranglée, pendant une longue minute ») [14]. Joran van der Sloot avoue donc, par ces propos, sa culpabilité, qui ne laisse plus l'ombre d'un doute.

Cependant, nous pouvons nous intéresser sur la pertinence de sélectionner ce propos et de le retranscrire sans le paraphraser, puisqu'il contient des informations d'une extrême violence, pouvant heurter la sensibilité du lecteur. Ces informations n'apportent pas une réelle plus-value à l'article dans sa globalité, puisqu'ils remplissent avant tout une fonction d'illustration. En prenant connaissance des dires de Van der Sloot, le lecteur peut s'imaginer le sort qu'il a réservé à Stephany Flores, et toute l'ampleur de la brutalité dont il a fait preuve à l'égard de la jeune femme. Le journaliste aurait pu choisir d'omettre ces éléments, pour se concentrer uniquement sur les faits, voire décider de n'évoquer la justification du meurtrier que de manière indirecte. Le fait d'avoir choisi de laisser Joran van der Sloot s'exprimer sous forme d'un discours direct, avec des citations placées entre guillemets, ajoute une dimension dramatique et sensationnaliste à l'article. Les propos retranscrits ont une haute valeur polémique, et sont essentiellement destinés à susciter l'indignation du lecteur, face à la barbarie dont un individu peut faire preuve.

Les détails ne sont d'ailleurs pas épargnés, avec des phrases reprises telles que prononcées particulièrement imagées : « *Er was overal bloed. Ze leek half buiten bewustzijn* » (« Il y avait du sang partout. Elle avait l'air d'être à moitié inconsciente ») [14]. Lorsque Joran van der Sloot s'exprime de la sorte, il se condamne lui-même, avouant qu'il aurait pu arrêter son geste avant de commettre l'irréparable. Retranscrire ses propos, tels qu'il les a tenus, permet de créer un effet d'emphase, d'hyperbole, de faire vivre au lecteur la scène de la manière la plus crue – et spectaculaire – qui soit. Si le journaliste avait opté pour une paraphrase, un tel effet n'aurait pas pu être obtenu ou, du moins, pas avec une intensité correspondante. L'expression directe de Joran van der Sloot contribue à le diaboliser, sans que le journaliste ne doive exprimer un avis subjectif autour des gestes de l'intéressé.

Une autre citation, cependant, amène une réflexion quant à l'empathie dont fait preuve le journaliste de *NRC* à l'égard de Joran van der Sloot, et son incarcération. Alors qu'il revient sur les conditions dans lesquelles le Néerlandais est détenu au Pérou, le journaliste cite les propos du prisonnier en discours direct : « *Ik was zo in paniek dat ik alles tekende wat ze me voorlegden* » (« j'étais tellement en panique que j'ai signé tout ce que l'on a posé devant moi »)

[14]. Dans cette citation, Joran van der Sloot explique qu'il ne se sent pas traité correctement et que ses droits n'ont pas été respectés lors de son interrogatoire par les forces de police péruviennes. Selon lui, les policiers en charge de l'interroger lui aurait fait miroiter une potentielle extradition vers Aruba, où les conditions de détention sont meilleures qu'au Pérou, en échange de sa collaboration directe et absolue. Son manque de maîtrise de la langue espagnole l'aurait empêché de comprendre correctement les tenants et aboutissants d'une potentielle signature d'aveux. Cette prise de parole de Joran van der Sloot est presque larmoyante, et peut contribuer à susciter de la pitié quant à son sort. En effet, il explique par cette phrase, de manière implicite, qu'il n'aurait à nouveau aucune responsabilité dans le cadre de l' « affaire Holloway », et qu'il n'aurait signé que pour échapper à un traitement inhumain dans une prison sud-américaine. Son propos relève ainsi presque de la théorie du complot (Renard, 2015, p. 111-113), le rendant victime de machinations de la part des autorités péruviennes.

#### 4.1.2. *Les défenseurs de Joran van der Sloot*

Les défenseurs de Joran van der Sloot sont les personnes ayant un intérêt à prouver son innocence, ou à atténuer l'ampleur des soupçons pesant sur ses épaules. De ce fait, parmi cette catégorie d'intervenants, nous retrouvons, d'une part, les proches de l'accusé et, d'autre part, ses avocats. L'implication émotionnelle de ces différents acteurs n'est évidemment pas comparable, les avocats de la défense exerçant ici leur profession, et remplissant une fonction pour laquelle ils se voient rémunérés. Toutefois, ces deux types d'acteurs présentent des propos allant dans le sens de ceux tenus par Joran van der Sloot, quelles que soient leurs motivations sous-jacentes.

Dans un premier temps, *NRC Handelsblad* relaie les propos d'Anita van der Sloot, la mère de Joran. Cette dernière est la seule proche de l'accusé à intervenir dans l'ensemble du corpus restreint constitué pour le quotidien progressiste néerlandophone. Son intervention vise à atténuer la responsabilité de son fils dans son passage à l'acte. Elle le décrit comme « *psychisch ontspoord* », ou « mentalement dérangé » [14]. Son propos sème le doute quant à la potentielle forme d'aliénation mentale de Joran van der Sloot, qui pourrait le rendre partiellement irresponsable de ses actes. Il s'agit ici d'une stratégie rhétorique très souvent mise en avant par les avocats de la défense, qui tentent de plaider la folie de leurs clients pour leur obtenir un allègement de peine, voire un placement en institution psychiatrique – en lieu et place d'une incarcération « classique ». Cette stratégie juridique porte le nom de « plaidoirie



par la folie » ou d' « insanité ». Elle engage la responsabilité pénale d'un auteur, si son évaluation psychologique tendait à révéler que ce dernier ne souffre d'un quelconque trouble de discernement ou de comportement. Cette volonté de réduire la peine se base sur le fonctionnement d'un grand nombre de systèmes juridiques, au sein desquels la responsabilité pénale est conditionnée à la capacité, pour un individu, de comprendre la nature illégale de ses actes au moment du crime. Si une maladie devait affecter cette capacité à prendre la pleine mesure de la conséquence de ses actes, un suspect pourrait finalement se voir déclarer non-coupable, en raison de son état mental.

La prise de parole d'Anita van der Sloot est particulièrement impactante puisqu'à travers elle, une mère reconnaît la folie de son enfant. Dans l'imaginaire du lecteur, au-delà de toute stratégie de défense, ce discours basé sur l'émotion appelle à l'empathie. L'article décrit d'ailleurs, à la suite de ces propos, la volonté de la famille de Joran van der Sloot de faire interner ce dernier, pour « mettre fin à ses souffrances ». Quelques jours avant de commettre le meurtre de Stephany Flores, ses proches auraient en effet prévu de le faire placer dans une institution aux Pays-Bas, afin qu'il reçoive les soins adéquats [14]. Mais Joran aurait choisi de partir à l'étranger, sans en informer sa famille au préalable. Ce récit appuie donc sur la personnalité troublée de Joran, qui ne serait pas entièrement responsable de ses actes, et vivrait dans une forme de déni l'empêchant d'accepter de se faire soigner.

Dans un second temps, c'est à l'avocat péruvienne de Joran van der Sloot, Máximo Altez, que le quotidien *NRC* donne la parole. Ce dernier revient sur les conditions dans lesquelles les autorités péruviennes auraient obtenus les aveux de Joran van der Sloot – soit en mentant à l'intéressé, et en lui faisant miroiter une potentielle extradition. Il tente de justifier le fait que son client refuse depuis lors de parler aux autorités, de divulguer une quelconque information, ou même d'apposer sa signature sur des documents. Selon Altez, il s'agirait d'une réaction de protestation de l'accusé, contre l'injustice dont il se dit être la cible. Altez qualifie la première audition de son client par les autorités péruviennes comme un « *afgedwongen bekentenis* », un « aveu forcé » [14]. Il insiste également sur l'ordinateur de Van der Sloot ait été saisi et que des fouilles y aient été entreprises et ce, sans que les enquêteurs n'aient reçu d'autorisation pour procéder à une telle opération. La stratégie discursive mise en place par l'avocat repose ainsi sur une victimisation à l'extrême de son client, dont les droits auraient tout bonnement été bafoués. Il tente de susciter la pitié du lectorat-cible des quotidiens néerlandais,

en dressant l'image d'une police et d'une justice péruviennes corrompues, n'hésitant pas à transgresser les lois pour faire condamner un suspect et déclarer une enquête élucidée.

#### 4.1.3. *Les opposants à Joran van der Sloot*

Face aux discours analysés ci-dessus, dont la teneur tend à décharger Joran van der Sloot d'une partie, si ce n'est de la totalité de la responsabilité qu'il porte dans ses crimes, en tentant également d'appeler à des réactions d'empathie à son égard, différents intervenants apportent une toute autre lumière sur la personne de l'accusé.

Premièrement, nous retrouvons les proches des victimes de Van der Sloot qui, par le biais des médias, tentent d'éclairer le sort de leurs disparues. Le père de Stephany Flores, Ricardo, est de ce fait invité à témoigner à différentes reprises. Dans ce contexte, il cherche à apporter des hypothèses qui pourraient expliquer le geste de Joran à l'égard de sa fille, en abordant la question de sa situation financière. Ricardo Flores est en effet un homme d'affaires influant à Lima, et dispose de moyens considérables. Selon lui, sa fille aurait été tuée pour des considérations pécuniaires, comme il l'exprime de la manière suivante : « [...] *dat hij geld zou hebben ontvreemd* » (« [...] qu'il lui aurait volé de l'argent ») [8]. Cela jette une ombre au tableau dressé par les proches de l'accusé, et vient largement contrebalancer l'idée selon laquelle il n'aurait pas calculé son geste. Selon l'image de Van der Sloot dressée par le père éploré, le Néerlandais serait donc manipulateur et aurait tué avec préméditation, afin de s'emparer d'un maximum de liquidités.

Les experts psychologues semblent d'ailleurs donner raison à Flores. L'un des articles du corpus évoque, en employant le discours direct, les conclusions de l'expertise psychologique menée sur la personne de Joran van der Sloot, au lendemain de son incarcération. Les psychologues en charge de l'évaluer le décrivent comme « *anti-sociaal, psychotisch, extreem gewelddadig, koel, berekenend en wreed* », soit « anti-social, psychotique, extrêmement violent, froid, calculateur et cruel » [10]. Si nous nous référons à ces experts du monde (para)médical, Joran van der Sloot ne souffrirait donc d'aucune pathologie affectant ses facultés de discernement, et serait *de facto* entièrement responsable de ses actes. Leur propos fait alors s'effondrer l'ensemble du château de cartes mis en place par la défense.

Enfin, nous retrouvons les propos institutionnels, tenus par des représentants des forces de l'ordre ou du gouvernement. Si ces intervenants sont essentiellement cités de manière

indirecte, leur témoignage apporte une dimension supplémentaire, en appuyant la culpabilité de Joran van der Sloot. Cette dernière est évoquée au travers de l'utilisation de tournures telles que « *ernstige verdenkingen* » (« de sérieux soupçons ») [3], ce qui indique que, bien que la culpabilité de l'intéressé n'ait pas encore été officiellement démontrée, tout incite ces figures d'autorité à penser qu'il est coupable des faits qui lui sont reprochés. Dans l'esprit du lecteur, ces intervenants ayant une grande crédibilité, leurs propos peuvent être considérés comme gages de véracité. Leur mention peut de ce fait amener les lecteurs à adopter la même position, et à considérer Joran van der Sloot coupable, malgré qu'il reste alors présumé innocent. Notons également qu'au fil de différents articles traitant de la mort de Stephany Flores, il est fait mention de l'« affaire Holloway » comme d'un potentiel élément à charge dans le dossier d'instruction péruvien. Si un avocat-expert, Geert-Jan Knoops, est sollicité et précise que « *de verklaringen in de zaak-Holloway kunnen niet dienen als bewijs in een rechtszaak in Peru* » (« les déclarations faites dans le cadre de l'affaire Holloway ne peuvent pas servir de preuves dans le cadre d'une instruction au Pérou ») [5], la mention des liens existant entre les deux affaires « Natalee » et « Stephany » implique la création d'un parallélisme dans l'esprit du lecteur et, plus largement, de l'opinion publique. Cette comparaison repose toutefois sur des coïncidences troublantes, comme le contexte dans lequel les jeunes femmes ont trouvé la mort – une soirée placée sous le signe du poker – ou la volonté de Joran van der Sloot de faire disparaître le corps de Stephany Flores en le jetant à l'eau – comme il l'aurait supposément fait avec celui de Natalee avant elle.

#### 4.2. LES INTERVENANTS DANS LES ARTICLES DU *TELEGRAAF*<sup>22</sup>

Les intervenants sollicités dans le cadre des articles du *Telegraaf* présentent des profils plus diversifiés que pour *NRC*. En effet, les intervenants les plus appelés à prendre la parole, s'ils sont à nouveau des acteurs institutionnels, sont talonnés au nombre par les « témoins ». Si les forces de l'ordre et les représentations gouvernementales parlent respectivement à 10 et 8 reprises dans la totalité des articles analysés dans le corpus restreint du *Telegraaf*, représentant un total de 31,03 % de la totalité des intervenants interrogés, les représentations proposant un discours à valeur polémique représentent, quant à eux, 20,69 % des personnes à qui la parole est donnée. Dans le joug de cette seconde catégorie tombent à nouveau l'accusé lui-même, ses proches, mais aussi un nouveau type d'intervenant : le « public ».

---

<sup>22</sup> En ANNEXE VII, le graphique relatif aux intervenants du *Telegraaf*, p. 116.

Celui-ci est constitué de citoyens lambda, tenant des propos en lien direct avec l'affaire. Ces individus, qui ne se veulent absolument pas concernés directement par les faits, émettent une opinion purement subjective, fondée par leur propre perception de la situation. En tant que public consommateur des médias, leur discours se veut donc en grande partie influencé par ce qu'ils ont pu lire de l'affaire dans ces mêmes médias, mais également par un panel de biais sociaux inhérents à leur condition propre – donc, leur origine socio-culturelle, leur classe sociale, leur orientation politique. En effet, le tout-public interrogé se distingue du reste des intervenants, par sa nature-même. Il se tient naturellement à distance de l'affaire, n'y étant pas directement impliqué, mais porte sur elle un regard on-ne-peut-plus subjectif, ne devant pas adopter une position critique du fait d'un quelconque statut professionnel – comme celui de journaliste ou de juriste.

Dans le corpus du *Telegraaf*, Joran van der Sloot fait lui-même office d'intervenant dans 8,6 % des cas répertoriés – s'exprimant à 5 reprises sur une totalité de 58 interventions au total. Cette mise en avant se fait au détriment de la place accordée, de manière plus indirecte, à ses proches (3,45 %). Les avocats en charge de sa défense, quant à eux, interviennent également à 5 reprises (8,6 %).

#### 4.2.1. *Joran van der Sloot*

Dans ce second échantillon de corpus, Joran van der Sloot se voit donc offrir une tribune plus large que dans le quotidien progressiste *NRC*. Lorsque le droit à la parole lui est accordé, il semble s'en saisir afin de justifier son passage à l'acte. Dans l'article « *Joran doodde Stephany in woedeaanval* » (« Joran a tué Stephany sur le coup de la colère »), la parole est donnée à Joran, qui tente de justifier son acte de la manière suivante : « *Ze [Stephany] probeerde me te slaan* » (« elle a tenté de me frapper »). En s'exprimant de la sorte, il rejette la faute initiale sur Stephany qui, après avoir découvert son implication dans l'« affaire Holloway », aurait supposément tenté d'atteindre Joran van der Sloot au visage, dans un élan de panique. Ce à quoi l'intéressé aurait réagi de manière violente, en perdant son sang-froid. La mention de ces propos fait peser une partie de la responsabilité de son propre sort sur les épaules de Stephany Flores. Cette dernière est dépeinte comme agressive. Il s'agit ici d'un schéma de représentation médiatique genrée, souvent recensée dans les rubriques de faits divers ; en tentant d'apporter de la nuance à un fait criminel, il existe un risque concret pour le journaliste de mobiliser des voix qui pourraient faire basculer le récit à charge des victimes, notamment lorsque ces dernières n'ont plus la possibilité de s'exprimer sur les événements relatés. Accorder la possibilité à Van der

Sloot de s'exprimer sur son altercation avec Flores s'inscrit directement dans cette lignée, puisqu'il se permet allègrement de construire un réel selon lequel Stephany aurait initié une situation de violence physique. Nous tombons ici dans la logique de titres et articles à l'angle sensationnaliste, du type « *Il l'aime, elle le trompe, il la tue* ». Dans une construction narrative de ce style, une part importante de responsabilité est imputée à la victime elle-même, et le coupable des faits est davantage humanisé.

Joran van der Sloot continue d'être humanisé dans l'article « *Had Joran maar naar mij geluisted* » (« si seulement Joran m'avait écoutée ») [99], au cours duquel la mère de ce dernier revient sur son implication dans l'affaire Stephany Flores. Le discours d'Anita van der Sloot est étayé des propos de son fils, qu'elle rapporte, ainsi que le journaliste, en discours direct. Ces propos représentent Joran comme un très jeune homme, presque comme un enfant, qui entretient de solides liens avec sa mère et est doué de sensibilité. Ainsi, il laisse supposément un message manuscrit à ses proches, lors de son départ pour l'Amérique du Sud. Dans ce dernier, il dit à sa mère : « *Ik ben weg, maak je geen zorgen* » (« Je pars, ne te fais pas de souci ») [99]. La mère de famille revient également sur les troubles psychologiques dont elle pense que souffre son enfant, en le citant à nouveau : « *Mama, ik weet soms zelf niet meer of iets een leugen is of de waarheid* » (« Maman, je ne sais moi-même plus si quelque chose est un mensonge, ou bien la vérité ») [99]. La voix de Joran est ici d'autant plus puissante qu'elle résonne au-travers de celle de sa mère. Celle-ci s'exprime avec un propos chargé en émotion, et décrit Joran sous le jour qu'elle lui connaît le mieux : celui d'un enfant. Un tel discours ne peut donc qu'influencer la perception du lecteur de manière positive, en suscitant à nouveau l'empathie envers la mère comme le fils.

Un autre article est particulièrement éclairant quant à la place qu'offre le *Telegraaf* à Van der Sloot : « *Mijn moeder 'had ik maar naar geluisterd'* » (« si seulement j'avais écouté ma mère ») [100]. Il s'agit, non pas d'une chronique judiciaire, comme la majorité des articles récoltés, mais d'une « interview exclusive » accordée par Joran à l'un des journalistes du *Telegraaf*, Kieran Kaal. Dans l'introduction de son article, celui-ci indique s'être envolé pour le Pérou, afin de rencontrer directement le meurtrier au parloir de la prison dans laquelle il purge sa peine. Kaal détaille son périple, ajoutant de nombreux éléments de reportage entre les prises de paroles de Van der Sloot, nombreuses également. Environ un tiers de cet article est composé de citations en discours direct. Tout au long de son discours, Joran van der Sloot apparaît comme quelqu'un de repentant, capable de remise en question et d'introspection : « *Dat ik hier zit, is*

*mijn eigen schuld* [...]. *Ik probeer er het beste te maken* » (« Que je sois ici est entièrement de ma faute [...]. J'essaie d'en tirer le meilleur ») [100]. Son propos est également ponctué de copieux détails sur sa vie en prison, sur ses interactions avec son avocat et sur la difficulté que représente sa situation pour lui. Il ajoute même des détails particulièrement interpelant, évoquant le fait que certaines femmes souhaitent le rencontrer et « *zelfs zwanger van me worden* » (« même tomber enceinte de moi ») [100]. La manière dont Joran reçoit presque carte blanche pour s'exprimer dénote drastiquement des articles préalablement rencontrés. Dans ce contexte, Natalee Holloway et Stephany Flores disparaissent presque entièrement, au profit de ce qui ressemble presque aux mémoires d'un condamné. Les éléments de sensationnalisme ajoutés, comme l'évocation de très maigres repas reçus par Van der Sloot, ou des explications sur le minuscule volume de sa cellule, contribue à le dépeindre comme un martyr, enfermé dans des conditions absolument inhumaines. Une telle approche est complètement inédite, et peut s'expliquer par un positionnement du journaliste favorable par rapport à Van der Sloot. Une seconde hypothèse pertinente peut également trouver son fondement dans la valeur polémique qu'un tel article peut avoir. Se positionner si favorablement en faveur du suspect ne peut qu'engendrer des réactions de la part de l'opinion publique.

#### 4.2.2. *Les défenseurs de Joran van der Sloot*

Dans les intervenants prenant la défense de Joran van der Sloot, nous retrouvons donc sa mère, Anita, tel que nous l'évoquions ci-avant. Cette dernière tient des propos visant à décharger son fils de ses responsabilités juridiques, en le présentant à nouveau comme un individu souffrant d'une forme d'aliénation mentale. Elle le décrit comme quelqu'un de « *verslaafd* » (« accro ») [99] aux jeux d'argent, incapable de se dominer. Mais elle revient également sur son parcours difficile qui aurait, selon elle, été causé par sa mise en cause dans l'« affaire Holloway » – et pour laquelle elle crie à nouveau l'innocence de son enfant : « *Leerlingen en ouders klaagden dat Joran daar ook op school zat. Ze vonden het niet veilig. Joran werd weg gestuurd* » (« les élèves et les parents se sont plaint que Joran allait également là à l'école. Ils ne trouvaient pas cela sûr. Joran a été renvoyé ») [99]. Ces propos évoquent la supposée volonté de Joran de se reconstruire, après l'« affaire Holloway ». Selon sa mère, cela lui aurait été refusé, malgré qu'il n'ait jamais été déclaré coupable officiellement, et qu'il restait donc présumément innocent.

Anita van der Sloot mentionne, dans différents articles, son défunt mari Paul, père de Joran. Elle évoque la tristesse de son fils, au moment de la mort de son père, comme un élément prouvant sa sensibilité : « *Twee dagen heeft Joran gehuild* » (« Joran a pleuré deux jours

durant ») [99]. Ce même mari est à nouveau évoqué par la mère de famille pour appuyer l'injustice qu'elle prétend subir, en soulignant que Paul van der Sloot avait lui-même été pointé du doigt comme un potentiel complice de son fils : « *Hij is ervan beschuldigd dat hij Joran had geholpen. Het is niet zo [...]. Hij was een zachte, eerlijke, betrokken man* » (« Il est accusé d'avoir aidé Joran. Ce n'est pas le cas [...]. Il était un homme doux, honnête et impliqué ») [99]. Le rattachement de Joran à sa famille est ici un fort élément de rhétorique utilisé, dans l'optique de faire pencher la balance en sa faveur. Un tel procédé discursif est régulièrement constatable dans le traitement médiatique accordé au crime, de même que lors de plaidoiries menées au sein des tribunaux. Il n'est ainsi par rare de voir un accusé décrit sous le prisme de la position qu'il occupe au sein de sa sphère familiale. L'attachement et l'affection dont un individu fait preuve envers ses proches est un élément régulièrement utilisé par les avocats de la défense, dans l'optique de dresser un portrait positif de leur client. Dans l'imaginaire commun, il est difficilement envisageable qu'une personne douce et dévouée aux siens puisse, une fois hors des murs du domicile familial, songer à commettre des atrocités. Nous constatons ici un procédé rhétorique jouant sur une supposée dualité inenvisageable, présentant un accusé sous un jour plus humain.

Les avocats de Van der Sloot adoptent d'ailleurs une stratégie médiatique s'inscrivant dans cette lignée, selon laquelle leur client ne serait finalement que la victime d'une vaste erreur judiciaire. Ainsi, sa situation est décrite comme « *zo klaar as een klontje* » (« claire comme de l'eau de roche ») [100] par Máximo Altez, son avocat péruvien. Pour ce dernier, le FBI aurait mené en bateau Van der Sloot, le poussant à commettre un crime qui leur permettrait de relancer l'« affaire Holloway ». À nouveau, un tel raisonnement semble flirter avec la notion de théorie du complot (Renard, 2015, p. 111-113). Dans un second temps, c'est l'avocat néerlandais de Van der Sloot qui prend la parole, pour décrire les conditions hors-la-loi dans lesquelles l'accusé serait détenu, craignant « *dat Joran mogelijk onder druk een bekentenis heeft afgelegd* » (« que Joran ait possiblement fourni un témoignage sous la pression ») [90]. Dans ce cas précis, les autorités péruviennes sont donc diabolisées et représentées comme « prêtes à tout » pour obtenir les aveux de Joran van der Sloot – sans même se soucier d'un quelconque cadre légal (Greer et Reiner, 2012, p. 255). Il insiste à nouveau sur ce point en parlant de la manière dont l'interrogatoire en question s'est déroulé, remettant directement en doute les propos tenus par la justice péruvienne : « *We weten niet eens of er een advocaat bij is geweest* » (« nous ne savons même pas si un avocat a pu être présent [aux côtés de Joran] ») [91].

L'ensemble de ces témoignages contribue donc à construire une vision positive de Joran, en amenant l'opinion publique dans la direction d'une erreur judiciaire. Or, l'empathie ressentie envers les personnes victimes de malversations dans les procédures judiciaires est une réaction naturelle, puisant ses racines dans un ensemble de facteurs psychologiques, sociaux et éthiques. En tant qu'individu évoluant au sein d'un système régi par un ensemble de lois, de droits et d'obligations, nous tendons à nous imaginer nous-mêmes dans cette situation. Le fait que Joran van der Sloot soit, aux yeux de la loi, présumé innocent dans le cadre de l'« affaire Holloway », est un principe fondamental du droit, qui se doit d'être respecté. Le public est donc susceptible de réagir de manière émotionnelle envers une condamnation qui lui est présentée comme abusive.

#### 4.2.3. *Les opposants à Joran van der Sloot*

Parmi les principales figures dont le discours s'oppose à celui de Joran van der Sloot – et à celui de ses partisans, par extension – se trouvent les figures institutionnelles et, notamment, les forces de l'ordre. C'est par le biais de ces derniers que les propos à visée d'atténuation et d'édulcoration des faits que propose Joran van der Sloot sont contrebalancés, puisque ces acteurs étatiques et officiels apportent de la nuance, en présentant des preuves de la personnalité troublée de l'accusé. Ainsi, le commandant de la police péruvienne Cesar Guardia indique : « *Een schoonmaakster van het hotel zag de twee [Joran en Stephany] zondagochtend tegen negen uur samen de kamer ingaan* » (« une femme de ménage de l'hôtel a vu Joran et Stephany le dimanche, sur les coups de 9 heures, entrer ensemble dans la chambre ») [82]. Guardia poursuit ensuite en assurant que « *de Peruaanse politie is er zeker van dat Van der Sloot de dader is* » (« la police péruvienne est certaine que Van der Sloot soit le coupable ») [82]. Face à des propos accentuant la certitude des autorités et en considérant le statut de l'intervenant, dont le discours a valeur de représentativité, il semble difficile d'encre encore pouvoir émettre des doutes quant à la culpabilité de Joran van der Sloot. Il se permet même de tenir des propos emplis de subjectivité à l'égard du Néerlandais : « *Op mij maakte hij de indruk van een psychopaat* » (« il me laisse une image de psychopathe en tête ») [94]. Différents témoins directs des faits, interrogés dans le cadre de l'enquête et donc, crédibles, prennent également la parole. C'est notamment le cas d'une employée du casino d'Atlantic City, où Joran van der Sloot est aperçu en compagnie de Stephany, la veille de sa mort : « *Meneer Van der Sloot beantwoordde zijn telefoon niet* » (« Monsieur Van der Sloot ne répondait pas au téléphone ») [88]. Les forces de l'ordre se nourrissent des témoignages de ces témoins afin de construire des



hypothèses et des scénarios quant au déroulé des événements, et à l'implication de Joran au cours de ceux-ci.

Peter Blanken, un officier du gouvernement d'Aruba, est également interrogé et remplit la fonction de porte-parole de son gouvernement. Il exprime à de nombreuses reprises la volonté d'Aruba de confronter Joran van der Sloot, à la suite de la mort de Stephany Flores. En qualité de représentant, il s'exprime à la première personne du pluriel : « *We willen gebruik maken van deze gelegenheid* » (« nous voulons profiter de cette occasion ») [90]. Ce « nous » désigne donc les autorités néerlandaises et, plus précisément, leur délégation à Aruba. Ces dernières semblent également convaincues de la culpabilité de leur ressortissant, qu'elles souhaitent à tout prix voir extradé sur le territoire néerlandais, afin de pouvoir l'interroger et de boucler l'« affaire Holloway ».

Afin d'établir le profil de Joran van der Sloot, les forces de police et le ministère public ont également mobilisé l'expertise de psychologues. Ces derniers se voient également cités sous forme de discours directs, dans certains articles du *Telegraaf*; leurs propos offrant une perspective à charge de l'accusé, qu'ils décrivent comme un « *asociale psychoot* » (« psychopathe asocial ») [93], qui « *alles zorgvuldig beraamt* » (« calcule tout avec soin ») [93].

Enfin, nous mentionnions précédemment la présence d'intervenants issus de la sphère public, des citoyens exprimant leur ressenti quant à l'affaire. *De Telegraaf* n'est pas avare lorsqu'il s'agit de leur donner la parole dans ses colonnes, que ces citoyens soient de nationalité néerlandaise ou étrangère. Les journalistes reprennent ainsi allègrement des propos scandés par la foule péruvienne lors de l'arrestation de Joran van der Sloot, en les citant directement : « *Gringo moordenaar* » (« tueur blanc ») [85], « *seriemoordenaar* » (« tueur en série ») [85], ou encore « *psychopaat* » [85]. Les lecteurs néerlandais du *Telegraaf* étaient d'ailleurs invités par le quotidien à s'exprimer sur l'arrestation de leur compatriote, via un « courrier des lecteurs », dont une synthèse est réalisée par la journaliste Margo Stols. Dans celle-ci, l'opinion publique penche sans équivoque vers un sentiment de soulagement, face à l'arrestation de cet individu qui paraît visiblement coupable aux yeux de son pays : « *Nu nog een Peruaanse veroordeling en alles komt goed* » (« maintenant, plus qu'à attendre un jugement péruvien, et tout rentre dans l'ordre ») [86] ou « *Laat Joran daar maar lekker lang zitten* » (« laissez donc

Joran y croupir pendant longtemps») [86] – cette dernière réaction faisant référence aux conditions de détention difficiles rencontrées par l'accusé.

Les proches de Natalee et de Stephany, enfin, clôturent ce florilège d'intervenants à valeur polémique. Si Beth Holloway, la mère de Natalee, est souvent mentionnée, son propos n'est jamais exprimé sous forme de discours direct, ni même indirect. En revanche, Ricardo Flores se voit confier la parole à de nombreuses reprises, et ses interventions apportent une nouvelle couche d'émotion au récit journalistique, notamment lorsqu'il s'exprime comme suit : « *Het is niet de eerste moord die hij pleegt. En nu is hij gevlogen* » (« Ce n'est pas le premier meurtre qu'il commet. Et maintenant, il est en fuite ») [83]. À travers ce discours, le lecteur peut ressentir toute la peine d'un père, mais également se sentir révolté par le fait qu'un potentiel meurtrier ait pu être relâché dans la nature, et qu'il ait finalement commis un autre crime, avéré cette fois. Citer Ricardo Flores permet donc d'induire une réaction auprès du public, qui s'identifie à la peine de ce père de famille endeuillé.

#### 4.3. LES INTERVENANTS DANS LES ARTICLES DU *LOS ANGELES TIMES*<sup>23</sup>

Sur la période choisie dans le cadre de ce travail de recherche, soit l'intégralité du mois de juin 2010, le *Los Angeles Times* n'a publié que trois articles répondant à nos critères de sélection. L'affaire Natalee Holloway prenait alors un nouveau tournant, alors que Joran van der Sloot retenait à nouveau l'attention médiatique du monde entier. Cela ne semble pourtant pas être le cas du quotidien progressiste américain qui, à l'inverse d'autres médias, semble choisir de n'évoquer que très brièvement l'affaire. Si nous nous penchons plus amplement sur la nature du discours journalistique tenu dans ces trois articles dans la troisième et dernière partie de ce mémoire, nous pouvons néanmoins envisager l'identité des intervenants des trois articles répertoriés, bien que leur nombre soit plus restreint que dans les autres quotidiens analysés.

##### 4.3.1. *Joran van der Sloot*

« *Holloway playboy-of-interest* » (« le play-boy de l'affaire Holloway auquel on s'intéresse ») [146] : voilà la manière dont Joran van der Sloot est décrit par *The Los Angeles Times*. Ces termes dénotent nettement avec ceux qui pouvaient être employés dans les médias néerlandophones, qui axaient leurs descriptions sur le caractère sombre et nébuleux de l'accusé, plutôt que sur son charme et son éventuelle capacité à séduire. Le contexte dans lequel Joran

---

<sup>23</sup> En ANNEXE VIII, le graphique relatif aux intervenants du *Los Angeles Times*, p. 116.

van der Sloot est évoqué, dans le cadre des trois articles référencés pour le *L.A. Times* n'est pas étranger à un tel choix. En effet, la totalité des articles du quotidien progressiste discute des thématiques liées au domaine culturel et, plus spécifiquement, à des œuvres cinématographiques s'inspirant de l'« affaire Holloway ».

Plus qu'un « simple criminel », Joran van der Sloot devient un personnage à part entière, dans une variété d'adaptations de sa propre histoire. Il est alors évoqué en parallèle des comédiens qui incarnent son rôle dans différents longs-métrages, comme Josh Duhamel. Le célèbre journaliste américain Larry King est également évoqué, dans le cadre d'un article retraçant sa carrière au lendemain de son départ à la retraite. King est connu pour avoir été à l'initiative d'un certain nombre de programmes télévisés retraçant le destin tragique de victimes de crimes sanglants. C'est dans ce contexte qu'il a été amené à travailler sur l'« affaire Holloway », et à construire, à sa manière, le personnage de Joran van der Sloot dans un cadre documentaire.

Joran van der Sloot s'exprime cependant de manière indirecte, l'article « *Josh Duhamel and Joran van der Sloot – creepy good or creepy bad?* » rapportant sa supposée confession relative au meurtre de Stephany Flores : « *Joran van der Sloot has reportedly confessed to killing a woman in Peru* » (« Joran van der Sloot aurait avoué avoir tué une femme au Pérou ») [146]. Le Néerlandais ne prend donc pas directement la parole, mais la tournure grammaticale suggère qu'il s'est exprimé. La présence de l'adverbe « *reportedly* » marque cependant une certaine incertitude, démontrant que cette information n'est pas directement tirée d'un discours officiel dont la véracité ne peut être remise en doute d'une quelconque manière. De plus, Van der Sloot « *has maintained he knows nothing about Holloway's disappearance* » (« a maintenu qu'il ne savait rien à propos de la disparition de [Natalee] Holloway ») [146] ; le fait de voir ses propos relayés permet à nouveau à Joran van der Sloot de se placer en figure de victime, non-responsable des faits qui lui sont reprochés dans le cadre de la disparition de Natalee. Ces propos sont pourtant mis en perspective dans la suite de l'article, avec la mention de nouvelles charges retenues contre lui.

#### 4.3.2. *Les opposants à Joran van der Sloot*

Au vu du nombre très restreint d'articles pertinents publiés par le *Los Angeles Times* dans le créneau temporel sélectionné pour nos recherches, il n'est pas surprenant de constater qu'aucun intervenant n'appuyant les propos de Joran van der Sloot n'ait pu être répertorié. Concernant

ses opposants, en considérant les citations indirectes, nous pouvons recenser une intervenante s'inscrivant dans une lignée d'opposition au discours de l'accusé : la mère de Natalee, Beth Holloway.

Les propos de cette dernière ont été récoltés par le média américain d'information en continu *CNN*, dont les informations sont reprises par le *Los Angeles Times*, afin d'apporter un contexte supplémentaire à son article sur le potentiel retour de l'acteur Josh Duhamel, dans le rôle de Joran van der Sloot. Ainsi, Beth Holloway est évoquée en figure de victime, une nouvelle fois, des actions néfastes du suspect principal dans la disparition de sa fille. Il aurait tenté d'extorquer une somme considérable à la mère de famille, « *in exchange for information about the circumstances of Holloway's death and the location of her body* » (« en échange d'informations sur les circonstances de la mort de [Natalee] Holloway, ainsi que sur l'emplacement de son corps ») [146]. La mention de Beth Holloway permet à nouveau de présenter Joran van der Sloot comme un homme manipulateur et prêt à tout, même à capitaliser sur la souffrance d'autrui et ce, à maintes reprises. Ce faisant, les journalistes en charge de la rédaction de l'article entreprennent d'appuyer la culpabilité de l'intéressé de manière détournée.

L'angle initial de l'article étant le potentiel retour de Josh Duhamel sous les traits de Joran van der Sloot, il n'est pas étonnant qu'aucun intervenant ne soit invité à s'exprimer de manière directe, puisqu'il ne s'agit pas ici d'une chronique judiciaire, ni d'une interview d'une ou plusieurs des parties impliquées dans l'affaire. Il est néanmoins intéressant de souligner que la mention indirecte de ces mêmes intervenants permet à la journaliste du *L.A. Times*, Christie D'Zurilla, d'ajouter une dimension informative et basée sur de l'actualité « chaude », dans un article à la dimension initialement éditoriale et réflexive, et dont la portée était avant tout culturelle.

#### 4.4. LES INTERVENANTS DANS LES ARTICLES DU *NEW YORK POST*<sup>24</sup>

Les articles du *New York Post* constituent la partie la plus importante du corpus restreint de recherches, au point de vue de son volume. Au lendemain du meurtre de Stephany Flores, le quotidien conservateur américain a multiplié les communiqués autour des faits, passant de la cavale de Joran van der Sloot au Chili à son arrestation, puis à son rapatriement au Pérou et à son incarcération. Le *New York Post* a régulièrement publié plusieurs articles par jour autour de

---

<sup>24</sup> En ANNEXE IX, le graphique relatif aux intervenants du *New York Times*, p. 117.

l'affaire et de son développement. Une telle masse d'informations nous permet aujourd'hui d'avoir accès à un nombre considérable d'échantillons, au sein desquels de nombreux intervenants sont amenés à prendre la parole et à contribuer à la construction du récit journalistique. Il nous semble cependant pertinent de souligner une redondance constatée entre bon nombre de ces articles, bien que cela soit logique, au vu de la grande cadence avec laquelle le média a diffusé les articles analysés, sur un laps de temps d'un mois uniquement.

Dans la continuité de ce large flot d'articles, le nombre d'intervenants répertoriés se veut conséquent, tout du moins au regard de l'analyse des précédents médias. Comme l'indique le graphique des intervenants présents dans les lignes du *New York Post*, ce sont les instances médiatiques qui occupent le haut du tableau des personnes – physiques comme morales – interrogées et ce, à 17,64 % - soit 27 interventions sur un total de 153 répertoriées. Le *New York Post* propose en effet un grand nombre d'articles se voyant étayés par les dires d'autres médias, dont il reprend les informations afin de compléter les siennes. Parmi les médias les plus souvent cités, nous retrouvons *CNN*, *ABC* et *NBC*, pour les structures implantées sur le sol américain. Mais *The New York Post* se base également très régulièrement sur des organes de presse internationaux, basés aux Pays-Bas – comme *De Telegraaf*, à Aruba – comme le *Aruba Daily* – ou encore au Pérou – comme le quotidien *La Republica* ou *El Comercio*. Le fait, pour le *N.Y. Post*, de faire appel à ces médias étrangers, lui permet d'avoir accès à un ensemble de voix le plus varié possible, et d'apporter de la nuance à ses informations. En mobilisant des intervenants déjà sollicités par des confrères, les journalistes du *New York Post* gagnent ainsi un temps précieux. Nous pouvons là voir une hypothèse pouvant potentiellement justifier l'importante quantité d'articles que le *Post* peut ainsi se permettre de publier en un temps record. La dimension internationale des propos tenus permet également au quotidien de toucher une audience la plus vaste possible.

De même que pour les autres médias analysés, les intervenants à forte valeur de représentativité que sont les instances officielles, représentées par le gouvernement et les forces de l'ordre arrivent également en tête du classement, en composant à elles deux 30,06 % de la masse totale d'intervenants comptabilisés – avec 23 intervenants appartenant aux forces de police, à parts égales avec les 23 intervenants rattachés à l'autorité gouvernementale. Une catégorie d'intervenants se démarque pourtant nettement et de manière singulière, dans le corpus du *New York Post* : les personnes ouvertement identifiées comme étant des « proches des victimes ». Dans cette catégorie, nous avons veillé à inclure les familles de Natalee et

Stephany, qu'il s'agisse de leurs parents, frères et sœurs, oncles et tantes. Certains camarades de Natalee ont également été classés dans cette catégorie puisqu'ils portent un regard biaisé et subjectif envers les faits et la personne de Joran van der Sloot, bien que potentiellement moins impliqués que des membres de la famille des jeunes femmes disparues. Ils sont 23 intervenants à appartenir à cette catégorie, pour 15,03 % - le second pourcentage le plus élevé du tableau. En comparaison, les proches de l'accusé ne représentent que 8 intervenants, soit 5,23 % des intervenants du corpus total du *Post*. Joran van der Sloot, quant à lui, intervient à 14 reprises (pour 9,15 % de la totalité des intervenants).

Un chiffre particulièrement marquant de ce graphique comparatif est celui matérialisant la place laissée aux figures d'expertise, dont la valeur de représentativité est pourtant l'une des plus concrètes. Ils ne sont que 6 experts à voir leurs propos relatés par le *New York Post*, dans le cadre de cette affaire, soit à peine 3,92 %. Il apparaît alors indéniablement que le *Post* choisit d'insérer, aux côtés des intervenants officiels et experts dont la rigueur est avérée, une large proportion de témoignages à valeur polémique. Parmi eux, nous retrouvons donc autant les proches des victimes et de l'accusé que nous mentionnions ci-dessus, mais également les intervenants issus du « grand public », à qui un avis est demandé autour de l'affaire (1,31 %). Les témoins directs des faits (6,53 %), ainsi que les magistrats impliqués dans l'enquête, qu'ils représentent l'accusation (2,61 %) ou la défense (également 6,53 %), représentent les dernières catégories recensées.

#### 4.4.1. *Joran van der Sloot*

Les interventions de Joran van der Sloot représentent à elles seules près d'un dixième de la masse totale des intervenants. Mais, si le Néerlandais voit régulièrement la parole lui être accordée, ses propos servent essentiellement à apporter des précisions supplémentaires quant au contexte de ses actions. Dans l'article « *Coldhearted confession in beauty's sickening & savage slay* » [211], Joran est situé en discours direct : « *I did not want to do it. The girl intruded into my private life. She had no right* » (« Je ne voulais pas le faire. La fille s'est introduite dans ma vie privée. Elle n'en avait pas le droit ») [211]. Par cette citation, Joran van der Sloot confirme l'hypothèse selon laquelle il aurait tué Stephany Flores après l'avoir surprise à utiliser son ordinateur portable. Si l'accusé tente de justifier son passage à l'acte par un comportement déplacé que la victime aurait eu à son égard, son discours est surtout utilisé pour souligner la barbarie de l'individu. Le titre de l'article, « *Coldhearted confession* », s'inscrit d'ailleurs en ce sens. Le journaliste ne souhaite en aucun cas utiliser les dires de Joran van der Sloot pour

l'humaniser ; bien au contraire, le jeune homme apparaît comme particulièrement cruel, et incapable de pondération.

Dans le même article, Joran van der Sloot est à nouveau cité pour décrire, cette fois, la manière dont il a envisagé de se débarrasser du corps de Stephany Flores, après l'avoir asphyxiée : « *I was going to use one of my suitcases to get rid of the body* » (« j'allais utiliser l'une de mes valises pour me débarrasser du corps ») [211]. Ce témoignage glaçant, une nouvelle fois tiré directement de la bouche du tueur, est mis en avant à dessein par le journaliste. En effet, il fait directement écho au sort supposé qu'aurait rencontré Natalee à Aruba, cinq ans plus tôt. Les propos de Van der Sloot sont ainsi utilisés afin de mobiliser l'imaginaire collectif, dont le lecteur est l'un des maillons, et d'amener ce dernier à induire par lui-même une comparaison entre les deux affaires. De cette manière, c'est Van der Sloot lui-même qui semble s'incriminer, en rappelant implicitement les soupçons qui pèsent sur ses épaules. La suite de la citation de ses propos ne fait que renforcer cette idée, en appartenant des détails particulièrement choquants pour le public, mais dont l'accusé ne semble pas percevoir la pleine dimension problématique : « *But I didn't do it because I was afraid that I would be detained leaving the hotel with my baggage and not paying the bill* » (« mais je ne l'ai pas fait, car j'ai eu peur d'être arrêté pour avoir quitté l'hôtel avec ma bagagerie sans avoir payé ma note ») [211]. Un tel raisonnement contribue à nouveau à desservir l'accusé, en mettant volontairement l'accent sur les facettes sombres de sa pensée. Nous ne pouvons pas non plus ignorer le caractère scandaleux de tels propos, et ne pas mettre en avant leur valeur polémique. Ce type d'interventions est également destiné à encourager le public à réagir, en plus de modeler son opinion.

Certaines des interventions de Joran van der Sloot s'apparentent toutefois à des tentatives de présenter le suspect sous un jour plus humain. Ces déclarations sont empruntées par *The New York Post* à l'interview de Joran en prison, menée par le journaliste du *Telegraaf*, Kieran Kaal. Les propos retranscrits dressent donc un portrait similaire de Van der Sloot que celui que nous retrouvons dans le quotidien conservateur néerlandophone, qui tentait essentiellement de provoquer une réaction et l'émotion de son lectorat. À nouveau, Joran explique donc que ses droits n'ont pas été respectés par les autorités péruviennes, qui lui ont intimé de signer des documents en lui faisant de « fausses promesses », selon ses dires. L'accusé appuie également sur les émotions fortes qu'il a pu ressentir au moment de l'interrogatoire, pour tenter d'émouvoir : « *I was very scared and confused during the interrogations and wanted*

*to get away [...]. I was tricked [into the confession]* » (« J'étais très effrayé et confus pendant les interrogatoires et je voulais m'en aller [...]. J'ai été piégé pour faire une confession ») [234].

Aucun des propos de Joran van der Sloot ne semble présenter une dimension de remords ou de regrets ; à l'inverse, elles illustrent les questionnements d'ordre pratique rencontrés par le tueur après son passage à l'acte, contribuant ainsi à le déshumaniser à l'extrême et à le représenter comme un individu dénué de tout sentiment. À de multiples reprises, Joran est qualifié de « *pathological liar* » (« menteur pathologique ») [219] ; il s'agit là de propos qu'il a lui-même tenu à son propre égard, et qui permettent de creuser encore les contours de sa personnalité troublée – mais néanmoins consciente de ses vices, ce qui ajoute au sentiment d'horreur général rencontré par le lecteur.

#### 4.4.2. *Les défenseurs de Joran van der Sloot*

La défense de Joran van der Sloot prend essentiellement la forme de ses avocats, au fil des pages du corpus du *New York Post*. Ces avocats, s'ils remplissent essentiellement une fonction de relais entre leur client et les médias tout au long de la procédure d'instruction judiciaire, ne se contentent pas uniquement de remplir une fonction de représentation. En effet, dans le cas de l'avocat new-yorkais de Van der Sloot, un certain Joe Tacopina, nous pouvons observer que ce dernier se dresse en fervent défenseur de son client. Il ne se contente pas d'évoquer la situation du ressortissant néerlandais, mais prend ouvertement sa défense en remettant directement en cause la légitimité des poursuites engagées à son encontre : « *Joran van der Sloot has been falsely accused of murder once before. The fact is he wears a bull's-eye on his back now and he is a quote-unquote usual suspect when it comes to allegations of foul play* » (« Joran van der Sloot a déjà été faussement accusé de meurtre à une reprise. Le fait est qu'il porte maintenant une cible dans le dos et qu'il est devenu un suspect populaire à mentionner dans le cadre d'allégations de tricherie ») [193]. L'homme de loi conteste donc l'implication de Joran dans la disparition de Natalee, mais également sa culpabilité dans l'affaire Flores.

La mère de l'accusé, Anita van der Sloot, assure également sa défense dans la sphère médiatique, en multipliant les interviews. Il est ainsi fait mention de plusieurs de ses interventions, durant lesquelles elle explique que son fils « *is not a monster* » (« n'est pas un monstre ») [236], mais que ses actions soient conditionnées par un état mental préoccupant et une « personnalité bipolaire » (« *bipolar personality* ») [236]. Dans le cas du meurtre de Stephany, le *New York Post* choisit cependant de mettre en avant des propos plus nuancés de la



mère de famille, qui décrivent Joran van der Sloot sous un jour bien moins élogieux : « *I now believe that Joran may indeed have done something to Stephany in Peru* » (« Je pense maintenant que Joran aurait en effet pu faire quelque chose à Stephany au Pérou ») [229]. Bien qu'elle affirme toujours que son fils soit innocent dans l' « affaire Holloway », au sein de laquelle Joran ne serait, selon elle, qu'une « victime collatérale », son discours tend tout de même à l'envisager comme un meurtrier. Cela joue invariablement dans la perception du lecteur qui peut être amené à adhérer à l'hypothèse de la culpabilité de Van der Sloot, puisque la propre mère de ce dernier semble avoir elle-même adopté ce raisonnement. La thèse d'un éventuel trouble mental reste cependant la plus plébiscitée par les intervenants en faveur de l'accusé. C'est notamment le cas de sa cousine, une certaine Natalia den Boer, citée en discours direct : « *I think that Joran needs help. Because something is bad in his head* » (« Je pense que Joran a besoin d'aide. Car quelque chose va mal dans sa tête ») [219].

Basculant encore plus dans le sensationnalisme, le *New York Post* fait également appel à une intervenante, jusqu'alors absente des autres titres de notre corpus de recherche : Melody Granadillo, une ancienne petite amie de l'accusé. Au travers de deux articles dont le ton dénote tout particulièrement des autres, l'ex-amie de Joran van der Sloot le décrit sous un jour totalement nouveau, en utilisant les qualificatifs « *romantic* » et « *amazing* » (« incroyable ») [225] pour évoquer la personnalité du tueur. Le journaliste en charge de l'article va même jusqu'à mentionner les surnoms donnés à Joran van der Sloot par sa petite amie d'alors. La pertinence journalistique de tels propos peut être grandement questionnée, le discours de Melody Granadillo n'ajoutant rien de concret à l'enquête en cours. La recherche de cette témoin semble d'autant plus axée vers une recherche de sensationnalisme malsain que Granadillo et Van der Sloot se sont fréquentés durant leur adolescence, et pendant quelques mois seulement. Il faut atteindre la fin de l'article pour découvrir que les deux jeunes gens ont décidé de suivre des chemins séparés car Melody avait fini par constater la tendance qu'avait son petit-ami à mentir aisément (« *Van der Sloot's ability to lie so easily* ») [226].

#### 4.4.3. *Les opposants à Joran van der Sloot*

Les acteurs institutionnels sont les principaux maillons autour desquels se construit l'image négative de Joran van der Sloot, dans le *New York Post*. Ces membres du gouvernement et des forces de l'ordre, cités en nombre, sont porteurs de la parole institutionnelle. Leur statut leur confère, comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, une crédibilité certaine et établie auprès du public. Ainsi, lorsque le Ministre de l'Intérieur péruvien Octavio Salazar évoque le

fait que Joran van der Sloot soit « *probably [...] a serial killer* » (« probablement [...] un tueur en série ») [199], tout porte à croire que nous puissions lui accorder notre confiance, son statut lui conférant un accès au dossier d'instruction, ainsi qu'à des éléments d'enquête potentiellement dissimulés aux médias sur base volontaire – dans le but de garantir le bon déroulé de l'enquête. Il en va de même dans le cadre de l'intervention d'Ann Angela, porte-parole pour le Bureau du Procureur d'Aruba, selon laquelle « *Van der Sloot remains the main suspect in Holloway's disappearance* » (« Van der Sloot reste le principal suspect dans la disparition de [Natalee] Holloway ») [193]. Les titres de « Ministre de l'Intérieur » et de « porte-parole d'un procureur » confèrent à ces intervenants une certaine stature. L'un comme l'autre tiennent également des discours à valeur d'expression, en leur qualité de personnes dont l'exposition médiatique fait partie des attributions de la fonction.

Les rapports de police s'appuient eux-mêmes sur l'expertise de professionnels de la psychologie, missionnés pour se pencher sur le psyché de Joran van der Sloot. Leurs conclusions sont citées de manière directe comme indirecte, soulignant chez l'accusé une « *tendency to disrespect women* » (« tendance à manquer de respect aux femmes ») [235], ainsi qu'une personnalité jugée « indifférente au bien-être d'autrui ». Le responsable d'une seconde étude psychologique de Joran van der Sloot le présente comme « ne présentant pas de troubles pathologiques pouvant l'empêcher de percevoir et d'évaluer la réalité » (« *does not show pathological disorders that prevent [him] from perceiving and evaluating reality* ») [235]. Ces expertises médicales permettent au lectorat de se représenter Joran van der Sloot comme un personnage nébuleux, doté d'une personnalité aux relents antisociaux. Il paraît alors compliqué de développer des sentiments d'empathie à son égard. Sa tendance à n'accorder que peu de valeurs à la gent féminine ne fait que renforcer, dans l'imaginaire collectif, l'idée selon laquelle il serait possible qu'il ait fait du mal à Natalee Holloway – d'autant plus qu'il s'en est montré capable sur la personne de Stephany Flores.

Le dernier clou à charge de Joran van der Sloot enfoncé par le *New York Post* est la mobilisation des proches des victimes, afin de susciter l'émoi chez le lecteur, face aux témoignages et aux vécus bouleversants de ces personnes. Ricardo Flores, le père de Stephany, est amené à s'exprimer à de multiples reprises. Dans les yeux de cet homme visiblement rongé par le chagrin, Joran n'est pas uniquement suspect, il est immédiatement coupable. En témoignent des passages entiers où les journalistes le laissent parler en discours direct : « *This man cannot continue to be out in the world killing people. This man needs to pay for his crimes* »

(« Cet homme ne peut pas continuer à parcourir le monde et à tuer des gens. Cet homme doit payer pour ses crimes ») [199]. Des amies de Natalee sont également sollicitées afin de discuter du cas de Joran van der Sloot. Aux yeux de celles-ci, la culpabilité du Néerlandais ne fait à nouveau pas l'ombre d'un doute : « *I didn't see this as a sign he killed Natalee – I've had that gut instinct from the beginning* » (« Je n'ai pas vu cela [la mort de Stephany Flores] comme un signe qu'il a tué Natalee – J'ai toujours eu cette conviction intime depuis de début ») [213].

Bien que les parents de Natalee Holloway fassent également partie des intervenants de ce corpus, un article en particulier vient apporter une nuance nouvelle autour de la personne de Beth Holloway, la mère de la jeune disparue. Dans l'article « *Blunders of hunt for Natalee Holloway* » [201], l'éditrice en chef du *Aruba Daily*, Julia Renfro, évoque l'hostilité dont font preuve les habitants d'Aruba à l'encontre de la mère de famille. En effet, cette dernière n'aurait jamais hésité, depuis la disparition de sa fille, à critiquer le système mis en place sur l'île, et le manque d'efficacité de ses forces de l'ordre. Elle aurait de ce fait fini par être perçue négativement par les médias locaux, et à ne plus être invitée à s'y exprimer.

#### 4.5. ANALYSE COMPARATIVE DES INTERVENANTS PRÉSENTS DANS LES QUATRE MÉDIAS ÉTUDIÉS

##### 4.5.1. *Joran van der Sloot*

Notre analyse détaillée des quatre médias constituant notre corpus démontre une grande diversité dans la manière dont Joran van der Sloot est représenté, en qualité d'intervenant. Dans le *New York Post*, ses interventions, bien que fréquentes, sont principalement utilisées dans le but d'apporter des détails contextuels à ses actions, ainsi qu'aux événements dans leur globalité. Le but ne semble alors pas de lui offrir une véritable tribune médiatique. À l'inverse, le *Telegraaf* lui accorde une place plus significative, en lui permettant parfois de se positionner en tant que « victime » ; même si ces propos sont souvent contrebalancés par la mention de nouvelles accusations à son encontre.

Le *Los Angeles Times*, quant à lui, dépeint davantage Van der Sloot comme un personnage médiatique que comme un « criminel ordinaire », en l'intégrant dans des récits journalistiques à la dimension culturelle et cinématographique, au travers desquels il devient une figure quasi-fictionnelle. Nous pouvons ici souligner une forme de « glamourisation du crime », pratique courant dans les films, séries et romans. Par ce procédé, les criminels se voient

dépeints comme des anti-héros charismatiques, suscitant à la fois la fascination et la répulsion du public, qui fait alors face à un dilemme d'ordre moral (James et Lane, 2020, p. 1-16). En effet, « romantiser le crime » présente un risque de minimisation de l'impact réel d'un fait criminel sur ses victimes. Cette tendance à humaniser ou à idéaliser les criminels peut également influencer la perception du public quant à la criminalité, en distordant la réalité des faits, mais également de la justice. Puisque les récits fictionnels tendent à simplifier le fait criminel afin de le rendre attractif pour le grand public, ils tendent à décomplexifier le réel ou à exagérer certains éléments, dans l'optique de construire un narratif le plus attractif possible. Pour ce faire, les fictions criminelles peuvent proposer des représentations renforçant certains stéréotypes autour du crime, ou créant une image erronée du système judiciaire (Jewkes, 2009, p. 24-25).

*NRC Handelsblad*, enfin, n'accorde que très peu de parole directe à Joran van der Sloot, lui préférant notamment les commentaires à forte valeur de représentativité des figures institutionnelles, afin de traiter de ses actions. Des quatre quotidiens analysés, *NRC* semble être le média traitant de l'affaire le plus factuellement possible. L'image de « coupable présumé » se voit ainsi renforcé, puisque le récit et le discours des différents intervenants sont articulés de manière à suggérer une responsabilité morale et criminelle de Van der Sloot, même lorsque les faits sont encore examinés par le pouvoir judiciaire et, de ce fait, « en discussion ».

#### 4.5.2. *Les défenseurs de Joran van der Sloot*

D'un média analysé à l'autre, la représentation des intervenants « pro-Joran » varie également. Dans le *New York Post*, les soutiens à Joran van der Sloot sont présents, mais minoritaires au regard de l'ensemble des intervenants. Leurs sont préférés d'autres types d'intervenants à valeur polémique, comme les proches des victimes. Cette part restreinte accordée aux défenseurs de Van der Sloot est également observable dans les autres médias.

Dans *De Telegraaf*, par exemple, bien que Joran soit lui-même fréquemment cité, ses défenseurs directs, soit ses avocats et ses proches, n'ont que rarement voix au chapitre. Leur discours s'oriente plutôt dans une optique de susciter l'empathie, voire même la pitié du lecteur, en appuyant sur les failles de Joran van der Sloot, comme sur autant d'éléments le rendant plus humain. Or, le fait de reléguer, volontairement ou non, le propos de Joran van der Sloot et de ses partisans en seconde zone peut nous amener à nous questionner sur une éventuelle altération de la complexité du débat véhiculé dans le média en question. Selon Gamson et Modigliani

(1989, p. 2-3), les médias jouent en effet un rôle crucial de « *framing* », c'est-à-dire, la construction de cadres interprétatifs auxquels le public peut recourir afin d'appréhender l'information. Réduire le nombre de voix ou, tout au moins, leur diversité, aurait donc pour effet de limiter les perspectives par le biais desquelles le lecteur peut prétendre comprendre et interpréter une affaire.

De son côté, *NRC Handelsblad* ne les mentionne qu'à peine, jugeant visiblement leur valeur polémique trop élevée, et préjudiciable dans la construction d'une information fiable et de qualité. Le discours des intervenants « pro-Joran » se voit dès lors ouvertement discrédité par d'autres propos mobilisés, limitant leur impact sur le récit, mais également sur la construction de sens par le lectorat. Le tout contribue également à dresser un portrait négatif de Van der Sloot auprès du public. Concernant le *Los Angeles Times*, nous n'avons pu identifier aucun intervenant comme remplissant la fonction de tenant d'un discours favorable à Joran van der Sloot. Cette absence est essentiellement à considérer comme le produit de choix éditoriaux réalisés par le média, dans sa sélection et son traitement de l'information. À l'inverse de *NRC*, du *Telegraaf* et du *New York Post*, le *Los Angeles Times* ne semble pas avoir souhaité couvrir l'affaire Stephany Flores et ses rebondissements.

#### 4.5.3. *Les opposants à Joran van der Sloot*

Les intervenants dont le discours s'oppose à celui tenu par Joran van der Sloot sont nettement plus présents dans notre corpus de recherche. Si *NRC Handelsblad* se concentre essentiellement sur la mobilisation d'acteurs institutionnels et d'experts, dont la parole a valeur de représentativité, le quotidien semble axer ses articles vers une critique de la figure de Joran van der Sloot. Les interventions de ce dernier sont d'ailleurs réduites, de même que celles de ses proches. Ce sont alors des acteurs médiatiques qui prennent la parole et étayent le discours journalistique.

Les autres médias mettent également en avant une large majorité d'intervenants érigés en détracteurs de la cause de Van der Sloot. *The New York Post*, tout particulièrement, choisit de capitaliser sur les proches des victimes, en faisant de ces personnes des voix centrales dans ses différents articles. Nous pouvons y déceler la volonté de créer un *buzz* médiatique qui encouragerait le public à réagir aux propos tenus, en s'identifiant à la famille et aux amis des victimes, envers qui il ressentirait une forte empathie. La polémique contribue également à générer du *clic* et du trafic sur les pages de ce média, dont la stratégie commerciale tend de plus

en plus à plus vers le digital et la dématérialisation (*The New York Post*, 2024). Le *Telegraaf*, dans la lignée directe de son homologue américain, adopte une approche similaire et offre la parole au tout-public, malgré que celui-ci ne soit pas un témoin direct des faits, ni ne soit concerté par l'affaire. Toutefois, l'opinion de ce public est chargée d'un nombre considérable de biais et de conceptions, prenant leur source dans l'origine sociale des individus constituant la masse à laquelle s'adressent les médias.

Le *Los Angeles Times*, s'il ne répertorie à nouveau aucun intervenant « contre Joran » de manière directe, trouve tout de même une manière de représenter négativement le personnage de Joran van der Sloot, en appuyant sur son rôle d'antagoniste dans la *pop culture*. Joran est alors présenté sous un jour extrêmement négatif, principalement par le biais de citations indirectes imputées à Beth Holloway, soulignant son caractère manipulateur et son absence de remords.

## 5. TROISIÈME PARTIE : ANALYSE DES COMMENTAIRES JOURNALISTIQUES

Cette troisième partie vise à analyser le regard que portent les journalistes écrivant pour les différents médias analysés, sur l'« affaire Holloway » et ses suites, mais également sur ses différents protagonistes. Les commentaires journalistiques jouent un rôle crucial dans la formation et l'orientation de l'opinion publique. Analyser ces commentaires permet d'identifier un ensemble de procédés rhétoriques et de cadres narratifs, utilisés par les journalistes pour orienter la perception autour d'événements ou de personnalités.

Par leurs commentaires, les journalistes participent à la construction d'une réalité médiatique, dont la nature peut différer de la réalité objective. Selon l'approche constructiviste des médias, les journalistes ne se contentent pas de relater des faits, mais construisent et diffusent un ensemble de représentations sociales, politiques et économiques. De ce fait, ils contribuent activement à accorder à ces faits une signification, nourrie par l'audience qu'ils visent à toucher et les attentes de cette dernière. Les commentaires journalistiques deviennent souvent le lieu où se manifeste un ensemble de biais cognitifs. L'analyse approfondie de ces biais permet d'identifier d'éventuels points de vue pouvant être soit privilégiés, soit marginalisés par un média donné. Or, ainsi que l'exprime Patrick Charaudeau, le journaliste se doit de proposer « un dosage savant entre jugement pour et jugement contre » (1997, p. 244). Cette troisième étape d'analyse consiste à identifier si les journalistes parviennent ou non à satisfaire à cette exigence, ou si leur travail tend à glisser vers le sensationnalisme.

Au sein du récit médiatique, les journalistes font figures de « sujets d'énonciation » ou « énonciateurs ». Dans *L'analyse du discours : Histoire et pratiques*, Francine Mazière définit l'énonciateur comme un « indice linguistique » :

« Celui qui parle utilise des formes de langue qui organisent le temps et l'espace à partir d'un *je, ici, maintenant*. Ce sont des formes de monstration (*celui-là*), et de repérage (*hier, là-bas*), des relations de personne (*je/tu* opposé à *il*), des modalités verbales (*devoir*), qui existent de manière diverses dans chaque langue. S'y ajoute un jugement de l'énonciateur sur ce qu'il dit, par la modalisation (*peut-être, sûrement*), les formes de phrases (*interrogative, impérative, conditionnelle*), qui manifestent l'engagement conscient et l'intention de signifier du sujet locuteur. » (2010, p. 16)

L'analyse de ces traces d'énonciation rend possible l'identification d'un paradigme selon lequel le journaliste envisage les faits qu'il rapporte, et qu'il utilise comme point de référence pour

porter un regard sur l'information. Une fois plusieurs paradigmes identifiés, dans les différents médias analysés, il nous sera alors possible de considérer les différences et similarités entre les discours tenus, en prenant en considération d'éventuelles dimensions « interdiscursives » puisque, comme le souligne Dominique Maingueneau : « Produire un discours, ce n'est pas prélever dans un dictionnaire idéal une suite de signifiés que l'on combine librement, c'est se situer à l'intérieur d'un filet extrêmement serré de contraintes tissé par le déjà dit et le dicible » (1979, p. 6).

### 5.1. *NRC HANDELSBLAD* ET SES COMMENTAIRES JOURNALISTIQUES

Avant toute chose, il convient de préciser que, pour l'ensemble des articles répertoriés dans le corpus restreint de *NRC Handelsblad*, l'identité des auteurs n'est jamais communiquée. Il n'est donc pas possible de déterminer si plusieurs articles sont le fait d'un seul et même journaliste, ni si certains des journalistes en charge d'articles sont affiliés à d'autres médias. La transparence est pourtant l'un des piliers éthiques centraux de la profession journalistique, puisqu'elle garantit au lecteur de savoir qui est responsable du contenu qu'il consomme. Lorsqu'un article reste anonyme, il devient difficile pour le public de déterminer l'origine de l'information. La responsabilité individuelle du journaliste, engagée dans les choix éditoriaux et rédactionnels qu'entreprend ce dernier, peut se voir diluée. À l'inverse, la crédibilité des médias est renforcée par une visibilisation accrue des processus de production de l'information. Le nom d'un journaliste, surtout s'il est connu, apporte une dimension personnelle à l'information, que le lecteur peut ainsi situer plus finement, et à laquelle il tend à accorder encore plus de crédit.

Comme nous l'ont démontré les précédentes étapes d'analyse de notre corpus, le quotidien *NRC* tend à proposer des articles dont le contenu se veut essentiellement factuel. Cela ne signifie cependant pas que les journalistes ne laissent aucune trace d'énonciation au sein du récit (Mazière, 2010, p. 16) . Dans l'article « *De bekendste verdachte van Nederland* » (« le suspect le plus connu des Pays-Bas ») [3], le titre lui-même révèle déjà une certaine subjectivité. Le journaliste choisit de qualifier Joran van der Sloot comme étant une personnalité médiatique bien connue du public. Dans le corps de l'article, il le qualifie ensuite de « *wereldberoemd* » [3], ou « mondialement connu », le décrivant presque à la manière d'une vedette. Cette dimension de célébrité semble avérée puisque, dans un second article, l'information suivante est communiquée : « *Er is al een Spaanstalig computerspel gemaakt over de politieacht op Van der Sloot* » (« un jeu vidéo hispanophone a déjà été créé autour de la poursuite policière de Van



der Sloot») [6]. Les journalistes de *NRC* semblent vouloir mettre en avant la notoriété du suspect, bien que celle-ci soit teintée négativement. Joran est également décrit comme le « *Nederlands belangrijkste exportproduct* » (« le produit d'exportation le plus important des Pays-Bas ») [12], ce qui souligne à nouveau l'importance du personnage sur la scène médiatique.

Dans l'article « *Voornaam Joran is nu niet langer 'in'* » (« le prénom Joran n'est plus 'à la mode' ») [13], le journaliste s'intéresse à la popularité en baisse du prénom « Joran », au lendemain de l'« affaire Holloway ». Si l'article s'appuie sur le commentaire du professeur Gerrit Bloothoofd, co-fondateur d'une banque de données recensant et étudiant les prénoms donnés sur le sol néerlandais, laissant ce dernier expliquer l'origine du prénom et détailler sa courbe de popularité, le journaliste reprend la parole en clôture de texte. Les explications factuelles de l'académicien sont ainsi suivies par la phrase suivante : « *Laagopgeleiden laten zich doorgaans het meest inspireren door namen in de media* » (« les personnes les moins instruites sont généralement les plus enclines à se laisser inspirer par les noms qu'elles rencontrent dans les médias ») [13]. L'utilisation du terme « *laagopgeleiden* » par le journaliste reflète une dimension de subjectivité. Dans ce cas précis, il ne cite plus les propos de Bloothoofd, mais apporte des informations contextuelles supplémentaires aux explications données par ce dernier. Le journaliste s'accorde donc la liberté d'identifier une pratique culturelle – soit le fait d'attribuer un prénom à son enfant – comme étant intrinsèquement liée à l'appartenance à une classe sociale. La teneur du propos du journaliste est ici presque dénigrante envers ces personnes qu'il considère « moins éduquées ». Il ne précise cependant pas ce qu'il considère comme le seuil sous lequel un individu peut être considéré comme faisant partie de ce groupe de personnes « moins éduquées ». Il ajoute également que ces personnes donneraient « *ook veel Engelse namen* » (« aussi énormément de noms d'origine anglophone ») [13], portant donc à nouveau, de manière implicite, un jugement de valeur sur l'attribution de ces prénoms. En prenant connaissance de son propos, le lecteur peut ainsi être amené à développer un schéma de pensée selon lequel porter un prénom à consonnance anglophone signifierait également être « moins éduqué ».

Dans l'article « *De bekendste verdachte van Nederland* » [3], à nouveau, le journaliste porte un regard critique sur la réaction des autorités et des citoyens d'Aruba, en marge de l'« affaire Holloway ». Selon l'auteur, « *de verdwijning van het Amerikaanse meisje was aanvankelijk vooral wereldnieuws doordat Aruba zijn populariteit in de VS als vakantie-eiland*

*vreesde te verliezen* » (« la disparition de l'adolescente américaine est initialement devenue une information internationale parce qu'Aruba craignait de perdre sa popularité en tant qu'île de vacances aux yeux des États-Unis ») [3]. Le journaliste émet donc un jugement quant à la motivation des autorités insulaires à apporter des réponses à la famille de Natalee Holloway, et boucler l'affaire. Il décrit également Aruba comme une « *happy island* » (« île du bonheur ») [3] mais joue sur l'ironie, en choisissant de la qualifier de la sorte. En effet, ce sobriquet dénote avec l'atmosphère d'angoisse relatée dans le reste de l'article, qui explique que le corps de Natalee n'a jamais pu être retrouvé et que Joran est resté le principal suspect, depuis de longues années. Le choix d'utiliser des termes en langue anglaise n'est pas non plus anodin, puisqu'il fait directement référence aux Américains et à la manière que ceux-ci ont de qualifier Aruba, sans pour autant directement les citer.

Dans l'article « *Vd Sloot bekennt doodslag* » (« Van der Sloot reconnaît avoir tué ») [7], *NRC* revient sur les aveux de Joran van der Sloot, dans le cadre de l'affaire Flores. Si le journaliste donne un grand nombre de détails contextuels, en relayant notamment les propos des autorités dans le dossier, il apporte une nuance supplémentaire lorsqu'il s'agit d'aborder le témoignage de Joran van der Sloot lui-même. Il utilise à plusieurs reprises des tournures de phrase employant le conditionnel, comme « *Van der Sloot zou hebben gezegd dat [...]* » (« Van der Sloot aurait dit que [...] ») [7] ou « *'per ongeluk, [...] zo zou hij hebben gezegd* » (« par accident, [...] ainsi qu'il l'aurait supposément dit ») [7]. L'emploi de ces tournures permet au journaliste de citer l'accusé sans induire une dimension de connivence ou de validation de ses propos. En se tenant à distance du témoignage de Van der Sloot, il se garde d'adhérer à des éléments dont il ne peut connaître la véracité. Cette distanciation volontaire reflète une position critique du journaliste envers le personnage de Joran van der Sloot, ainsi qu'à ses propos, auxquels il ne souhaite visiblement pas accorder de crédit. Cet emploi du conditionnel laisse également planer le doute quant à la propension générale du suspect à mentir. Puisqu'il est systématiquement cité sous le prisme de cette dimension conditionnelle, le discours de Joran van der Sloot revêt un caractère moins convaincant, auquel on ne peut aveuglément choisir d'accorder de la crédibilité. Cela contribue donc à créer, dans l'esprit du lecteur, une idée selon laquelle toute prise de parole de Joran van der Sloot serait à prendre avec des pincettes, le Néerlandais n'étant pas un témoin de confiance. Sa potentielle culpabilité est alors appuyée dans l'imaginaire collectif.

L'article « *Dood door klap na driftbui Joran* » (« mort sous les coups après la colère de Joran ») [8] contient également un commentaire journalistique pertinent autour de la personne de Joran van der Sloot. Le journaliste évoque l'intérêt médiatique particulièrement accru existant autour de Joran, non seulement après le décès de Stephany Flores, mais aussi depuis les débuts de l'« affaire Holloway ». Les autorités néerlandaises se seraient d'ailleurs tournées vers l'ambassadeur néerlandais à Lima, afin que ce dernier exprime les inquiétudes de son pays quant à la tenue d'un potentiel « procès par les médias » (« *trial by media* ») autour de la personne de Joran van der Sloot. En effet, comme l'évoquaient déjà les premiers commentaires journalistiques que nous passons à la loupe pour le quotidien *NRC*, la popularité de Van der Sloot amène les médias à s'accaparer copieusement toute bricole d'information nouvelle qui éclairerait son sort ; comme si le suspect était une célébrité locale. À ce titre, les autorités néerlandaises semblent craindre que la masse d'informations publiée à cette période n'impacte le traitement réservé à Van der Sloot, mais également l'issue de son procès. Le commentaire journalistique de *NRC* semble s'aligner avec les craintes du gouvernement : « *Bovendien geldt Van der Sloot – als Europeaan en mogelijke seriemoordenaar – als een bijzonder tot de verbeelding sprekende verdachte. In zijn nadeel werkt bovendien dat het slachtoffer de dochter is van een invloedrijke Peruaanse zakenman* » (« De plus, Van der Sloot fait figure – en tant que ressortissant européen et potentiel tueur en série – de suspect particulièrement attirant. Le fait que sa victime soit la fille d'un homme d'affaires péruvien influent joue également en sa défaveur ») [8]. Le journaliste exprime ici des réserves quant au traitement accordé à Van der Sloot dans les médias. Il semble alors proposer une analyse méta-réflexive de la manière dont les organes de presse ont un rôle à jouer dans la façon dont ils choisissent de dépeindre un accusé, en amont de son procès. Le commentaire journalistique présuppose ici que l'engouement médiatique autour Joran van der Sloot serait dû à ce qu'il représente ; c'est-à-dire, un citoyen européen soupçonné d'un crime à l'étranger, et suspecté d'être un tueur récidiviste. Le journaliste précise alors : « *Het [...] is in heel Latijns Amerika niet ongebruikelijk* » (« ce n'est pas inhabituel en Amérique latine ») [8]. Il s'agit ici d'un regard critique que porte le journaliste sur le système judiciaire péruvien, qui s'apprête à juger Joran van der Sloot, mais également sur le rôle que sa propre profession joue dans l'exercice d'une pression autour d'un suspect.

Dans la majorité des cas, les commentaires journalistiques de *NRC Handelsblad* se veulent relativement objectifs à l'égard de Joran van der Sloot, en y faisant référence par le biais de la mention de sa nationalité ou de son âge : « *de Nederlander* » (« le Néerlandais »)

[4], « *de 22-jarige* » (« l'homme âgé de 22 ans ») [3], « *de 22-jarige Nederlander* » (« le Néerlandais de 22 ans ») [8]. Il est également évoqué en lien avec les faits qui lui sont reprochés, avec des tournures telles que « *de Hollandse moordenaar* » (« le meurtrier hollandais ») [14], « *de van moord verdachte* » (« l'individu suspecté de meurtre ») [6], « *de belangrijkste verdachte* » (« le principal suspect ») [4] ou encore « *de laatste die Holloway levend had gezien* » (« la dernière personne à avoir vu Holloway en vie ») [10].

## 5.2. DE TELEGRAAF ET SES COMMENTAIRES JOURNALISTIQUES

Contrairement à *NRC*, les journalistes produisant du contenu pour le *Telegraaf* sont très souvent cités dans les articles dont notre corpus est composé. Parmi eux, les noms de trois journalistes reviennent régulièrement : Kieran Kaal, Bert Huisjes et John van den Heuvel. Une grande quantité des articles que nous avons collectés pour *De Telegraaf* ont été rédigés par ces trois auteurs. Ces derniers semblent être des spécialistes de l'« affaire Holloway », ayant assuré sa couverture médiatique depuis ses débuts, en mai 2005, jusqu'à l'arrestation de Joran van der Sloot en Amérique du Sud, en juin 2010. Kieran Kaal remplit la fonction de correspondant du *Telegraaf* en Amérique du Sud et ce, depuis 2005. Depuis 2007, il est également le correspondant au Brésil du magazine *EW*, détenu par le groupe Roularta (*EW Magazine*, 2024). Kieran Kaal a co-écrit un certain nombre d'articles autour de l'« affaire Holloway » avec son collègue Bert Huisjes. Ce dernier a notamment été correspondant de guerre pour le quotidien néerlandais *Het Algemeen Dagblad*, mais également chroniqueur judiciaire pour *De Telegraaf*. Depuis 2011, il a cependant troqué sa plume de journaliste pour occuper la fonction de rédacteur de *WNL*, « la chaîne libérale et conservatrice » du service public néerlandais. Il a souvent collaboré avec John van den Heuvel, avec qui il a co-réalisé différents reportages autour de grandes affaires criminelles. John van den Heuvel est également journaliste spécialisé en actualités criminelles et travaille pour le *Telegraaf* depuis 1990.

Si l'expertise de ces journalistes peut, de prime abord, laisser penser que les articles qu'ils produisent consistent en une série de décryptages objectifs des événements entourant l'arrestation de Joran van der Sloot, il n'en est pourtant rien. Au contraire, ceux-ci adoptent de manière presque systématique un style particulièrement subjectif, n'hésitant pas à faire transparaître leur opinion dans les articles qu'ils rédigent. Dans leur article « *Justitie wil Joran in Lima verhoren* » (« la justice veut interroger Joran à Lima ») [94], Bert Huisjes et Kieran Kaal utilise le terme « *toneelstuk* » (« pièce de théâtre ») [94] pour décrire la chambre d'hôtel

où le corps de Stephany Flores a été retrouvé. Il s'agit d'une métaphore s'appuyant sur le champ lexical du divertissement, visant à créer une image d'effervescence dans l'esprit du lecteur. Dans son article « *Joran* », John van den Heuvel emprunte le même procédé rhétorique, en qualifiant la manière dont Joran van der Sloot a été présenté aux caméras et à la foule d'une « *soort kermisattractie* » (« une sorte d'attraction de foire ») [96]. Dans ces deux cas, les journalistes font référence au monde du spectacle pour décrédibiliser indirectement l'action des autorités péruviennes. En associant ces événements à des moments de divertissement, ils donnent au récit une forme presque satyrique, en tournant en ridicule l'action d'acteurs institutionnels.

Le langage employé par les journalistes du *Telegraaf* est également très spécifique, puisque ces derniers n'hésitent pas à dramatiser les faits relatés, en employant un vocabulaire hyperbolique. Ainsi, dans l'article « *Joran heeft nog ...* » [88], prenant la forme d'un reportage au cours duquel l'un des journalistes du quotidien conservateur se rend à Lima pour interroger Van der Sloot, la cellule de prison de ce dernier devient « *een verzegelde deur in een donkere gang* » (« une porte scellée dans un couloir sombre ») [88]. La prison péruvienne devient, dans l'imaginaire commun, un lieu où même les rayons du soleil ne parviennent pas à entrer. L'ambiance générale est volontairement rendue la plus dramatique possible. Dans un second article, cette même cellule est à nouveau décrite de manière appuyée : « *een individuele cel op een geïsoleerde vleugel* » (« une cellule individuelle dans une aile isolée ») [97]. Dans ce contexte est décrit un Joran van der Sloot éploré, qui ne voulait recevoir aucune visite, de peur d'être agressé. L'ensemble de ces constructions narratives tendent à représenter le prisonnier sous les traits d'un héros tragique, subissant un enfermement cruel, doublé d'un traitement inhumain. La suite des commentaires journalistiques se constituent d'ailleurs de descriptions de l'équipement rudimentaire dont dispose Van der Sloot en prison, et que les journalistes trouvent visiblement indécent : « *Hij heeft een wasbak en een gat in de grond als toilet* » (« il a une bassine et un trou dans le sol en guise de sanitaires ») [97]. Dans cet environnement, Joran van der Sloot semble être pris en pitié par les journalistes, qui citent ces propos en employant notamment la tournure « *hij vreest dat [...]* » (« il a peur que [...] ») [97]. À cette peur que ressent l'accusé s'ajoutent d'autres émotions négatives. Il est ainsi décrit comme « *wanhopig* » (« désespéré ») [100], « *huilend* » (« en larmes ») [99], « *erg vermoeid* » (« extrêmement fatigué ») [100]. Bert Huisjes et Kieran Kaal décrivent d'ailleurs l'interrogatoire de Van der Sloot comme s'étant produit « *onder ontoelaatbare druk* » (« sous une pression insoutenable ») [91]. Autour de la question de cet interrogatoire, les deux collègues semblent également adhérer

au discours de Van der Sloot et à considérer que ce dernier a été berné par les fausses promesses des autorités, l'entraînant à présenter de faux aveux. Ils concluent en évoquant à nouveau l'abattement dont fait preuve l'accusé face à ses espoirs déçus : « *Zijn hoop dat hij [...] Peru zou kunnen verlaten, is inmiddels de grond ingeslagen* » (« son espoir de pouvoir quitter le Pérou s'est à présent effondré ») [97]. Dans l'ensemble de ces exemples, les journalistes du *Telegraaf* relaient un discours éveillant la pitié et l'empathie autour de Joran van der Sloot, et capitalisant sur les dysfonctionnements d'un système judiciaire « étranger », qui ne serait pas aussi efficace que celui de leur pays.

Ils adhèrent à nouveau au discours de Van der Sloot, mais surtout à la stratégie mise en place par les avocats de la défense, en décrivant le pendant péruvien de l'affaire comme un complot. Joran van der Sloot est ainsi décrit comme « *nog altijd verdachte in de vijf jaar oude verdwijningszaak* » (« encore et toujours suspect dans l'affaire de disparition vieille de cinq ans ») [85]. Cela sous-entend que les journalistes doutent de la culpabilité de Joran. Ils semblent penser que ce dernier aurait été inculpé si, après tout ce temps, des preuves avaient réellement pu l'accabler. Ils insistent également sur la grande ressemblance entre l'« affaire Holloway » et la mort de Stephany Flores, utilisant ironiquement le terme de « *toevalligheden* » (« coïncidences ») [99] ; l'effet recherché par ce procédé rhétorique étant d'évoquer de manière détournée qu'il ne s'agirait absolument pas d'une coïncidence, mais plutôt d'une manœuvre calculée pour faire plonger un innocent. Dans un article rédigé, cette fois, par les journalistes Johan van den Dongen et Bart Mos, la teneur du propos reste la même. La mort de Stephany sont évoquées comme un crime qui « *[zou] als twee druppels water lijken op de verdwijning van de Amerikaanse Natalee Holloway* » (« [qui] ressemblerait comme deux gouttes d'eau à la disparition de l'Américaine Natalee Holloway ») [87]. Cette construction laisse planer le doute autour d'une opération qu'auraient pu mettre en place les autorités afin de pouvoir finalement écrouer Joran van der Sloot. Il est intéressant de noter qu'à l'instar de toute théorie du complot, les propos des journalistes ne semblent être basés que sur des idées préconçues ne trouvant aucun fondement concret (Renard, 2015, p. 111-113). En effet, au-delà de ces commentaires journalistiques, les articles ne proposent aucun développement incluant des preuves à décharge de Joran van der Sloot. Allant plus loin encore, le manque de preuves devient un nouvel argument rhétorique appuyant leur propos. « Puisque personne ne semble parvenir à prouver que les autorités n'ont pas orchestré la mort de Stephany Flores, alors c'est qu'elles peuvent l'avoir fait » ; voilà le schéma cognitif sur lequel reposent les théories du complot (Renard, 2015, p. 111-113).

Les proches de l'accusé sont également décrits sous un jour particulièrement intéressant, notamment Anita van der Sloot. Un journaliste du *Telegraaf* dresse son portrait dans la continuité de la manière dont le fils avait été décrit : une femme en proie à un profond désespoir, qui « *blijft alleen achter* » (« est laissée seule ») [99]. Dans cet article, intitulé « *Had Joran maar naar mij geluisterd* » (« Si seulement Joran m'avait écoutée ») [99], la mère de l'accusé tient des propos particulièrement larmoyants. Mais ce sont les commentaires journalistiques qui viennent renforcer l'idée selon laquelle cette femme subirait une immense injustice. Le journaliste n'hésite pas à prendre à parti le lecteur, en l'interpellant à demi-mot, dans des constructions comme « *Maar kan iemand het haar kwalijk nemen dat zij Joran vooral als haar zoon ziet?* » (« Mais quelqu'un peut-il lui reprocher de surtout voir Joran comme son fils ? ») [99]. Il s'agit là d'une question destinée à susciter une réaction du public. Ce dernier est invité à réfléchir à la condition d'Anita van der Sloot. Pour ce faire, le lecteur doit dès lors se projeter à la place de la mère de famille et s'identifier à elle. Cela crée invariablement un sentiment de proximité avec cette intervenante. Le journaliste insiste finalement en précisant que « *elke zoon heeft een moeder* » (« tous les fils ont une mère ») [99], pointant à nouveau la lourde responsabilité que l'accusation de son fils fait peser sur les épaules d'Anita van der Sloot.

Mais si la mère de Joran semble éveiller la pitié chez les journalistes du *Telegraaf*, il n'en va visiblement pas de même pour les proches des victimes et, tout particulièrement, le père de Stephany. Ricardo Flores est décrit en sa qualité de riche homme d'affaires (« *de rijke zakenman* ») [83] et il est également fait mention à plusieurs reprises de sa célébrité (« *beroemd* », « *bekend* ») [88]. Il n'est décrit qu'une seule fois comme un père exploré (« *bedroefde vader* »), dans l'article « *Joran pokerde met Stephany* » (« Joran a joué au poker avec Stephany ») [83].

Les journalistes du *Telegraaf* invectivent régulièrement leur lectorat, en lui posant directement des questions comme celle que nous évoquons ci-dessus. Dans la partie axée autour d'analyse des intervenants, nous avons également mis en lumière la dynamique de « courrier des lecteurs », grâce à laquelle le public pouvait directement prendre part à la construction du récit journalistique, en se muant en intervenant. Cette tribune laissée aux lecteurs débute d'ailleurs par ce qui ressemble à une discussion entre la journaliste, Margo Stols, et le public : « *tot uw grote vreugde is Joran van der Sloot op zijn vlucht voor de politie in Chili aangehouden* » (« à votre plus grande joie, Joran van der Sloot a été interpellé par la police lors de sa fuite au Chili ») [86]. À nouveau, le lecteur est pris par la main et invité à prendre part au

débat. Il en va de même dans l'article « *Ingelaste uitzending Joran* » (« diffusion programmée de Joran ») [98], dans lequel le journaliste s'adresse au lecteur de la manière suivante : « *Hoe nieuw is dat nieuws, kun je je dan afvragen?* » (« à quel point cette information est-elle nouvelle, pourriez-vous vous demander ? ») [98].

Deux articles, signés par John van den Heuvel, se démarquent des autres dans notre corpus restreint, puisqu'ils prennent la forme d'éditoriaux, et non de chroniques judiciaires, de reportages ou d'interviews de témoins pertinents. L'éditorial se distingue des autres genres journalistiques par son caractère subjectif et sa visée argumentative (Dubied et Lits, 1997, p. 50-52). L'éditorial exprime l'opinion du journal ou de ses éditeurs sur un sujet d'actualité. Il vise à influencer l'opinion publique, à susciter la réflexion ou à inciter à l'action, en s'appuyant sur des faits dont ils proposent une interprétation personnelle. L'éditorial peut être considéré comme une voix institutionnelle du journal, reflétant la ligne éditoriale de l'ensemble de la rédaction.

Dans ses éditoriaux, John van den Heuvel s'exprime à la première personne du singulier, en « je ». Dans l'éditorial « *Joran* » [96], Van den Heuvel propose une réflexion globale sur la position de Joran van der Sloot, au lendemain de son arrestation pour le meurtre de Stephany Flores. Il utilise des constructions verbales comme « *vroeg ik me* » (« je me demandais ») [96], « *ik vraag me ook af* » (« je me demande aussi ») [96] ou « *ik probeerde me regelmatig voor te stellen* » (« j'ai souvent tenté de m'imaginer ») [96]. Le journaliste fait face à un questionnement quant à ce que peut penser Joran van der Sloot, à sa manière de vivre l'enfermement. Cette réflexion met en lumière l'importance qu'accorde le journal *De Telegraaf* aux conditions de vie de Van der Sloot. À aucun moment, John van den Heuvel ne se pose la question de ce que les supposées victimes du Néerlandais ont pu ressentir dans leurs derniers instants. Plus encore, il prend position en faveur de Van der Sloot, en offrant au lecteur des descriptions presque héroïques de l'accusé. Joran devient alors un homme ayant un « *triumfantelijke blik in zijn ogen* » (« une étincelle de triomphe dans le regard ») [96]. Il emploie également des termes familiers comme « *deze knaap* » (« ce garçon ») [96] ou des diminutifs comme « *plannetje* » (« un petit plan ») [96]. L'emploi de ce type de vocabulaire crée un sentiment de proximité entre l'auteur et son public, à qui il s'adresse comme s'il s'adressait à une connaissance. En créant une telle intimité, le public est alors plus enclin à adhérer au propos général du texte et, dans ce cas précis, à voir Joran van der Sloot comme un individu presque sympathique, subissant un triste sort. Van den Heuvel conclut d'ailleurs son



éditorial par une maxime particulièrement forte : « *Maar iedere verdachte heeft wel recht op een eerlijk proces. Ook Joran van der Sloot* » (« Tout suspect a le droit à avoir un procès honnête. Donc Joran van der Sloot aussi ») [96]. Dans ce cas précis, John van den Heuvel s'appuie sur le principe de raisonnement déductif du syllogisme hypothétique (Picard, 1936, p. 232). Puisqu'avoir un procès équitable est un droit fondamental qu'a tout accusé, et que nous souhaitons respecter la loi, alors Joran van der Sloot se doit de pouvoir bénéficier d'un tel procès.

Dans son second éditorial, John van den Heuvel développe à nouveau son raisonnement autour de la culpabilité potentielle de Joran van der Sloot dans la mort prématurée de Stephany Flores. Il explique que, selon lui, Joran n'aurait pas prémédité son geste, et détaille son raisonnement : « *Als je van plan bent iemand te vermoorden, neem je haar niet mee naar een casino vol camera's* » (« Si tu as pour projet d'assassiner quelqu'un, tu ne l'emmènes pas dans un casino rempli de caméras ») [101]. Il joue sur une idée de logique, en s'adressant directement au lecteur, à la deuxième personne du singulier (« *je* »). Van den Heuvel, en plus de commenter l'affaire en tant que telle, entre même dans une dynamique de méta-commentaire. Il propose une première réflexion personnelle, qu'il étaye ensuite de propos complémentaires, placés entre parenthèses et apportant une dimension supplémentaire à son raisonnement. Un exemple de cette stratégie discursive est le suivant : « *Als Joran geestesziek blijkt te zijn (en die kans is groot)* » (« Si Joran semble être aliéné mentalement [et cette chance est grande] ») [101]. Ici, le journaliste développe une hypothèse, selon laquelle Joran aurait toutes les chances d'échapper à une lourde peine de prison, puisqu'il pourrait présenter des troubles psychologiques. Van den Heuvel choisit de préciser qu'il adhère à ladite hypothèse, en plaçant une précision sur son raisonnement entre ces parenthèses. Il indique ainsi au lecteur son opinion, et tente de l'influencer en adoptant une posture certaine. L'ensemble du raisonnement du journalisme va, une nouvelle fois, dans un sens favorable à celui de l'accusé.

### 5.3. THE LOS ANGELES TIMES ET SES COMMENTAIRES JOURNALISTIQUES

Comme nous l'avons expliqué lors de notre décryptage des intervenants du *Los Angeles Times*, le quotidien progressiste américain n'a publié que très peu d'articles mentionnant l'« affaire Holloway » et Joran van der Sloot durant la période analysée. Les trois articles collectés, pour l'ensemble du mois de juin 2010, sont anglés autour de thématiques culturelles et, tout particulièrement, autour du monde du cinéma.

Le fait que les journalistes du *Los Angeles Times* évoque Joran van der Sloot dans ce contexte appuie à nouveau sur sa popularité, devenue telle qu'il en devient un personnage de fiction, et que sa vie soit adaptée afin de devenir un objet de divertissement destiné au grand public – dont une partie peut ne pas être au fait de son parcours, mais éprouver de l'intérêt à l'égard du récit que celui-ci constitue. Néanmoins, c'est surtout sur la figure de Natalee Holloway que se porte l'intérêt du média américain. Si les journalistes mentionnent son prénom dans les articles répertoriés, c'est parce que le nom de la jeune femme est aussi devenu le titre de différents films et séries, dont l'objectif est avant tout de divertir. Certains produits audiovisuels prennent cependant la forme de documentaires, et c'est dans ce contexte qu'il est fait mention du lien entre le journaliste retraité Larry King, et l'« affaire Holloway ». Ce dernier a en effet apporté, au-delà de tout aspect purement culturel ou récréatif, une dimension journalistique à l'affaire, en contribuant à la faire connaître à une audience la plus large possible. Les journalistes Matea Gold et Yvonne Villarreal, dans leur article « *Larry King calls it quits* » [147], évoquent le souhait de Larry King de proposer des programmes aux coûts de production moins élevés, mais traitant de sujets importants, à dimension sociale. Gold et Villarreal insistent sur l'importance de relayer des histoires comme celle de Natalee, en citant directement Larry King à ce sujet : « *One of the joys of ending the show [...] will be leaving behind those stories* » (« l'une des joies de partir à la retraite [...] est de laisser ces histoires comme traces ») [147]. Les journalistes choisissent également de comparer l'« affaire Holloway » à de très célèbres affaires criminelles américaines, comme l'« affaire O.J. Simpson » ou la mort de la mort de la mannequin Anna Nicole Smith. Ces commentaires journalistiques permettent de prendre la pleine mesure de l'impact de l'« affaire Holloway » dans l'esprit du peuple américain et, par extension, dans la culture populaire, dans laquelle elle est entrée et où elle continue à être adaptée.

Dans l'article « *Josh Duhamel and Joran van der Sloot – creepy good or creepy bad?* » (« Josh Duhamel et Joran van der Sloot – effrayamment bon ou effrayamment mauvais ? ») [146], la journaliste Christie D'Zurilla revient sur l'incarnation du personnage de Joran van der Sloot par le célèbre acteur hollywoodien Josh Duhamel. Christie D'Zurilla n'est pas une chroniqueuse judiciaire, mais occupe la fonction d'assistante éditoriale pour la rédaction « divertissement » du *Los Angeles Times*. Elle est spécialisée dans l'écriture d'articles autour des célébrités depuis 2009. Il n'est donc pas étonnant de ne pas retrouver, dans l'article rédigé par ses soins, un compte-rendu d'audience ou un développement autour de faits criminels. Ses

commentaires apportent cependant une dimension intéressante à notre analyse de la construction médiatique opérée autour de Joran van der Sloot et de l' « affaire Holloway ».

Un commentaire, placé immédiatement sous le titre de l'article, indique que le travail de Christie D'Zurilla se voulait initialement destiné à alimenter le blog de la rédaction « divertissement » du *Los Angeles Times*. Dans cet article, la journaliste retranscrit l'opinion de sa rédaction, au lendemain de la mort de Stephany Flores. Les journalistes spécialisés en cinéma travaillant pour le *Los Angeles Times* se sont immédiatement demandé, après avoir appris que Joran van der Sloot avait tué la jeune femme péruvienne, si ces nouveaux rebondissements entraîneraient une adaptation cinématographique. Depuis 2005, l' « affaire Holloway » avait déjà été adaptée à plusieurs reprises pour le grand comme le petit écran. Dans l'une de ces adaptations, c'est donc Josh Duhamel qui jouait le rôle de Joran van der Sloot. Si D'Zurilla s'intéresse surtout à un potentiel retour de Duhamel dans son costume de Joran, au vu des derniers événements survenus à Lima, ses commentaires nous permettent de nous faire une idée de la manière dont le suspect néerlandais est perçu, à l'échelle du *L.A. Times* et donc, de ses lecteurs. Christie D'Zurilla titre son article au moyen de la question « *creepy good or creepy bad?* » [146], dans laquelle l'adverbe « effrayamment » revient donc à deux reprises. L'article oppose deux personnes : Josh Duhamel et Joran van der Sloot. Si le premier est évoqué comme « *creepy good* », c'est en sa qualité à incarner à la perfection un individu qui est considéré, quant à lui, comme « effrayamment mauvais ». Cette logique de comparaison sur une base de binarité radicale entraîne le lecteur à considérer Joran van der Sloot comme un personnage sombre, perçu négativement. La journaliste place l'acteur et le criminel comme les deux faces d'une médaille ; l'un étant bon, l'autre mauvais. Si elle exprime une certaine excitation de l'équipe rédactionnelle quant à une potentielle suite à l'adaptation dans laquelle joue Duhamel, elle évoque le fait que se réjouir soit également « *completely creepy* » (« carrément glauque ») [146], démontrant à nouveau la perception de Joran van der Sloot comme d'un individu sinistre, menaçant, un « *folk devil* » ou « diable populaire » (Greer et Reiner, 2012, p. 264).

#### 5.4. THE NEW YORK POST ET SES COMMENTAIRES JOURNALISTIQUES

Les commentaires journalistiques du *New York Post* sont peu nombreux, en comparaison à la grande quantité d'articles récoltés au sein du corpus restreint. En effet, comme nous l'avons mis en avant lors des précédents points de notre analyse, le *New York Post* accorde une place très importante aux intervenants, qu'il sollicite copieusement. La parole de ces intervenants

apporte l'essentiel des éléments contextuels autour de l'arrestation de Joran van der Sloot, et ajoute une dimension de subjectivité recherchée par un quotidien tel que le *Post*, dont les articles ont souvent une dimension sensationnaliste. Entre les informations factuelles relatives à l'affaire et ces interventions régulières de témoins et d'experts, la place laissée aux journalistes pour commenter les faits se retrouve amoindrie. À l'inverse du *Telegraaf*, le *New York Post* ne propose pas d'éditorial, et se contente de rapporter les événements sous forme de chroniques judiciaires, la plupart du temps assez longues. Cela s'explique notamment par le fait que, pour chaque article, une moyenne de deux à trois intervenants est amenée à prendre la parole, sous forme de discours direct. Les citations de ces intervenants sont peu entrecoupées de commentaires journalistiques, et prennent donc une place non-négligeable dans le volume total des articles.

Cela ne signifie pas pour autant que les commentaires journalistiques soient absents des articles du *New York Post*. Leurs formats divergent ici cependant des exemples que nous avons pu rencontrer dans les précédents médias analysés, en se matérialisant par une présence plus ponctuelle, mais néanmoins disséminée tout au long du récit journalistique. Ainsi, les journalistes du *Post* laissent des traces régulières de leur subjectivité à l'égard de Joran van der Sloot par le biais de descriptions. Lorsqu'il est évoqué, Joran van der Sloot l'est souvent à grand renfort de qualificatifs, juxtaposés à des éléments plus factuels, tels que sa nationalité, son âge ou son statut d'accusé. Les journalistes du *New York Post* dressent de lui un portrait peu flatteur, en commentant régulièrement son apparence physique, qu'elle présente alors comme un élément à charge du suspect. Dans l'article « *Sloot saw himself as a serpent online* » (« Sloot se voyait lui-même comme un serpent en ligne ») [219], le journaliste Frank Bajak utilise un lexique tiré du monde animalier pour faire référence à Van der Sloot. Ce dernier devient non seulement un « serpent », mais également un « *caged animal* » (« un animal en cage ») [219]. L'utilisation de ce jargon permet au journaliste d'établir un parallèle entre Joran et un animal féroce, brutal et sauvage, se comportant comme un animal, plutôt que comme un être humain. L'aspect animal du Néerlandais est également appuyé par l'adjectif « *husky* » (« rauque ») [200], utilisé dans plusieurs articles du corpus. À cette allure sauvage est pourtant opposée l'origine sociale de l'intéressé, que *The Los Angeles Times* souligne à plusieurs reprises. Bien qu'il ait été « *bred in privilege on a Caribbean tourist island* » (« élevé dans un environnement privilégié, sur une île touristique des Caraïbes ») [219], mais également, qu'il ait été « *a high school soccer and tennis star* » (« *a high school soccer and tennis star* »), cela ne l'a pas empêché de dévier du droit chemin et de devenir un criminel. Nous pouvons identifier ici

un schéma de pensée s'insérant dans une idéologie libérale et conservatrice, à laquelle adhère le *New York Post*, selon laquelle l'appartenance à une classe sociale plus élevée – que les journalistes expriment ici par la qualification de Joran comme un « *well-to-do* » (« individu aisé ») [201]– protégerait contre la délinquance. Les journalistes commentent donc de manière critique celui qui dévie de cette norme préétablie.

Si l'allure sauvage de Joran van der Sloot est l'un des aspects largement détaillés par le biais des commentaires journalistiques du *Post*, il en va de même pour la personnalité de l'intéressé. Ces actions sont ainsi commentées au moyen de nombreux adverbes remplissant une fonction hyperbolique et grossissant à l'extrême les aspects les plus sombres du comportement de l'accusé. Ce dernier, lors de sa confession aux autorités péruviennes, n'aurait pas été avare de détails saugrenus et sanglants (« *gory* ») [222] pour décrire le sort qu'il a réservé à Stephany. Dans l'article « *Coldhearted confession in beauty's sickening & savage slay* » [211], le journaliste Dan Mangan apporte un commentaire supplémentaire au témoignage initial de Van der Sloot. Selon celui-ci, Joran est décrit comme un véritable psychopathe, qui aurait continué de vivre le plus simplement du monde alors qu'il venait de tuer Stephany Flores : « *As blood oozed from her head – and as one of her eyes dangled out of a socket – he ate four sponge cakes* » (« alors que le sang coulait de sa tête – et que l'un de ses yeux pendait hors de son orbite – il a mangé quatre gâteaux ») [211]. Ce commentaire journalistique particulièrement glaçant tire essentiellement son effet de l'information complémentaire que le journaliste apporte à son propos initial. Cette bribe d'information, présentée comme subsidiaire puisque placée entre tirets, se révèle pourtant d'une redoutable efficacité, lorsqu'il s'agit de matérialiser la volonté de l'auteur de dépeindre Van der Sloot comme un être dénué de toute considération morale. Mangan commente d'ailleurs ce passage sordide en qualifiant Joran van der Sloot en ces termes : « *He's the very portrait of a cold-blooded killer* » (« Il est le portrait-même d'un tueur de sang-froid ») [211].

Les journalistes du *New York Post* appuient également à de nombreuses reprises sur les addictions dont le jeune homme semblait souffrir, qu'il s'agisse d'alcool, de produits stupéfiants, ou même d'une addiction aux jeux d'argent et de hasard. Joran est également appelé « *jet-setting murder suspect* » (« le suspect de meurtre jet-setteur ») [203] par le journaliste David K. Li. Pour les journalistes du *New York Post*, Joran van der Sloot est un individu rempli de vices, dont les propos ne peuvent pas être pris au sérieux, puisqu'il est un « *self-described pathological liar* » (« menteur pathologique auto-avoué ») [222], tenant régulièrement des

propos contradictoires (« *conflicting statements* ») [208]. Il est malgré tout décrit comme « *wily* » (« rusé ») [218] et les commentaires journalistiques suggèrent que l'équipe du *New York Post* n'adhère en aucun cas à l'hypothèse selon laquelle il serait fou, et incapable de discerner le bien du mal.

L'intelligence émotionnelle et sociale de Joran van der Sloot est d'ailleurs soulignée par plusieurs passages, notamment lorsque le journaliste Michael Shain le décrit comme un « *Dutch lothario* » [236]. Ce terme, tiré de l'italien, évoque un homme séduisant sans scrupules un maximum de femmes, un « coureur de jupons ». Il est d'ailleurs également qualifié de « *playboy* » [203]. Mais c'est finalement la tendance de Joran à mentir de manière systématique que les journalistes du *New York Post* finissent par évoquer comme l'une de ses principales caractéristiques.

Le commentaire journalistique du *New York Post* se montre bien plus favorable lorsqu'il s'agit d'aborder la question des victimes et de leurs proches. Comme pour les articles du *Los Angeles Times*, bien que Joran van der Sloot occupe une place centrale dans le récit journalistique, c'est surtout Natalee qui est mise en avant. Elle est systématiquement évoquée dans les articles et l'un d'eux, intitulé « *Blunders of hunt for Natalee Holloway* » [201], adopte même la posture de ses proches pour relater sa disparition. Là où les autres médias la présentaient exclusivement en sa qualité de victime, dans une posture passive, le *New York Post* évoque la vie de la jeune femme en amont de sa disparition, en mettant l'accent sur des éléments positifs comme sa réussite scolaire. Il est intéressant de noter qu'elle reste essentiellement décrite comme une jeune adulte, à peine sortie de l'enfance, tandis que l'âge de Joran, au moment du début de l'affaire, n'est que très peu évoqué. Pourtant, il était alors plus jeune que Natalee. Le commentaire journalistique choisit donc délibérément d'omettre l'âge de Joran, pour insister sur l'aspect juvénile de Natalee.

Les proches des victimes sont aussi présentés sous un jour extrêmement positif. Le traitement médiatique appliqué par le *Post* à la personne de Ricardo Flores, le père de Stephany, est totalement différent de celui que nous avons pu retrouver dans le *Telegraaf*. Ce n'est plus la classe sociale du père de famille qui est mise en avant, mais plutôt ces accomplissements. Il n'est pas « uniquement décrit comme riche », mais devient un « *circus promoter and former race car driver* » (« un promoteur de cirque et ancien pilote de course ») [200], mais d'abord et avant tout un « *prominent businessman and politician* » (« un entrepreneur à succès et

politicien ») [199]. Aux yeux des journalistes du *New York Post*, Ricardo Flores incarne une image de réussite, qu'un « *creepy quirk of fate* » (« un horrible coup du sort ») [203] aurait finalement fait basculer vers l'horreur.

Certains commentaires journalistiques du *New York Post* posent également un regard critique sur les institutions publiques considérées comme « étrangères » par les journalistes. Dans « *Blunders of hunt for Natalee Holloway* » [201], la journaliste Maureen Callahan souligne la responsabilité des autorités de l'île d'Aruba dans la non-résolution de l'« affaire Holloway » et donc, la mort de Stephany Flores, puisqu'elle établit un lien de cause à effet entre la remise en liberté de Joran van der Sloot et son passage à l'acte ultérieur sur le sol péruvien. Elle pointe « *Aruba's attitude toward missing persons and assaults on foreign women and its approach to criminal law* » (« l'attitude d'Aruba envers les personnes disparues, les agressions de femmes étrangères, et son approche du droit pénal ») [201]. Quant à la manière dont les autorités d'Aruba traitent avec les membres de la famille des victimes, Callahan est sans appel : « *In short: They don't* » (« pour faire court : elles ne le font pas ») [201]. Dans cet article, c'est l'ensemble des réactions institutionnelles étrangères, mais également celles des enquêteurs, qui sont ouvertement critiquées, puisqu'elles auraient « *botched the investigation* » (« bâclé les investigations ») [201].

En revanche, les journalistes du *New York Post* n'adoptent jamais une position critique ni de défense face aux figures d'autorité de leur propre pays. Les journalistes commentent la décision du FBI de payer Van der Sloot en l'échange d'informations sur la disparition de Natalee comme une « simple erreur de jugement ». En agissant de la sorte, le FBI a effectivement permis à Joran van der Sloot de disposer de suffisamment de fonds pour voyager. C'est avec cet argent qu'il s'est payé un séjour au Pérou et qu'il a croisé la route de Flores. Si les médias néerlandais avançaient la responsabilité des services de renseignement américain, le *New York Post* indique que les faits se sont produits « par inadvertance » (« *inadvertently* ») [210]. Le quotidien adopte de cet fait une posture ouvertement complaisante avec le système en place dans son pays.

Enfin, les commentaires journalistiques du *New York Post* prennent parfois la forme de questions, ouvertement posées au lecteur par les journalistes [200]. Ces derniers n'hésitent d'ailleurs pas à employer un ton moralisateur pour ponctuer certaines de leurs observations, énonçant, par exemple : « *It looks like he won't be so lucky in the case of Flores* » (« Il semble qu'il ne sera pas aussi chanceux dans le cas de Flores ») [193]. Ces propos font référence à la

manière dont Joran van der Sloot a pu échapper aux poursuites dans l' « affaire Holloway », supposément grâce à un coup de chance. En appuyant sur cette « bonne fortune », les journalistes du *New York Post* soutiennent également la culpabilité de l'accusé, qui ne s'en serait tiré que par un heureux hasard. Ce à propos de quoi la journaliste Andrea Peyser s'empresse de préciser : « *Karma's a bitch if your name is Joran van der Sloot* » (« le karma est cruel quand ton nom est Joran van der Sloot ») [202]. Évoqué comme un coupable certain, dont l'innocence n'est plus une option, Joran van der Sloot mériterait donc son sort. Face à un tel discours rempli de certitudes, bien que basées sur des opinions et non des faits avérés, il est presque certain que le lectorat du quotidien verra le regard qu'il porte sur l'accusé impacté et ce, de manière négative.

## 5.5. ANALYSE COMPARATIVE DES COMMENTAIRES JOURNALISTIQUES DES QUATRE MÉDIAS ÉTUDIÉS

Les quatre médias étudiés posent des regards très différents sur l' « affaire Holloway », influés chacun par un prisme idéologique qui leur est propre, et qui trouve tant son origine dans la ligne éditoriale prônée par le média en question que par les attentes de son lectorat – qui conditionnent en partie le traitement journalistique accordé aux événements, ainsi que la teneur des commentaires journalistiques contenus dans les différents articles.

*NRC Handelsblad* choisit essentiellement de présenter les faits avec neutralité et rigueur, en proposant une analyse critique trouvant son fondement dans l'expertise des intervenants sollicités, mais aussi dans la dimension internationale du travail journalistique effectué. Si *NRC* est un média néerlandais, et tend avant tout à représenter les intérêts des citoyens des Pays-Bas et des territoires qui y sont rattachés – Aruba y compris, le journal ne construit pas une opinion systématiquement négative des figures d'autorité ou des citoyens étrangers. Ces derniers restent cependant moins représentés que les ressortissants néerlandais. Cette focalisation nationale ne correspond pas à un recours à l'hyperbole et aux présupposés. Ni les autorités péruviennes ou américaines, ni les proches des victimes ne se voient diabolisés ou stéréotypés. Joran van der Sloot est le pivot central autour duquel s'articule le commentaire journalistique, mais n'est pas représenté de manière positive pour autant. En sa qualité de quotidien progressiste également, le *Los Angeles Times* rejoint *NRC* sur ce dernier point. Dans les quelques articles proposés par ce média, Joran van der Sloot est évoqué en sa qualité de personnalité médiatique populaire. Cette popularité est rapidement contrebalancée par la mise en avant de l'effroi qu'elle suscite



auprès du grand public. Le *L.A. Times* ne représente donc pas l'accusé sous un jour positif, et souligne même les traits les plus sombres de sa personnalité en la comparant à d'autres figures, dont l'image est quant à elle positive.

*De Telegraaf*, quant à lui, s'écarte de toute volonté de neutralité, en proposant des commentaires journalistiques essentiellement sensationnalistes, mais aussi ouvertement critiques envers les institutions étrangères. Le discours journalistique tenu par les journalistes du *Telegraaf* tire une ligne virtuelle entre le « nous » et le « eux », soit entre les institutions et ressortissants néerlandais, et ceux qui n'appartiennent pas à cette communauté. Les figures d'autorité étrangères sont commentées au titre de figures d'altérité, auxquelles l'identification n'est pas possible, au vu de différences jugées trop nombreuses. L'autorité des pouvoirs judiciaires américain et péruvien est ainsi remise en question. Le journal aborde également une posture particulièrement complaisante envers ses propres institutions gouvernementales. Le *Telegraaf* semble vouloir défendre à tout prix une identité nationale ; au risque, parfois, de marginaliser la parole des victimes et de leurs proches. Il s'agit là d'un schéma courant par lequel, bien qu'ils ne soient pas systématiquement biaisés en validant une posture alignée à celle du pouvoir en place, les journalistes, en produisant des « hypothèses routinières » se basant sur des présupposés – notamment une vision stéréotypée des faits criminels et de leurs auteurs – finissent par produire un discours en faveur des organes de contrôle étatiques, et renforçant le pouvoir des « classes dirigeantes » (Greer et Reiner, 2012, p. 264-265).

Les commentaires journalistiques les plus impactants du *Telegraaf* sont produits par des journalistes reconnus pour leur expertise dans le traitement journalistique de l'actualité criminelle. Ces derniers s'expriment à visage découvert et adoptent une position ouvertement favorable à Joran van der Sloot, en proposant un discours minimisant la responsabilité de l'intéressé. Les genres journalistiques choisis pour véhiculer ce propos, comme l'éditorial, matérialisent une volonté de la rédaction du *Telegraaf* de modeler l'opinion du public selon ses propres valeurs et convictions. Ces dernières reposent d'ailleurs sur un modèle conservateur.

Il en va de même pour le *New York Post*, qui se montre critique des institutions étrangères et de leur fonctionnement. À l'inverse de son homologue conservateur néerlandais, le *N.Y. Post* diabolise à l'extrême le personnage de Joran van der Sloot, en le présentant systématiquement sous un jour sombre et en appuyant sur ses vices. Les proches de ce dernier

ne sont d'ailleurs presque jamais représentés, au profit d'une mise en avant des victimes, et surtout de Natalee.

Les journaux d'information quotidienne d'une communauté linguistique donnée semble dès lors présenter un positionnement similaire quant à la représentation de ses ressortissants. Les quotidiens néerlandais tendront à se concentrer sur la personne de Joran van der Sloot, autour de laquelle ils construisent le récit d'information journalistique. Du côté américain, c'est Natalee Holloway et ses proches qui sont représentés comme des éléments centraux dans les médias analysés. Nous pouvons déceler ici un ensemble de choix éditoriaux, influencés par l'ancrage des médias dans une communauté et un berceau culturels donnés. Les journalistes, en tant qu'êtres sociaux, tendent à représenter en premier lieu des individus et instances familiers, auxquels ils peuvent s'identifier. La fidélité d'un lectorat à une publication supposant le partage de valeurs communes avec la ligne éditoriale de ce média, ce lectorat s'identifie logiquement au discours tenu par les journalistes issus de la même communauté que lui.

L'orientation idéologique d'un média exerce également une influence non-négligeable sur les modèles de représentation que ce dernier choisira de mettre en avant. Les médias conservateurs tendent à défendre leur identité nationale respective, matérialisée par leurs institutions officielles. Ils n'hésitent pas à adopter des positions à teneur polémique et à tenir des discours sensationnalistes. Les quotidiens progressistes, quant à eux, proposent une construction narrative et un commentaire journalistique plus nuancés, tournés vers la diffusion d'une actualité factuelle et de qualité.

## 6. CONCLUSIONS

Au cours des trois étapes constitutives de ce travail de recherche, nous avons pu passer au crible les discours tenus par les quatre quotidiens d'information que sont *NRC Handelsblad*, *De Telegraaf*, *The Los Angeles Times* et *The New York Post*, autour de l'« affaire Holloway », en envisageant tantôt leurs titres, mais aussi les intervenants dont les propos se sont vus relayés dans les différents articles analysés et, enfin, nous avons porté un regard à la fois analytique et critique sur les commentaires journalistiques proposés par les quatre organes de presse. Au terme de cette analyse, il convient de réaliser une synthèse de nos observations, mais également de répondre de manière précise, dans un second temps, aux différentes hypothèses que nous avons initialement formulées, et de pouvoir les confirmer ou les infirmer.

L'analyse de ces quatre quotidiens majeurs révèle une diversité marquée dans la représentation de l'« affaire Holloway ». Cette dernière est influencée, pour chaque média dont le discours a été minutieusement analysé, par un ensemble de prismes idéologiques, culturels et nationaux. Cette diversité est le reflet, non seulement de l'orientation éditoriale propre à chaque média, mais aussi des attentes du lectorat. Ces deux instances que sont les médias, d'une part, et le public, d'autre part, conditionnent conjointement le traitement journalistique de l'affaire et en co-construisent le sens comme la perception.

Les quotidiens dont la ligne éditoriale se veut progressiste, *NRC Handelsblad* et le *Los Angeles Times*, partagent une approche plutôt neutre et factuelle autour de l'affaire. Ces deux quotidiens apportent une attention toute particulière à la précision juridique, ainsi qu'au fait de proposer une analyse nuancée et critique des faits rapportés. *NRC Handelsblad* privilégie une approche formelle et structurée, centrée tant sur les faits que sur les processus légaux qui les entourent. Tout en se concentrant majoritairement sur les ressortissants néerlandais impliqués dans l'« affaire Holloway », le journal adopte un discours multipliant volontairement les perspectives, et ne tombant de ce fait pas dans une diabolisation des personnes et des instances considérées comme « étrangères ». *The Los Angeles Times*, en revanche, bien qu'il inscrive ses productions dans une dynamique visant à rendre l'information la plus accessible au grand public possible, joue davantage sur des constructions journalistiques reposant sur l'émotionnel. De plus, le quotidien progressiste américain se concentre presque exclusivement sur la personne de Natalee Holloway, qu'il représente essentiellement dans une posture de victime et

d'adolescente, suscitant ainsi l'empathie du lecteur, qui se projette et s'identifie au sort de la jeune femme et à celui de ses proches.

De l'autre côté, nous retrouvons les quotidiens conservateurs *De Telegraaf* et *The New York Post*. Ces deux journaux adoptent une approche plus sensationnaliste et proposent un contenu se reposant essentiellement sur l'émotion. *De Telegraaf* se distingue ainsi par un discours ouvertement critique envers les institutions étrangères, ainsi qu'un traitement complaisant des personnalités d'origine néerlandaise ; notamment Joran van der Sloot, que le quotidien humanise parfois, en dépit des accusations graves portées contre lui. En proposant un tel traitement journalistique, le journal capitalise ainsi sur un sentiment de proximité avec le lectorat néerlandais et contribue à renforcer un sentiment d'appartenance nationale. De même, *The New York Post* adopte une posture conservatrice. Cependant, contrairement au *Telegraaf*, il dresse un portrait systématiquement sombre de Joran van der Sloot, et choisit de concentrer davantage son récit autour de la figure innocente de Natalee Holloway. Les deux médias conservateurs s'alignent toutefois sur la dimension polémique de leurs articles, cherchant à susciter une réaction de la part du public.

L'analyse comparative des intervenants nous permet également de pointer des différences notables entre les différents quotidiens. D'un journal à l'autre, le personnage médiatique qu'est Joran van der Sloot est représenté par de multiples manières, divergeant les unes des autres en fonction du média évoqué. *De Telegraaf* et *The New York Post* le présentent ainsi sous des angles polarisants. Néanmoins, ces angles se veulent radicalement opposés, puisque le *Telegraaf* le décrit presque comme une « victime collatérale » de l'« affaire Holloway », alors que le *New York Post* le dépeint en « criminel démoniaque ». *NRC Handelsblad* et le *Los Angeles Times* adoptent quant à eux une approche plus distante et analytique dans leur traitement de Van der Sloot. *NRC Handelsblad* réduit ainsi la parole de l'accusé à sa plus simple expression, préférant laisser davantage de place aux experts et aux figures institutionnelles – dont le propos se veut souvent critique à l'encontre du Néerlandais. De son côté, *The Los Angeles Times* choisit de présenter un Van der Sloot « glamourisé » et perçu sous le prisme de sa célébrité médiatique, faisant de lui une figure quasi-fictionnelle, quoi que critiquée ; le tout renforçant l'aspect dramatique général du récit.

La représentation des défenseurs et des opposants à Joran van der Sloot diffère également d'un média à un autre. Ainsi, si le soutien à Van der Sloot est marginalisé dans le

*New York Post*, et simplement absent dans le *Los Angeles Times*, *De Telegraaf* et *NRC Handelsblad* montrent ces défenseurs sous des jours très contrastés. *De Telegraaf* accorde de la place à ces défenseurs, bien qu'elle reste limitée et souvent éclipsée par des explications et témoignages chargés en émotion, appelant à nouveau à l'empathie. *NRC Handelsblad*, en revanche, jette le discrédit sur les défenseurs de Van der Sloot, en renforçant à maintes reprises l'image négative du personnage. Dans les quatre médias analysés, ce sont majoritairement les opposants à Joran van der Sloot qui se voient offrir une tribune médiatique pour exprimer leur jugement critique. À ce titre, le *New York Post* se distingue par une nette tendance à donner la parole aux proches des victimes.

En somme, les quatre médias étudiés démontrent une forte corrélation entre l'orientation idéologique d'un journal, et le traitement que celui-ci propose autour de l'« affaire Holloway ». Ce fonctionnement reflète l'impact des lignes éditoriales, les médias proposant des constructions narratives destinées à répondre aux attentes spécifiques de leurs lectorats respectifs. En conclusion, la manière dont l'« affaire Holloway » et les informations qui s'y rapportent – y compris le traitement médiatique accordé à Joran van der Sloot – sont sélectionnées, traitées et présentées, révèle autant sur les médias et leurs audiences que sur l'affaire en elle-même.

Afin de présenter nos résultats de recherche de la manière la plus limpide possible, nous allons maintenant nous atteler à répondre aux hypothèses de départ, en les reprenant individuellement :

1. Chaque communauté linguistique, de même que les médias qui y sont affiliés, tend à apporter une vision la plus nuancée possible des personnes identifiées comme appartenant à l'endogroupe qu'elle représente. Le traitement médiatique accordé à Joran van der Sloot dans les quotidiens néerlandais est donc moins « à charge » que celui qui lui est accordé dans la presse américaine. Il existerait des synergies et accointances idéologiques entre les quotidiens d'une même communauté linguistique.

Cette hypothèse se vérifie dans le traitement médiatique de Joran van der Sloot par les quotidiens néerlandais, d'une part, et les quotidiens américains, d'autre part. *De Telegraaf* adopte une approche plus complaisante, en soulignant les aspects humains de la personnalité de l'accusé, et en minimisant, dans une certaine mesure, sa responsabilité morale et criminelle. Ce journal privilégie une vision tendant à protéger l'identité nationale et à défendre ses propres

institutions. *NRC Handelsblad*, bien que plus neutre et critique, reste focalisé sur une représentation factuelle, sans pour autant diaboliser Van der Sloot et risquer de le condamner trop hâtivement. En revanche, les quotidiens américains, et particulièrement *The New York Post*, adoptent une position beaucoup plus accusatrice, représentant Van der Sloot sous un jour extrêmement négatif et diabolisant. Ces positionnements s'expliquent par les accointances idéologiques et les synergies existant entre les médias d'une même communauté linguistique et culturelle.

2. Au sein de chaque communauté linguistique, deux quotidiens sont analysés. L'un possède une ligne éditoriale jugée « conservatrice », comme *De Telegraaf* ou *The New York Post*, l'autre est décrit comme « progressiste », comme *NRC Handelsblad* et *The Los Angeles Times*. Les médias plus conservateurs tendent à proposer une vision plus restreinte de la figure de « l'auteur » d'un fait criminel, en mettant davantage l'accent sur une responsabilité individuelle, là où les médias progressistes insistent sur l'importance d'une variété de facteurs sociaux et systémiques pouvant amener au crime.

Les médias conservateurs que sont le *Telegraaf* et le *New York Post* tendent à réduire la complexité des faits criminels, en mettant l'accent sur une responsabilité individuelle imputée à Joran van der Sloot. *De Telegraaf* minimise ainsi les aspects systémiques du comportement criminel, et cherche plutôt à justifier le comportement de Van der Sloot en invoquant des éléments plus personnels et subjectifs. *The New York Post*, quant à lui, se concentre sur la diabolisation de Van der Sloot, en accentuant ses vices et en négligeant les éventuels facteurs sociaux qui auraient pu contribuer à ses actions – notamment, la pression médiatique subie depuis des années par l'intéressé. En revanche, les quotidiens progressistes analysés présentent une approche plus nuancée, qui prend en compte un éventail de facteurs sociaux et systémiques pouvant apporter une dimension plus explicative au crime – sans pour autant le justifier. *NRC*, par exemple, traite l'« affaire Holloway » de manière factuelle, en se basant sur des expertises et en évitant les simplifications trop grossières. Le *Los Angeles Times*, quant à lui, bien qu'il « glamourise » l'affaire sous un angle culturel, met en lumière les dimensions complexes du crime. Cette divergence entre médias conservateurs et progressistes illustre bien la manière qu'ont les valeurs éditoriales d'influencer la construction narrative autour du fait criminel.

3. Les quatre médias s'inscrivent dans des lignes éditoriales très différentes et distinctes, fruits de leur ancrage au sein d'une communauté linguistique et un système de valeurs qui leur sont propres. Le traitement médiatique de l'information opéré par chacune de ces instances médiatiques reflète cette différence.

Cette hypothèse est corroborée par l'analyse comparative des quatre journaux dont se compose notre corpus. *NRC Handelsblad*, ancré dans une ligne éditoriale progressiste, s'efforce de présenter les faits avec rigueur et neutralité, en recourant à des analyses critiques basées sur l'expertise. Ce traitement est en nette opposition avec celui du *Telegraaf*, qui adopte un discours sensationnaliste, critique des institutions étrangères et biaisé en faveur des ressortissants néerlandais, en sa qualité de quotidien conservateur. De même, aux États-Unis, *The Los Angeles Times* propose une représentation plus nuancée et « orientée culturel » de Joran van der Sloot ; contrairement au *New York Post*, qui adopte une approche résolument accusatrice, diabolisant le personnage de Van der Sloot. Ces différences de traitement médiatique révèlent comment l'ancrage culturel et les valeurs propres à chaque média orientent la construction du discours et du récit journalistiques – influençant la perception des lecteurs sur les événements et les individus impliqués. Le lien entre « ligne éditoriale » et « représentation médiatique » est donc manifeste, confirmant que chaque média développe un discours qui reflète les idéologies et les valeurs de sa communauté linguistique.

4. Les quatre médias tendent à proposer une construction stéréotypée des figures de « victime » et « d'auteur » de crime, en embrassant des biais stéréotypés tels que le « *Missing White Woman Syndrome* » ou la figure du « coupable idéal ».

Cette hypothèse se confirme également dans l'analyse des articles étudiés. Le « *Missing White Woman Syndrome* » est particulièrement évident dans les productions des médias américains comme le *New York Post*, où Natalee Holloway est dépeinte comme la « victime idéale », suscitant de ce fait une forte empathie du lecteur. À l'inverse, Joran van der Sloot y est systématiquement représenté comme le « coupable idéal », renforçant une vision manichéenne des événements. Du côté néerlandais, *NRC Handelsblad* propose une couverture plus factuelle et moins sensationnaliste. Le *Telegraaf*, malgré qu'il propose une perspective plus favorable à Joran van der Sloot, n'échappe pas à la construction d'un récit minimisant sa complexité – par une accentuation de sa victimisation. Ces représentations stéréotypées montrent que, malgré

leurs divergences idéologiques et culturelles, les médias ont naturellement tous tendance à simplifier et à polariser les rôles de « victime » et d' « auteur » de faits criminels, influençant ainsi la perception que le public se fait du crime de manière significative.



## 7. CORPUS

- *NRC Handelsblad*

- [1] « ‘Dumpen of gedumpt worden’ – Sanne Vogel en Wouter Zweers spelen moorddrama ‘Met Joran aan zee’ », *NRC Handelsblad*, 16 janvier 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [2] « Joran en Natalee in ijselijk liefdesspel », *NRC Handelsblad*, 18 janvier 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [3] « De bekendste verdachte van Nederland – Van der Sloot geldt na vijf jaar nog steeds als mogelijke dader in zaak-Natalee Holloway », *NRC Handelsblad*, 3 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [4] « ‘Joran’ weer van moord verdacht », *NRC Handelsblad*, 3 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [5] « Ook zaak-Holloway kan rol spelen in Peru – Chili zet Van der Sloot uit naar Peru ; Nederlander door VS verdacht van afpersing », *NRC Handelsblad*, 4 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [6] « ‘Joran’ live op televisie in Peru », *NRC Handelsblad*, 7 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [7] « Vd Sloot bekent doodslag », *NRC Handelsblad*, 8 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [8] « Dood door klap na driftbui Joran – Van der Sloot bekent doodslag in Peru », *NRC Handelsblad*, 8 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [9] « FBI betaalde Van der Sloot 25.000 dollar – Amerikaanse undercoveractie », *NRC Handelsblad*, 10 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [10] « OM Aruba wil Van der Sloot spreken », *NRC Handelsblad*, 11 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [11] « OM Aruba naar Van der Sloot in Peru », *NRC Handelsblad*, 17 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [12] « Van der Sloot belangrijkste Nederlandse exportproduct », *NRC Handelsblad*, 18 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [13] « Voornaam Joran is nu niet langer ‘in’ », *NRC Handelsblad*, 19 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [14] « Joran blijft voorpaginanieuws – Dagelijks nieuwe verklaringen over Van der Sloot », *NRC Handelsblad*, 22 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.

- **De Telegraaf**

[15] « ‘Ik lieg nog steeds’ », *De Telegraaf*, 25 avril 2007. Consulté le 1 juillet 2024.

[16] « Nieuw onderzoek in zaak Holloway », *De Telegraaf*, 14 mai 2007. Consulté le 1 juillet 2024.

[17] « Joran weer aangehouden », *De Telegraaf*, 22 novembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.

[18] « Mogelijk doorbraak in zaak Holloway », *De Telegraaf*, 22 novembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.

[19] « Joran besprak zaak Holloway met vrienden », *De Telegraaf*, 23 novembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.

[20] « Van der Sloot in Oranjestad », *De Telegraaf*, 24 novembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.

[21] John van den Heuvel, « Trap na voor wanhopige moeder », *De Telegraaf*, 25 novembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.

[22] John van den Heuvel et Bert Huisjes, « Arubaans offensief in zaak-Holloway », *De Telegraaf*, 25 novembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.

[23] « Joran in de tang », *De Telegraaf*, 25 novembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.

[24] « Joran geeft geen krimp », *De Telegraaf*, 26 novembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.

[25] « Van der Sloot langer vast », *De Telegraaf*, 27 novembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.

[26] « De leugens van Joran », *De Telegraaf*, 1 décembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.

[27] « Holloway-verdachten vrij », *De Telegraaf*, 1 décembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.

[28] John van den Heuvel, « Definitieve val van Bouterse toch nabij », *De Telegraaf*, 2 décembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.

[29] John van den Heuvel et Bert Huisjes, « Ouders van Natalee Holloway : ‘Uitspraken justitie misleidend’ », *De Telegraaf*, 5 décembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.

[30] « Stug zwijgende Van der Sloot op vrije voeten », *De Telegraaf*, 8 décembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.

[31] John van den Heuvel et Bert Huisjes, « Voorlopig einde zaak-Holloway », *De Telegraaf*, 19 décembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.

[32] « Joran belaagt Peter R. de Vries », *De Telegraaf*, 13 janvier 2008. Consulté le 1 juillet 2024.

[33] « ‘Joran bekent zaak Natalee’ », *De Telegraaf*, 1 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.

- [34] « Mediagekte in VS rond De Vries », *De Telegraaf*, 1 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [35] « ‘Ik heb rust gevonden’ », *De Telegraaf*, 2 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [36] Judith van Teefeelen, « Politie heeft ruimere bevoegdheden nodig », *De Telegraaf*, 2 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [37] Fred Soetemans, « Niets doen kan óók zwaar misdrijf zijn », *De Telegraaf*, 2 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [38] John van den Heuvel, « Veroordeling Joran twijfelachtig », *De Telegraaf*, 3 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [39] Harrie Nijen Twilhaar, « Leugenaar blijft bij zijn onschuld », *De Telegraaf*, 4 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [40] Johan van den Dongen, « ‘Steunbewijs noodzakelijk’ », *De Telegraaf*, 4 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [41] John van den Heuvel et Bert Huisjes, « Natalee mogelijk levend gedumpt », *De Telegraaf*, 4 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [42] « Natalee bezweek aan prostaatvocht », *De Telegraaf*, 5 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [43] Jouke Schaafsma, « ‘Familie Holloway kan claimen’ », *De Telegraaf*, 5 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [44] « Natalee kreeg drankje met 75 procent alcohol », *De Telegraaf*, 5 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [45] « Gewetenloos », *De Telegraaf*, 5 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [46] « Joran nu officieel moordverdachte », *De Telegraaf*, 5 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [47] « ‘Ik walgde », *De Telegraaf*, 5 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [48] « Joran wil praten met de politie », *De Telegraaf*, 5 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [49] Emile Bode, « ‘Joran schuldig, maar zal zijn straf ontlopen’ », *De Telegraaf*, 5 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [50] « Daury overweegt juridische stappen », *De Telegraaf*, 6 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [51] Johan van den Dongen, « Daury: ‘Ik had helemaal geen boot’ », *De Telegraaf*, 6 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.

- [52] Johan van den Dongen, « Zoveelste leugen Joran », *De Telegraaf*, 6 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [53] John van den Heuvel et Bert Huisjes, « VS weert undercover Patrick », *De Telegraaf*, 8 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [54] Johan van den Dongen, « OM wacht op Joran », *De Telegraaf*, 8 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [55] « Peter R. de Vries: een topverkoper », *De Telegraaf*, 8 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [56] Johan van den Dongen, « Joran: ‘Ik was stoned en fantaseerde’ », *De Telegraaf*, 9 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [57] « Oplossing zaak Natalee verder weg dan ooit », *De Telegraaf*, 10 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [58] « Claim tegen Joran », *De Telegraaf*, 16 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [59] « ‘Stiekeme tv-opnames alleen bij zware delicten’ », *De Telegraaf*, 16 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [60] « Sonaarboot zoekt naar Natalee », *De Telegraaf*, 24 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [61] « ‘Joran van der Sloot in psychiatrische kliniek’ », *De Telegraaf*, 29 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [62] « Weer een nieuw duo – Gesprekken over geluk, geld en massahysterie », *De Telegraaf*, 5 avril 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [63] « Joran zit in Thailand », *De Telegraaf*, 24 avril 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [64] « Holloway-variant in tv-serie ‘Roes’ », *De Telegraaf*, 6 mai 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [65] « Joran II in de maak », *De Telegraaf*, 6 novembre 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [66] Bert Huisjes, « Joran loopt weer in val », *De Telegraaf*, 7 novembre 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [67] « Joran: ‘Ik heb het allemaal gebluft’ », *De Telegraaf*, 8 novembre 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [68] « Ex-vriendin Joran doet boekje open », *De Telegraaf*, 11 novembre 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [69] « ‘Schuif KvK geen politietaal in de schoenen’ », *De Telegraaf*, 26 novembre 2008. Consulté le 1 juillet 2024.

- [70] Bert Huisjes, « Justitie gelooft Joran niet », *De Telegraaf*, 26 novembre 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [71] Bert Huisjes, « Joran neemt Fox News in de maling », *De Telegraaf*, 27 novembre 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [72] John van den Heuvel, « Hoge bommen vangen wind », *De Telegraaf*, 7 décembre 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [73] « Joran van der Sloot aan leugendetector », *De Telegraaf*, 23 avril 2009. Consulté le 1 juillet 2024.
- [74] « Natalee, de musical! », *De Telegraaf*, 17 juin 2009. Consulté le 1 juillet 2024.
- [75] « Undercover Joran vast », *De Telegraaf*, 26 août 2009. Consulté le 1 juillet 2024.
- [76] « Joran mag naar uitvaart vader », *De Telegraaf*, 12 février 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [77] « Joran bekent weer », *De Telegraaf*, 23 février 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [78] « Om te kunnen liegen moet je de waarheid kennen... » », *De Telegraaf*, 1 mars 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [79] John van den Heuvel et Bert Huisjes, « ‘Natalee snoof cocaïne en viel van het balkon’ », *De Telegraaf*, 26 février 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [80] John van den Heuvel et Bert Huisjes, « ‘Schuld van Joran staat vast, maar bewijs ontbreekt’ », *De Telegraaf*, 27 février 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [81] « Van der Eem het gevang in », *De Telegraaf*, 25 mars 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [82] Bert Huisjes et Kieran Kaal, « Weer meisje Joran dood », *De Telegraaf*, 3 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [83] « Joran pokerde met Stephany », *De Telegraaf*, 3 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [84] « Moord geen bewijs in Holloway-zaak », *De Telegraaf*, 4 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [85] « Joran opgepakt », *De Telegraaf*, 4 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [86] Margo Stols, « Geachte lezer », *De Telegraaf*, 5 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [87] Bart Mos, « Moeder Natalee werd afgeperst », 5 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [88] « Joran heeft nog... », *De Telegraaf*, 5 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [89] Bert Huisjes et Kieran Kaal, « FBI schaduwde Van der Sloot », 7 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [90] « Joran doodde Stephany in woedeaanval », *De Telegraaf*, 9 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.

- [91] Bert Huisjes et Kieran Kaal, « Joran hield agenten telkens voor de gek », *De Telegraaf*, 10 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [92] Bert Huisjes et Kieran Kaal, « FBI betaalde Van der Sloot 25.000 dollar », *De Telegraaf*, 10 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [93] Bert Huisjes et Kieran Kaal, « Joran van der Sloot naar hel van Lima », *De Telegraaf*, 11 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [94] Bert Huisjes et Kieran Kaal, « Justitie wil Joran in Lima verhoren », *De Telegraaf*, 12 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [95] « Ken ik niet. Haat. », *De Telegraaf*, 12 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [96] John van den Heuvel, « Joran », *De Telegraaf*, 14 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [97] « Hele dag in cel uit angst voor aanslag », *De Telegraaf*, 14 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [98] « Ingelaste uitzending Joran », *De Telegraaf*, 16 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [99] « Had Joran maar naar mij geluisterd », *De Telegraaf*, 19 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [100] Kieran Kaal, « Mijn moeder ‘had ik maar naar geluisterd’ », *De Telegraaf*, 22 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [101] John van den Heuvel, « Verrassing », *De Telegraaf*, 28 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.

- ***The Los Angeles Times***

- [102] « Police Charge 2 in U.S. Teen’s Disappearance », *The Los Angeles Times*, 6 juin 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [103] « Accident Considered in Disappearance », *The Los Angeles Times*, 8 juin 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [104] « 3 Suspects Arrested in Teen’s Disappearance », *The Los Angeles Times*, 10 juin 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [105] « ‘Something Bad Happened’ to Teen in Aruba », *The Los Angeles Times*, 11 juin 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [106] « Judge OKs Detention of 3 in Case of Missing Teen », *The Los Angeles Times*, 12 juin 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [107] Matea Gold, « It’s morning, and it’s rowdy », *The Los Angeles Times*, 15 juin 2005. Consulté le 1 juillet 2024.

- [108] « Dutch Official's Home Searched in Teen Case », *The Los Angeles Times*, 16 juin 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [109] Wendy Lee, « Some Parents Not Crazy About Grad Getaways », *The Los Angeles Times*, 18 juin 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [110] « Texas Search Team to Hunt for Missing Teen », *The Los Angeles Times*, 22 juin 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [111] « Dutch Official Arrested in Teen's Disappearance », *The Los Angeles Times*, 24 juin 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [112] « Police Release DJ Held in Teen's Disappearance », *The Los Angeles Times*, 28 juin 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [113] « Dutch to Join Hunt for Teen », *The Los Angeles Times*, 3 juillet 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [114] Paul Brownfield, « It's all in how you take the news », *The Los Angeles Times*, 8 juillet 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [115] Matea Gold, « Straight from Van Susteren », *The Los Angeles Times*, 20 juillet 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [116] « Police Search Landfill for Missing U.S. Teen », *The Los Angeles Times*, 31 juillet 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [117] Anne-Marie O'Connor, « Not only Natalee is missing », *The Los Angeles Times*, 5 août 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [118] Max Boot, « A dying man's cry for freedom in Iran », *The Los Angeles Times*, 10 août 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [119] Matea Gold, « Costas Decides He Needs a Fill-In », *The Los Angeles Times*, 20 août 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [120] Scott Collins, « Aruba blocks NBC interview », *The Los Angeles Times*, 26 août 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [121] « Brothers Rearrested in Teen's Disappearance », *The Los Angeles Times*, 27 août 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [122] « Dutch Suspect in Missing Teen Case to Be Released », *The Los Angeles Times*, 2 septembre 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [123] Robin Abcarian, « No more wacky thrillseekers », *The Los Angeles Times*, 2 septembre 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [124] « 3 Linked to Missing Teen Case Ordered Released », *The Los Angeles Times*, 3 septembre 2005. Consulté le 1 juillet 2024.

- [125] Patt Morrison, « Red carpet bombing », *The Los Angeles Times*, 2 mars 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [126] Tim Rutten, « Cable's fall from Grace », *The Los Angeles Times*, 4 mars 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [127] « Arrest Made in Case of Missing Alabama Teen », *The Los Angeles Times*, 16 avril 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [128] « Arrest in Missing-Teen Case Adds to Mystery », *The Los Angeles Times*, 17 avril 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [129] « Family Defends Suspect in Holloway Case », *The Los Angeles Times*, 20 avril 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [130] Jane Engle, « Calling for a boycott is one thing; getting results is another », *The Los Angeles Times*, 23 avril 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [131] Matea Gold, « Newsmags enter a whole new reality », *The Los Angeles Times*, 14 mai 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [132] « New Suspect Held in U.S. Teen's Disappearance », *The Los Angeles Times*, 23 mai 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [133] « Suspect in Teen's Death Is Released », *The Los Angeles Times*, 24 mai 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [134] Jonathan Chait, « In the pocket of the dandelion lobby », *The Los Angeles Times*, 4 juin 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [135] Tim Rutten, « Is this the cable news we deserve? », *The Los Angeles Times*, 26 août 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [136] Carol J. Williams, « In Holloway case, Aruba also suffers », *The Los Angeles Times*, 4 juin 2007. Consulté le 1 juillet 2024.
- [137] « 3 arrested in case of missing U.S. teen », *The Los Angeles Times*, 22 novembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.
- [138] « Holloway case suspect is returned », *The Los Angeles Times*, 25 novembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.
- [139] « Brothers freed in Holloway case », *The Los Angeles Times*, 2 décembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.
- [140] « 3rd suspect freed in Holloway case », *The Los Angeles Times*, 8 décembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.
- [141] « Authorities close Holloway inquiry », *The Los Angeles Times*, 19 décembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.



- [142] « Chat remark led to Holloway rearrests », *The Los Angeles Times*, 21 décembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.
- [143] Robert Lloyd, « ‘Trust but verify’ in the age of truthfulness », *The Los Angeles Times*, 18 novembre 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [144] Tom O’Neil, « BET ON A BOMBSHELL », *The Los Angeles Times*, 27 mai 2009. Consulté le 1 juillet 2024.
- [145] Lee Margulies, « Jeff Bridges and Maggie Gyllenhaal among winners of Prism Awards », *The Los Angeles Times*, 22 avril 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [146] Christie D’Zurilla, « Josh Duhamel and Joran van der Sloot – creepy good or creepy bad? », *The Los Angeles Times*, 9 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [147] Matea Gold et Yvonne Villarreal, « Larry King calls it quits », *The Los Angeles Times*, 30 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.

- ***The New York Post***

- [148] Andy Geller, « 3 More Nabbed In Aruba – Finding Teens is ‘No. 1 Goal’ », *The New York Post*, 10 juin 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [149] Bill Sanderson, « Her Last Kiss – Jurist’s Teen Sonbusted With Pals in Aruba Vanish », *The New York Post*, 11 juin 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [150] Leonard Greene, « Pooh-Bah Pop Drawn Into Aruba Probe », *The New York Post*, 20 juin 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [151] Dan Mangan, « Last Photograph Of Natalee – Just Hours Before She Vanished », *The New York Post*, 23 juin 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [152] Bill Hoffman, « Hot-Shot Aruba Dad Held – Son Finally Admits: I Was Alone With Natalee », *The New York Post*, 24 juin 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [153] Andy Soltis, « Aruba Bigwig’s Slay Rap; Teen Suspect’s Dad Eyed In Natalee ‘Murder’ », *The New York Post*, 25 juin 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [154] Hasani Gittens, « Aruba Gov’t In Muddle On Slay Rap », *The New York Post*, 2 juillet 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [155] Rita Delfiner, « 2 Aruban Suspects Set Free – 3rd Man Remains Jailed », *The New York Post*, 5 juillet 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [156] Heather Gilmore, « Natalee Pals Racked With Guilt Over The Day They Saw Her Slip Away », *The New York Post*, 17 juillet 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [157] Bridget Harrison, « ‘Natalee Hair’ Found On Beach », *The New York Post*, 18 juillet 2005. Consulté le 1 juillet 2024.

- [158] Todd Venezia, « Aruba Cops Drain Lake », *The New York Post*, 27 juillet 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [159] Marsha Kranes, « Aruba Brothers Back In Slammer ; New Evidence VS. Natalee ‘Pals’ Spurs Latest Arrests », *The New York Post*, 27 août 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [160] Steve Dunleavy, « Aruba Bombshell – MA: Suspects All Admit To Sex With Natalee », *The New York Post*, 26 septembre 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [161] Bill Hoffman, « Aruba Cop Rips Natalee’s Parents; Says They Hurt Probe & Mom’s Holding Back », *The New York Post*, 6 décembre 2005. Consulté le 1 juillet 2024.
- [162] Dareh Gregorian, « Natalee Suit Filed In N.Y. », *The New York Post*, 17 février 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [163] Dareh Gregorian, « ‘Net Traps Aruba Teen », *The New York Post*, 22 février 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [164] Bill Hoffman, « Natalee’s Cad Admits Sex Lures », *The New York Post*, 23 février 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [165] Mark Bulliet, « Natalee’s Last Photo », *The New York Post*, 23 mars 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [166] Cynthia R. Fagen, « Cop Suspects Natalee Booze-Drug OD », *The New York Post*, 24 mars 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [167] Dareh Gregorian, « Mom ‘Terrified’ Of Aruba – Wants Natalee Trial Held In Big Apple », *The New York Post*, 13 avril 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [168] Kati Cornell Smith, « Beach Patroller Busted In Natalee Case », *The New York Post*, 17 avril 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [169] Kati Cornell Smith, « Natalee Twist – New Suspect On Aruba Beach Patrol », *The New York Post*, 17 avril 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [170] Kati Cornell Smith, « Teen Was Seen With Natalee – Hotel Tape Shows Argument With Mystery Man », *The New York Post*, 18 avril 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [171] Kati Cornell Smith, « ‘Slay Rap’ VS. Aruba Youth – 2 Fellow Guards Eyed For ‘Body Dumping’ », *The New York Post*, 19 avril 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [172] Kati Cornell Smith, « Natalee’s Mom A Liar: Suspect », *The New York Post*, 26 avril 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [173] Stefanie Cohen, « Croupier Busted In Natalee’s ‘Kidnap-Murder’ », *The New York Post*, 22 mai 2006. Consulté le 1 juillet 2024.

- [174] Murray Weiss, « Aruba Suspect Set Free – Latest Setback For Cops In Natalee Case », *The New York Post*, 23 mai 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [175] Dareh Gregorian, « Natalee Suit Is Dismissed », *The New York Post*, 4 août 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [176] Marsha Kranes, « ‘Guilt’ Trip On Natalee », *The New York Post*, 29 novembre 2006. Consulté le 1 juillet 2024.
- [177] Hasani Gittens, « Aruba 3 Busted Again », *The New York Post*, 22 novembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.
- [178] Patrick Gallahue, « Time Running Out For Natalee Cops », *The New York Post*, 23 novembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.
- [179] Steve Dunleavy, « Aruba 3 Snagged By The Wire », *The New York Post*, 24 novembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.
- [180] Todd Venezia, « ‘No Doubt’ Natalee Is Dead: Aruba Prosecutor », *The New York Post*, 25 novembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.
- [181] Jeane MacIntosh, « Aruba 3 Off Hook », *The New York Post*, 19 décembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.
- [182] « Chat ‘Doom’ », *The New York Post*, 21 décembre 2007. Consulté le 1 juillet 2024.
- [183] Andy Geller, « ‘Confess’ Vid », *The New York Post*, 4 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [184] David K. Li, « MA’s New Anguish », *The New York Post*, 5 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [185] Jackie Strause, « Starr Report: News at 10 », *The New York Post*, 7 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [186] Michael Starr, « Starr Report », *The New York Post*, 7 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [187] « Natalee Suspects Can Sue Dr. Phil », *The New York Post*, 7 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [188] « Book Due On Natalee Suspect », *The New York Post*, 21 février 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [189] Dan Mangan, « Goooooal For Lawyer », *The New York Post*, 28 mai 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [190] « Natalee Holloway Movie », *The New York Post*, 8 octobre 2008. Consulté le 1 juillet 2024.

- [191] Lukas I. Alpert, « Natalee Guy Is Linked To Van Der Sluts », *The New York Post*, 12 novembre 2008. Consulté le 1 juillet 2024.
- [192] « Officials doubt Natalee Holloway suspect's latest confession », *The New York Post*, 23 février 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [193] Dan Mangan, « Natalee Holloway suspect Joran van der Sloot eyed in murder of 21-year-old in Peru », *The New York Post*, 2 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [194] Dan Mangan, « Natalee Holloway suspect wanted in Peru slay », *The New York Post*, 3 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [195] « Holloway suspect Joran Van Der Sloot arrested in connection with Peru murder », *The New York Post*, 3 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [196] « Joran van der Sloot caught in Chile », *The New York Post*, 3 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [197] Dan Mangan, « Natalee scam rap for busted creep », *The New York Post*, 4 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [198] « Van der Sloot handed over to Peruvian police », *The New York Post*, 4 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [199] Dan Mangan, « 'Serial slay' Sloot delivered to Peru », *The New York Post*, 5 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [200] « Suspect Van der Sloot in Peru; Video shows 2 enter room, only one leaves », *The New York Post*, 5 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [201] Maureen Callahan, « Blunders of hunt for Natalee Holloway », *The New York Post*, 6 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [202] Andrea Peyser, « You da man, Mr. Mom! », *The New York Post*, 7 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [203] David K. Li, « Cops have week to charge van der Sloot », *The New York Post*, 7 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [204] « Holloway's mom launches resource center for families of missing persons », *The New York Post*, 8 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [205] « Natalee Holloway's dad: Van der Sloot should tell all », *The New York Post*, 8 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [206] Tim Perone, « Joran: I brutally murdered Peru gal », *The New York Post*, 8 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [207] « Van der Sloot confesses; killed girl after she found out about Holloway: reports », *The New York Post*, 8 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.

- [208] Dan Mangan, « FBI cash funded shoot ‘slay’ trip », *The New York Post*, 9 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [209] « Joran van der Sloot sipped espresso and ate cake with dead body: report », *The New York Post*, 9 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [210] « Authorities set to charge van der Sloot; video shows encounter with victim », *The New York Post*, 10 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [211] Dan Mangan, « Coldhearted confession in beauty’s sickening & savage slay », *The New York Post*, 10 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [212] Dan Mangan, « Sloot says he’ll point the way to Holloway’s corpse », *The New York Post*, 11 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [213] Lachlan Cartwright, « ‘Other girls’ haunt pals of Holloway », *The New York Post*, 11 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [214] « Angry crowd shouts ‘Murderer’ as Van der Sloot is taken to jail », *The New York Post*, 11 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [215] « Joran van der Sloot to reveal location of Natalee Holloway’s body, police indicate », *The New York Post*, 11 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [216] Dan Mangan, « Peruvians pelt Joran van der Sloot with rotten tomatoes as he’s charged with murder », *The New York Post*, 12 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [217] Ginger Adams Otis, « Joran’s afraid of jail slay », *The New York Post*, 13 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [218] David K. Li, « ‘Slay’ thug mugging for the camera », *The New York Post*, 14 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [219] Frank Bajak, « Sloot saw himself as a serpent online », *The New York Post*, 14 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [220] « Natalee Holloway’s father seeks answers in Aruba », *The New York Post*, 14 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [221] « Van der Sloot confession details how he killed young Peruvian », *The New York Post*, 14 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [222] Dan Mangan, « Joran’s psycho slay tale », *The New York Post*, 15 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [223] « Aruba police want to talk with Van der Sloot about Holloway », *The New York Post*, 16 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [224] « Arubans seek to grill Sloot », *The New York Post*, 17 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.

- [225] « Van der Sloot's ex-girlfriend calls Dutchman 'Prince Charming' », *The New York Post*, 17 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [226] David K. Li, « Slimy Sloot sweet: ex-flame », *The Post York Post*, 18 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [227] « Van der Sloot's mom says her son is 'not a monster': report », *The New York Post*, 18 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [228] « Joran van der Sloot may have killed Stephany Flores, his mother says », *The New York Post*, 20 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [229] David K. Li, « Mama Sloot torn », *The New York Post*, 21 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [230] « Van der Sloot recants confession: report », *The New York Post*, 21 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [231] David K. Li, « Sloot goes back on his confession », *The New York Post*, 22 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [232] « Sloot's getting marriage proposals: report », *The New York Post*, 22 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [233] Michael Shain, « Double check », *The New York Post*, 23 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [234] « Peruvian woman had drugs in her system before she was killed: report », *The New York Post*, 23 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [235] « Van der Sloot's 'indifferent' to the welfare of others: report », *The New York Post*, 25 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.
- [236] Michael Shain, « Gimme \$1M for TV talk », *The New York Post*, 30 juin 2010. Consulté le 1 juillet 2024.

## 8. BIBLIOGRAPHIE

### • Livres

Alice Krieg Planque, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin, 2012.

Amin Maalouf, *Le Premier Siècle après Béatrice*. Paris, Éditions Grasset, 1992.

Edith Salès-Wuillemin, *La catégorisation et les stéréotypes en psychologie sociale*, Paris, DUNOD, 2006.

Francine Mazière, *L'analyse du discours : Histoire et pratiques* (2<sup>e</sup> édition). Paris, Presses Universitaires de France, 2010.

Laura Calabrese, *L'évènement en discours : presse et mémoire sociale*, Paris, L'Harmattan, 2013.

Mike Maguire, Rod Morgan et Robert Reiner (ed.), *The Oxford Handbook of Criminology*, Oxford University Press, 2012.

Nadine Toussaint Desmoulins, *L'économie des médias*. Paris, Presses Universitaires de France, 2015.

Patrick Charaudeau, *Le discours d'information médiatique – La construction du miroir social*, Noisy-le-Grand, Nathan, coll. « Médias-Recherches », 1997.

Steve Chermak, *Victims in the News: Crime and the American News Media*, Boulder, Westview Press, 1995.

Yvonne Jewkes (ed.), *Crime and Media*, vol. 1-3, Londres, SAGE, 2009.

### • Articles

Alain Lavigne, « Les interactions « sources, médias et publics » à l'ère des médias sociaux », Université de Laval, 2014. <https://corpus.ulaval.ca/server/api/core/bitstreams/4d72ec44-d1e4-2b71-e053-2528090a90b1/content> (consulté le 7 juillet 2024).

Alain Rabatel, « Les apports de l'analyse des discours médiatiques : de l'interprétation des données à la critique des pratiques discursives et sociales », dans *Dacromania*, 1993, p. 35-50. <https://shs.hal.science/halshs-01745779> (consulté le 19 juillet 2024).

Alfred Hermida, « Twittering the news: The emergence of ambient journalism », dans *Journalism Practice*, vol. 4, no.3, 2010, p. 297-308. [https://www.researchgate.net/publication/228194206\\_Twittering\\_the\\_News\\_The\\_Emergence\\_of\\_Ambient\\_Journalism](https://www.researchgate.net/publication/228194206_Twittering_the_News_The_Emergence_of_Ambient_Journalism) (consulté le 7 août 2024).

Anick Dubied et Marc Lits, « L'éditorial : genre journalistique ou position discursive ? », dans *Pratiques : linguistique, littérature, dialectique*, no. 94, 1997, p. 49-61. [https://www.persee.fr/doc/prati\\_0338-2389\\_1997\\_num\\_94\\_1\\_1803](https://www.persee.fr/doc/prati_0338-2389_1997_num_94_1_1803) (consulté le 17 juillet 2024).

Chris Greer, « *Theory and context* », dans *Sex Crime and the Media: Sex Offending and the Press in a Divided Society*, Routledge, 2003, p. 19-60. [https://www.academia.edu/25620239/Sex\\_Crime\\_and\\_the\\_Media\\_Sex\\_Offending\\_and\\_the\\_Press\\_in\\_a\\_Divided\\_Society](https://www.academia.edu/25620239/Sex_Crime_and_the_Media_Sex_Offending_and_the_Press_in_a_Divided_Society) (consulté le 3 août 2024).

Christine Marcandier-Colar, « Violence et fascination, la scène du crime », dans *Crimes de sang et scènes capitales*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 169-222. <https://www.cairn.info/crimes-de-sang-et-scenes-capitales--9782130497349-page-169.htm?contenu=resume> (consulté le 31 juillet 2024).

Danielle Slakoff et Henry Fradella, « *Media messages surrounding missing women and girls: the 'Missing White Woman Syndrome' and other factors that influence newsworthiness* », dans *Criminology, Criminal Justice, Law & Society*, 20, no. 3, 2019, p. 80-102. <https://asu.elsevierpure.com/en/publications/media-messages-surrounding-missing-women-and-girls-the-missing-wh> (consulté le 18 juillet 2024).

Dominique Maingueneau, « L'analyse du discours », dans *Repères pour la rénovation de l'enseignement du français à l'école élémentaire*, no. 51, 1979, p. 3-27. [https://www.persee.fr/doc/reper\\_0755-7906\\_1979\\_num\\_51\\_1\\_1614](https://www.persee.fr/doc/reper_0755-7906_1979_num_51_1_1614) (consulté le 17 juillet 2024).

Éric Maigret, « Chapitre 9 : La sociologie des pratiques culturelles. Consommations et réceptions », dans *Sociologie de la communication et des médias*, Collection U, Armand Colin (Paris), 2015, p. 121-144. <https://www.cairn.info/sociologie-de-la-communication-et-des-medias--9782200278274.htm> (consulté le 8 août 2024).

Jacques Picard, « Syllogisme catégorique et syllogisme hypothétique », dans *Revue de Métaphysique et de Morale*, vol. 43, no. 2, Paris, Presses Universitaires de France, 1936, p. 231-267, [https://www.jstor.org/stable/pdf/40897836.pdf?casa\\_token=UVpoMMh9FLUAAAAA: WMJ3UII1J7RyTl-I\\_ipbZEPfPbG-1Zx1D57kT\\_vZGRDxBQKJVjsMczYxOoMFauFkvBjwbXbcpxBNJVUcDqKmUcQuikHqJR\\_X2D9MsEObTF3V3YHHxbcjE](https://www.jstor.org/stable/pdf/40897836.pdf?casa_token=UVpoMMh9FLUAAAAA: WMJ3UII1J7RyTl-I_ipbZEPfPbG-1Zx1D57kT_vZGRDxBQKJVjsMczYxOoMFauFkvBjwbXbcpxBNJVUcDqKmUcQuikHqJR_X2D9MsEObTF3V3YHHxbcjE) (consulté le 27 juillet 2024).



Jan Van Dijck, « L'influence des médias sur l'opinion publique relative à la criminalité : un phénomène exceptionnel ? », dans *Déviance et société*, vol. 4, no. 2, 1980, p. 107-129, [https://www.persee.fr/doc/ds\\_0378-7931\\_1980\\_num\\_4\\_2\\_1041](https://www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_1980_num_4_2_1041) (consulté le 13 juillet 2024).

Jean-Bruno Renard, « Les causes de l'adhésion aux théories du complot », dans *Diogène*, vol. 1-2, 2015, p. 107-119, <https://www.cairn.info/revue-diogene-2015-1-page-107.htm> (consulté le 31 juillet 2024).

John Fiske, « Chapter 5: Active audiences », dans *Television Culture*, Routledge (Londres), 1987, p. 62-83. [https://www.erikclabaugh.com/wp-content/uploads/2014/08/Fiske\\_Active-Audiences.pdf](https://www.erikclabaugh.com/wp-content/uploads/2014/08/Fiske_Active-Audiences.pdf) (consulté le 10 juillet 2024).

Laurent-Charles Boyomo Assala et Marie-Marcelle Mpressa Mouange, « Médias et construction d'image. Antagonisme ou compatibilité ? », dans *Les questions de développement dans les sciences de l'information et de la communication en Afrique*, Academia/L'Harmattan, 2020, p. 357-370. <https://hal.science/hal-04538578/document#page=360> (consulté le 18 juillet 2024).

Marc-Olivier Padis, « Manipulation ou saturation médiatique ? », dans *Esprit*, no. 339 (11), Editions Esprit, 2007, p. 43-51.. [https://www.jstor.org/stable/pdf/24262326.pdf?casa\\_token=fLPhht6DzVoAAAAA:LoxfHrmEXQkhRuFkJndI8dDIUbZuCIInPPG4oxYD\\_igFZ50i3JbgJAKXP22ZWYd\\_gDRQ\\_Di6WCnUZAowCl-ks\\_TUYxhyFcisUsfHjCofKdal8GHGQskFe](https://www.jstor.org/stable/pdf/24262326.pdf?casa_token=fLPhht6DzVoAAAAA:LoxfHrmEXQkhRuFkJndI8dDIUbZuCIInPPG4oxYD_igFZ50i3JbgJAKXP22ZWYd_gDRQ_Di6WCnUZAowCl-ks_TUYxhyFcisUsfHjCofKdal8GHGQskFe) (consulté le 17 juillet 2024).

Michaël Dantinne, « Médiatiser ou médi-attiser le crime ? », dans *Revue de la Faculté de Droit de l'Université de Liège*, 2, De Boeck & Larcier (Bruxelles), 2009, p. 301-310. [https://www.reflexions.uliege.be/upload/docs/application/pdf/2009-05/leons\\_inaugurales-m.\\_danti.pdf](https://www.reflexions.uliege.be/upload/docs/application/pdf/2009-05/leons_inaugurales-m._danti.pdf) (consulté le 30 juillet 2024).

Nicolas Pélissier et Alexandre Eyriès, « Fictions du réel : le journalisme narratif », dans *Cahiers de la Narratologie*, vol. 26, 2014, p. 1-11, <https://journals.openedition.org/narratologie/6852> (consulté le 12 juillet 2024).

Olivier Baisnée et Dominique Marchetti, « L'économie de l'information en continu. À propos des conditions de production dans les chaînes d'information en continu en général et à Euronews en particulier », dans *Réseaux*, 114, 2002, p. 181-214. <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2002-4-page-181.htm> (consulté le 13 juillet 2024).

Renita Coleman, Maxwell McCombs, Donald Shaw et David Weaver, « Agenda Setting », dans *The Handbook of Journalism Studies*, Routledge (Londres), 2009, p. 148-160. <https://www.taylorfrancis.com/chapters/edit/10.4324/9780203877685-20/agenda-setting-renita-coleman-maxwell-mccombs-donald-shaw-david-weaver> (consulté le 2 août 2024).

Roxie J. James et Kathryn E. Lane, « *'I Need A Hero': Representation and Reinvention of the Criminal Hero in Mass Media* », dans *Criminals as Heroes in Popular Culture*, Palgrave MacMillan, 2020, p. 1-16, <https://download.e-bookshelf.de/download/0013/5563/86/L-G-0013556386-0040939956.pdf> (consulté le 17 juillet 2024).

Scott R. Maier, « *Accuracy matters: A cross-market assessment of newspaper error and credibility* », dans *Journalism & Mass Communication Quarterly*, no. 82, 2005, p. 533-551. <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/107769900508200304> (consulté le 30 juillet 2024).

Serge Chazal, « Meurtre et sérialité : l'émergence du *serial killer* dans la culture médiatique américaine », dans *Études littéraires*, vol. 30, no. 1, 1997, p. 71-79. <https://www.erudit.org/fr/revues/etudlitt/1997-v30-n1-etudlitt2261/501189ar/> (consulté le 28 juillet 2024).

William Gamson et Andre Modigliani, « *Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power: A Constructionist Approach* », dans *American Journal of Sociology*, vol. 95, no.1, 1989, p. 1-37. <https://users.ssc.wisc.edu/~oliver/SOC924/Articles/GamsonMediaAJS.pdf> (consulté le 17 juillet 2024).

- **Mémoire**

Isabelle Petit, *Analyse comparative du traitement médiatique de « l'affaire Haouach » dans trois quotidiens belges : La Dernière Heure/Les Sports, Le Soir et La Libre Belgique*. Liège, 2023.

- **Sites internet**

« *About NantWorks* », NantWorks, s.d., <https://nantworks.com/> (consulté le 6 juillet 2024).

« *About New York Post* », *The New York Post*, s.d., <https://nypost.com/about-new-york-post/> (consulté le 6 juillet 2024).

« *About the Los Angeles Times* », *The Los Angeles Times*, s.d., <https://www.latimes.com/about#:~:text=The%20Los%20Angeles%20Times%20is,weekly%20audience%20of%204.4%20million> (consulté le 6 juillet 2024).

« *De Telegraaf: de meest besproken krant van Nederland* », Mediahuis, s.d., <https://www.mediahuis.nl/merken/de-telegraaf/> (consulté le 6 juillet 2024).

« *EW Auteurs* », *EW Magazine*, s.d., <https://www.ewmagazine.nl/ew-auteurs/> (consulté le 4 août 2024).

« *Our Businesses and Brands* », NewsCorp, s.d., <https://newscorp.com/> (consulté le 6 juillet 2024).

« *Over NRC: Wie we zijn, wat we doen en waar we voor staan* », *NRC Handelsblad*, s.d., <https://www.nrc.nl/over-ons/> (consulté le 6 juillet 2024).

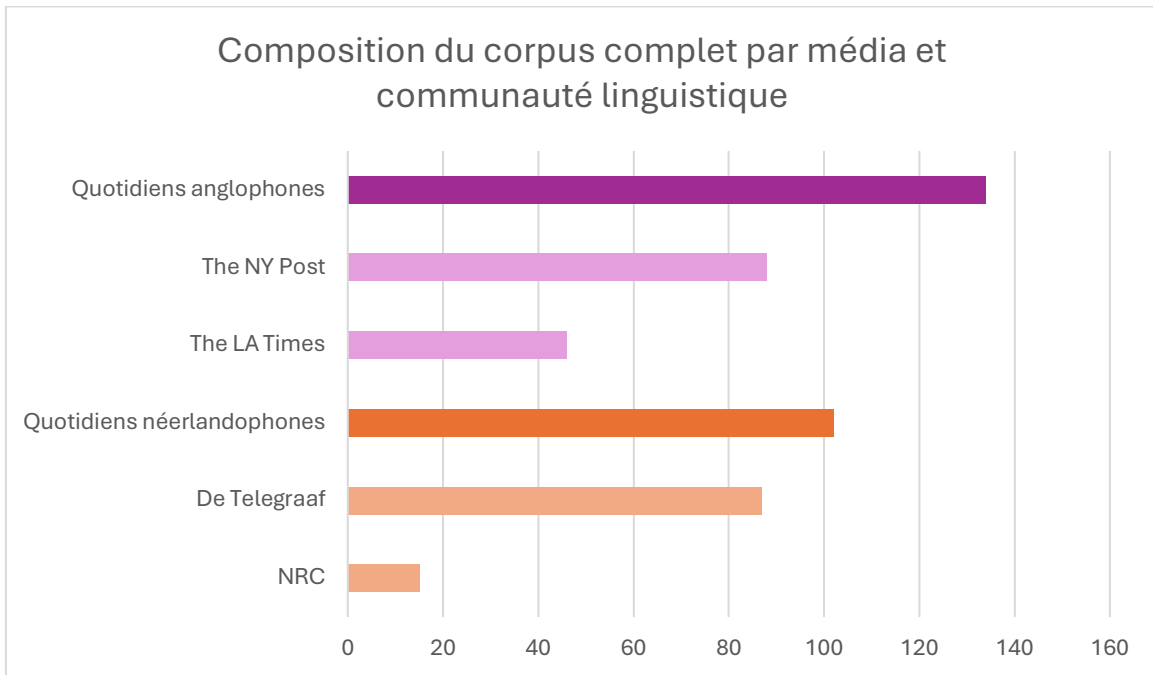
- **Supports audiovisuels**

« *BIG True Crime – Is true crime media influencing our real justice system?* », *CBC News*, 30 novembre 2022, [https://www.youtube.com/watch?v=4YTcGY26\\_P0](https://www.youtube.com/watch?v=4YTcGY26_P0) (consulté le 15 juin 2024).

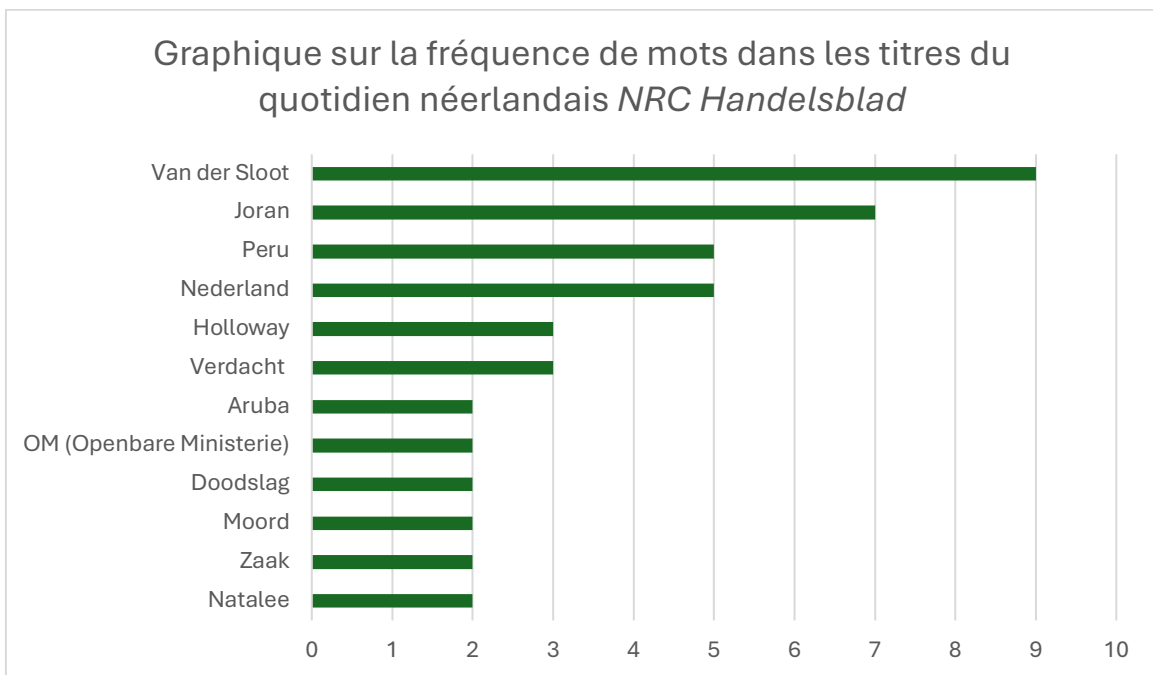
- **Sources législatives**

« Loi sur la prévention et la lutte contre les féminicides, les homicides fondés sur le genre et les violences », *Moniteur Belge*, 31 août 2023, [https://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2023/08/31\\_1S.pdf#page=9998](https://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2023/08/31_1S.pdf#page=9998) (consulté le 2 août 2024).

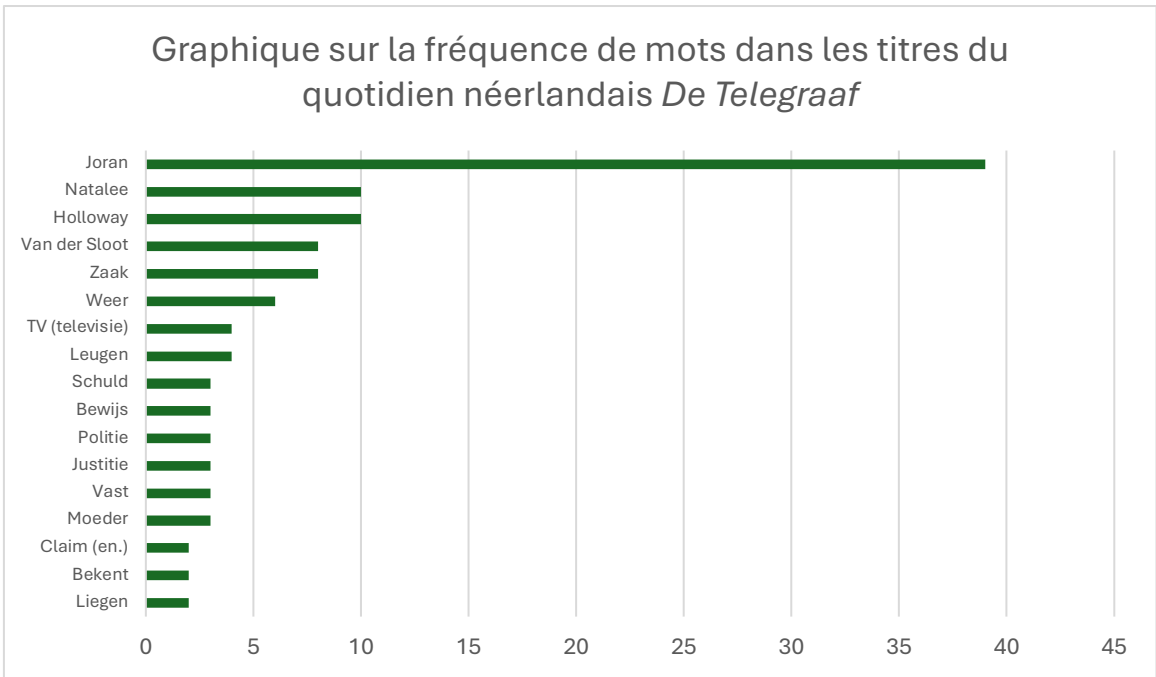
## 9. ANNEXES



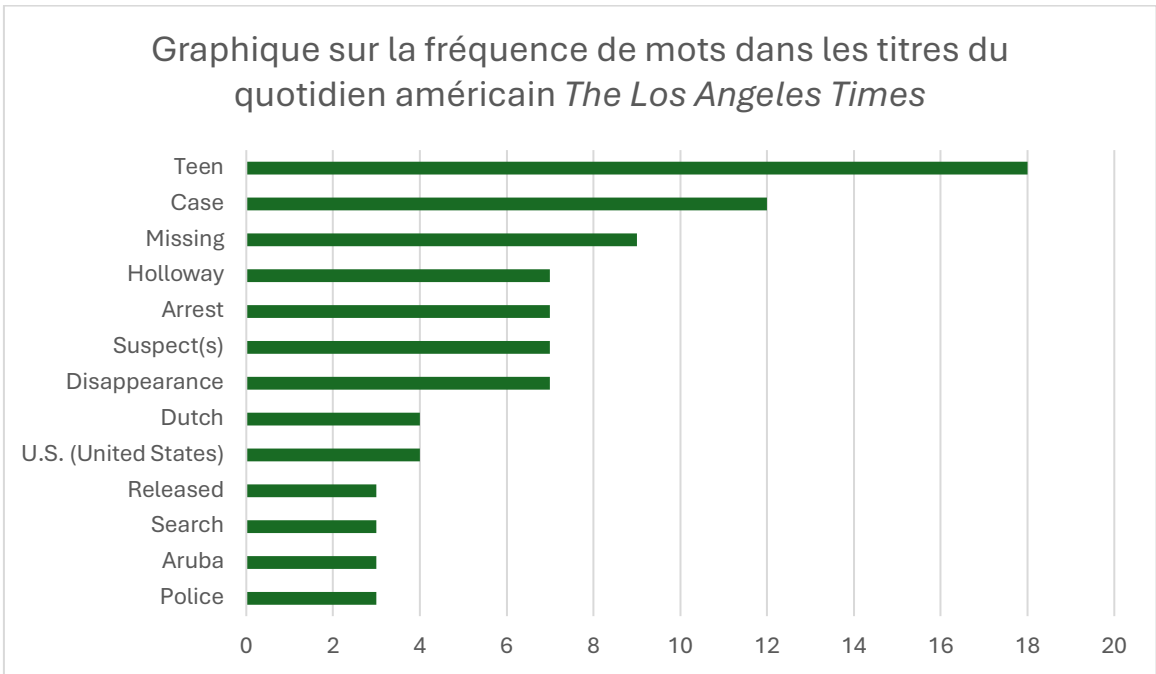
ANNEXE I



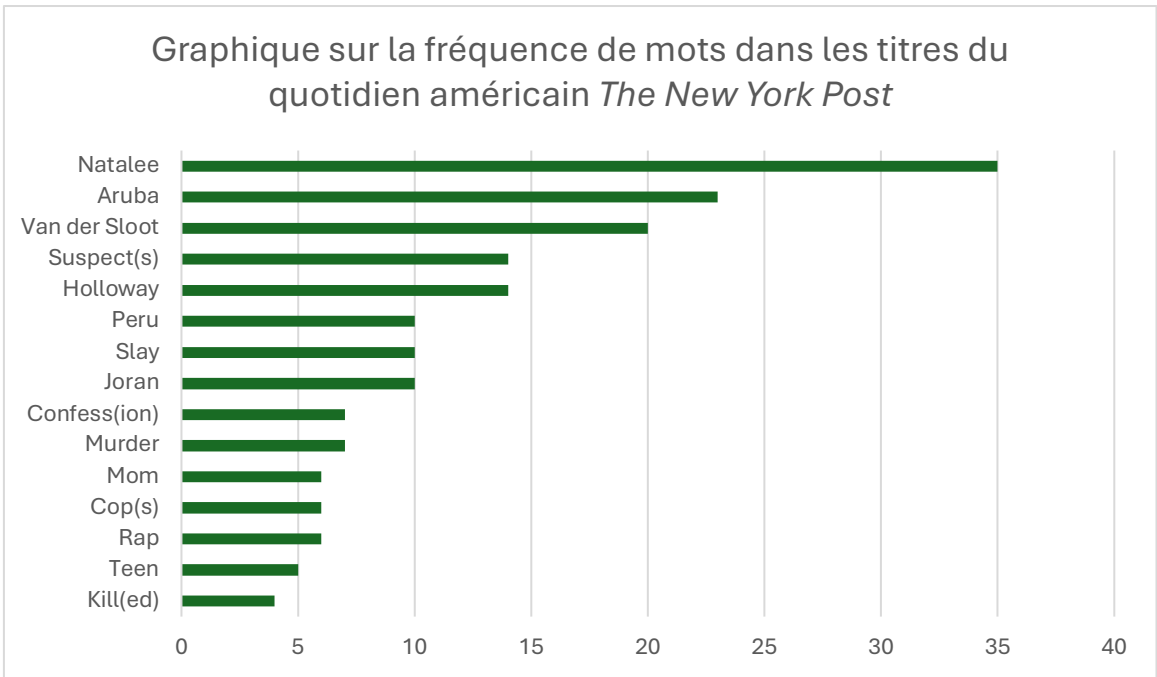
ANNEXE II



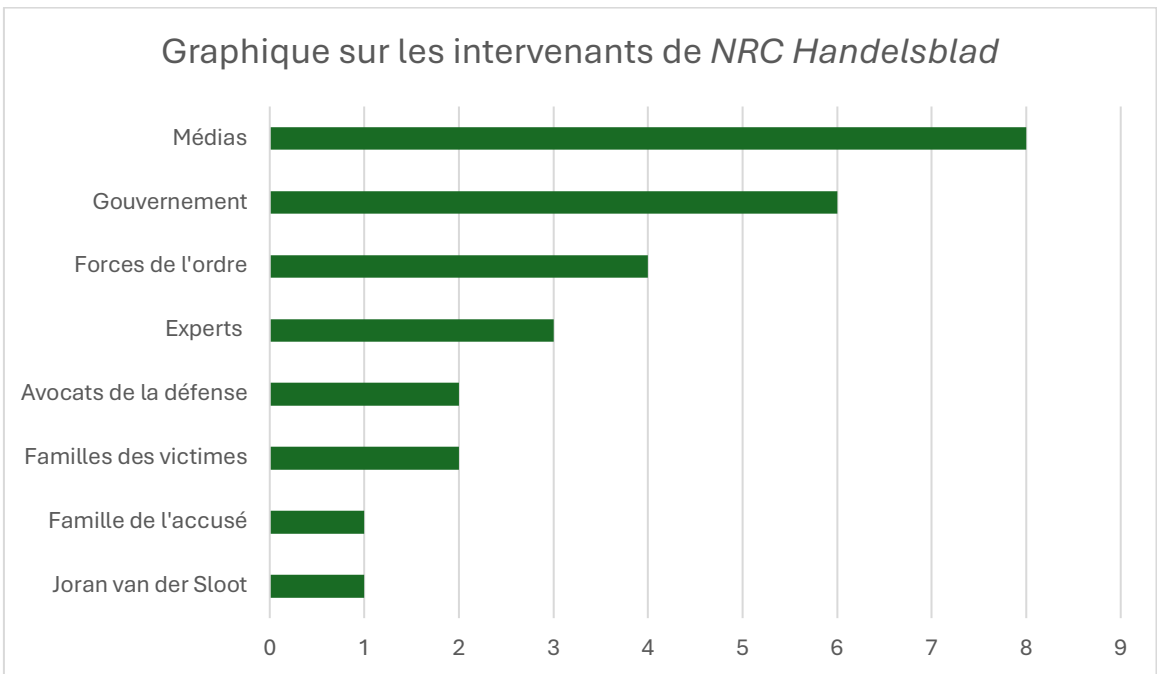
ANNEXE III



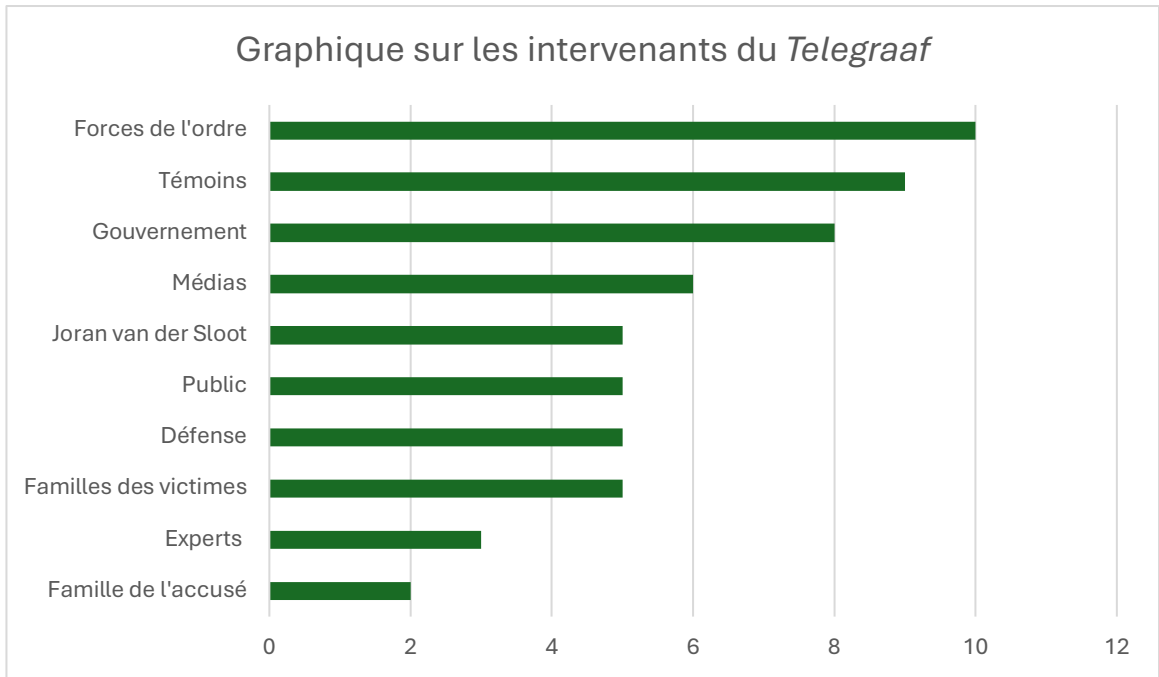
ANNEXE IV



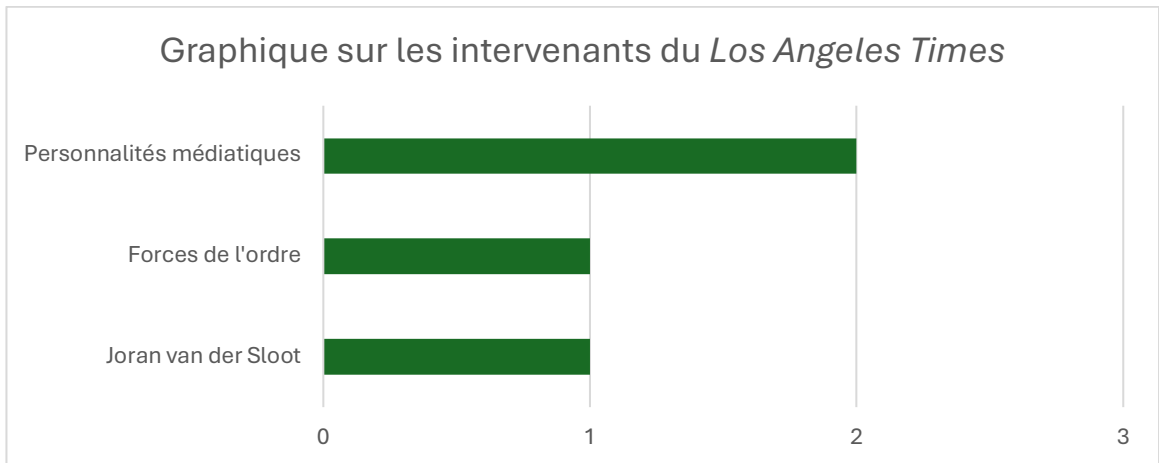
ANNEXE V



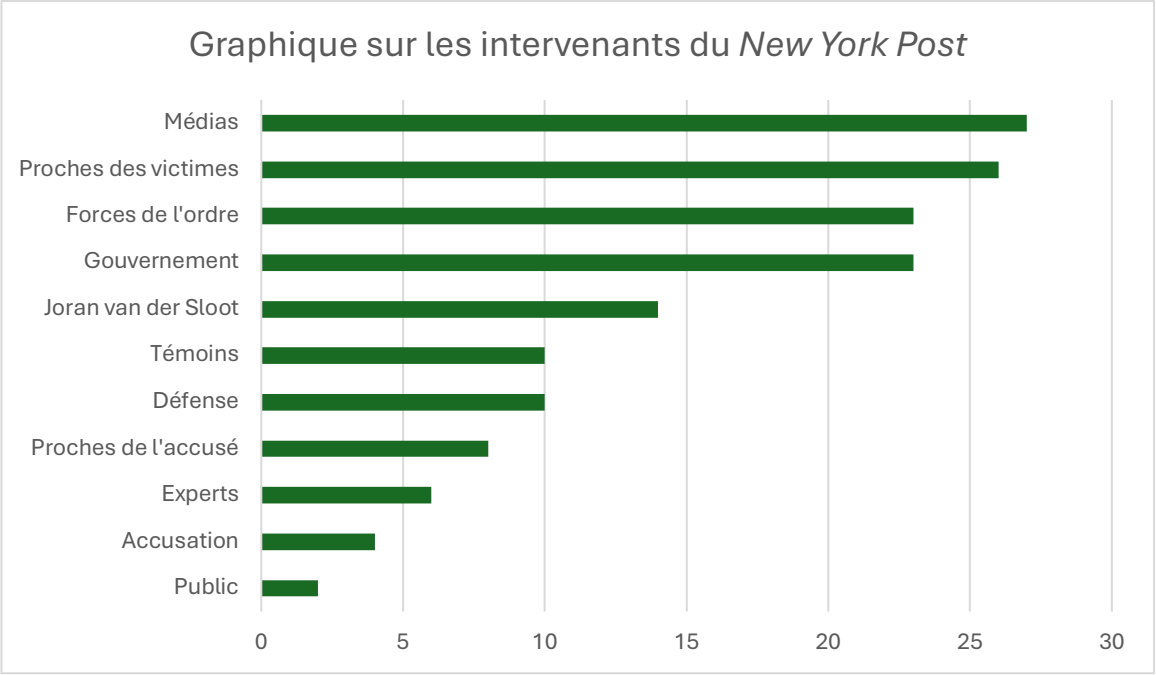
ANNEXE VI



ANNEXE VII



ANNEXE VIII



ANNEXE IX



## Table des matières

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
1.1. OBJET DE LA RECHERCHE .....	1
1.2. CONTEXTE DES ÉVÈNEMENTS .....	4
1.3. HYPOTHÈSES.....	7
<b>2. CORPUS ET MÉTHODOLOGIE</b> .....	<b>9</b>
<b>3. PREMIÈRE PARTIE : ANALYSE DES TITRES</b> .....	<b>13</b>
3.1. <i>NRC HANDELSBLAD</i> : ANALYSE DE LA TITRAILLE D'UN QUOTIDIEN PROGRESSISTE NÉERLANDOPHONE .....	13
3.2. <i>DE TELEGRAAF</i> : ANALYSE DE LA TITRAILLE D'UN QUOTIDIEN CONSERVATEUR NÉERLANDOPHONE .....	17
3.3. <i>THE LOS ANGELES TIMES</i> : ANALYSE DE LA TITRAILLE D'UN QUOTIDIEN PROGRESSISTE ANGLOPHONE.....	24
3.4. <i>THE NEW YORK POST</i> : ANALYSE DE LA TITRAILLE D'UN QUOTIDIEN CONSERVATEUR ANGLOPHONE.....	31
3.5. ANALYSE COMPARATIVE DES TITRES DES QUATRE MÉDIAS ÉTUDIÉS.....	35
<b>4. DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE DES INTERVENANTS.....</b>	<b>39</b>
4.1. LES INTERVENANTS DANS LES ARTICLES DE <i>NRC HANDELSBLAD</i> .....	42
4.1.1. <i>Joran van der Sloot</i> .....	43
4.1.2. <i>Les défenseurs de Joran van der Sloot</i> .....	45
4.1.3. <i>Les opposants à Joran van der Sloot</i> .....	47
4.2. LES INTERVENANTS DANS LES ARTICLES DU <i>TELEGRAAF</i> .....	48
4.2.1. <i>Joran van der Sloot</i> .....	49
4.2.2. <i>Les défenseurs de Joran van der Sloot</i> .....	51
4.2.3. <i>Les opposants à Joran van der Sloot</i> .....	53
4.3. LES INTERVENANTS DANS LES ARTICLES DU <i>LOS ANGELES TIMES</i> .....	55
4.3.1. <i>Joran van der Sloot</i> .....	55
4.3.2. <i>Les opposants à Joran van der Sloot</i> .....	56
4.4. LES INTERVENANTS DANS LES ARTICLES DU <i>NEW YORK POST</i> .....	57
4.4.1. <i>Joran van der Sloot</i> .....	59
4.4.2. <i>Les défenseurs de Joran van der Sloot</i> .....	61
4.4.3. <i>Les opposants à Joran van der Sloot</i> .....	62
4.5. ANALYSE COMPARATIVE DES INTERVENANTS PRÉSENTS DANS LES QUATRE MÉDIAS ÉTUDIÉS.....	64
4.5.1. <i>Joran van der Sloot</i> .....	64
4.5.2. <i>Les défenseurs de Joran van der Sloot</i> .....	65

4.5.3.	<i>Les opposants à Joran van der Sloot</i> .....	66
<b>5.</b>	<b>TROISIÈME PARTIE : ANALYSE DES COMMENTAIRES JOURNALISTIQUES</b> .....	<b>68</b>
5.1.	<i>NRC HANDELSBLAD</i> ET SES COMMENTAIRES JOURNALISTIQUES .....	69
5.3.	<i>THE LOS ANGELES TIMES</i> ET SES COMMENTAIRES JOURNALISTIQUES.....	78
5.4.	<i>THE NEW YORK POST</i> ET SES COMMENTAIRES JOURNALISTIQUES .....	80
5.5.	ANALYSE COMPARATIVE DES COMMENTAIRES JOURNALISTIQUES DES QUATRE MÉDIAS ÉTUDIÉS .....	85
<b>6.</b>	<b>CONCLUSIONS</b> .....	<b>88</b>
<b>7.</b>	<b>CORPUS</b> .....	<b>94</b>
•	<i>NRC HANDELSBLAD</i> .....	94
•	<i>DE TELEGRAAF</i> .....	95
•	<i>THE LOS ANGELES TIMES</i> .....	99
•	<i>THE NEW YORK POST</i> .....	102
<b>8.</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>108</b>
<b>9.</b>	<b>ANNEXES</b> .....	<b>113</b>